



FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT ANNUEL

1442-1443 (2021)



TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations	2
Liste des tableaux et des figures	3
Lettre d'accompagnement	4
Membres du Conseil d'administration du FSID en 2021	5
Le Fonds de solidarité islamique pour le développement en bref ...	6
Message du Président	7
Résumé	8
Partie I : Reprise post-pandémie et défis connexes	14
Impact socio-économique de la pandémie à coronavirus	14
Une reprise importante, mais inégale en 2021	15
Partie II : La pauvreté dans les États membres de l'OCI	18
La pauvreté monétaire dans les États membres de l'OCI	18
La pauvreté multidimensionnelle dans les États membres de l'OCI	20
La sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI	20
Partie III : Rôle du FSID dans la réduction de la pauvreté dans les États membres de l'OCI	24
3.1 Opérations du FSID depuis sa création	24
3.2 Opérations du FSID en 2021	26
3.3 Mise en œuvre de la stratégie 2030	31
Partie IV : Gouvernance d'entreprise	36
Activités du Conseil des Gouverneurs	36
Activités du Conseil d'administration	36
Partie V : Aperçu de la situation financière	41
Annexe I : Dons et prêts du FSID approuvés en 2021 (millions de dollars)	47
Annexe II : Description sommaire des projets et programmes approuvés en 2021 ..	48
Annexe III : État des contributions au capital du FSID au 31 décembre 2021	52
Annexe IV : États financiers et rapport du commissaire aux comptes	54



LISTE DES **ABRÉVIATIONS**

FIBA	Fonds d'investissement des biens awqaf
RNB	revenu national brut
ICERI	Initiative SIACE-FSID de riposte d'urgence à la pandémie
SIACE	Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation
BID	Banque islamique de développement
FSID	Fonds de solidarité islamique pour le développement
PMMA	pays membres les moins avancés
LLF	Fonds Lives & Livelihoods
MPME	micros, petites et moyennes entreprises
ONG	organisation non gouvernementale
OCI	Organisation de Coopération islamique
ODD	Objectifs de développement durable
SERVE	Renforcement de la résilience économique des entreprises vulnérables
PME	Petites et moyennes entreprises
SPRP	Programme de préparation et de réponse stratégique
STI	science, technologie et innovation

LISTE DES **TABLEAUX**

Tableau 2.1	Groupes de revenus des États membres de l'OCI	18
Tableau 2.2	Proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les régions de l'OCI (2020).....	19
Tableau 3.1	Résumé de l'impact de l'appui du FSID aux pays membres.....	25
Tableau 3.2	Dons et prêts du FSID approuvés en 2021 (millions de dollars).....	29
Tableau 3.3	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des 10 initiatives.....	32
Tableau 3.4	Contributions en capital en 2021 (millions de dollars)	33
Tableau 3.5	Réserve des fonds waqf ihsan d'investissement	33
Tableau 5.1	Actifs du FSID (millions de dollars)	43
Tableau 5.2	Revenu total et net (millions de dollars)	44
Tableau 5.3	Revenu brut des actifs de trésorerie (milliers de dollars).....	44

LISTE DES **FIGURES**

Figure 1.1	Déclin économique dans l'espace OCI en 2020	14
Figure 1.2	Prévisions de croissance dans l'espace OCI en 2021	15
Figure 2.1	Nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les États membres de l'OCI par région (en millions).....	19
Figure 2.2	Indice de la faim des États membres de l'OCI à faible revenu	20
Figure 3.1	Approbations du FSID, 2009-2021 (millions de dollars)	24
Figure 3.2	Opérations du FSID par secteur, 2009-2021	26
Figure 3.3	Objectifs de développement durable.....	26
Figure 3.4	Prêts et dons du FSID en 2021 (millions de dollars)	26
Figure 3.5	Approbations du FSID par secteur en 2021	27
Figure 3.6	Approbations du FSID par région en 2021 (%)	28
Figure 3.7	Approbations du FSID par pays (millions de dollars).....	28
Figure 3.8	Approbations par programme et projet en 2022	30
Figure 3.9	Ressources en capital mobilisées auprès des pays membres, 2016-2021 (millions de dollars).....	33
Figure 5.1	Sources de revenus de trésorerie (%).....	44
Figure 5.2	Taux de décaissement des projets financés par le FSID, 2010-2021	46



Au nom d'Allah, Le Clément, Le Miséricordieux

S.E. la Présidente du Conseil des Gouverneurs du FSID

Madame la Présidente,

Assalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh

Conformément au Règlement du Fonds de solidarité islamique pour le développement et en ma qualité de Président du Conseil d'administration, j'ai l'honneur de soumettre à l'aimable attention des membres du Conseil des Gouverneurs le rapport annuel 1442-1443 (2021) du Fonds.

Le rapport couvre les opérations et les activités, ainsi que les états financiers vérifiés du FSID pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Je vous prie, Madame la Présidente, d'agréer l'expression de ma très haute considération.

Dr Muhammad AL JASSER

Président de la BID et du Conseil d'administration du FSID



MEMBRES DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU** **FSID EN 2021**



Dr Muhammad AL JASSER



M. Hassan JAAFAR ABDULRAHMAN



M. Hamed ARABI ELHOUDERI



M. Abdulghaffar AL AWADHI



Dr Hamad SULAIMAN AL BAZAI



M. Khalaf SULTAN AL DHAHERI



M. Bader AHMAD AL-EMADI



M. Mian ASAD HAYAUD DIN



M. Laaziz FAID



Dr Sakir ERCAN GUL



Dr Ammar HAMAD KHALAF IBRAHIM



M. Issa JANDI



Dr Nada MASSOUD



M. Abbas MEMAR NEJAD



Mme. Anuska RAMDHANI



M. Khalifa SARR



Dr Mahmoud ISA-DUTSE



M. Tamerlan TAGHIYEV



M. Eric MBAIHASRA



LE FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT **EN BREF**

Le FSID a été créé en 2007 en tant que fonds spécial au sein de la BID dans le dessein de :

lutter contre la pauvreté et promouvoir une croissance économique favorable aux pauvres dans les pays membres

apporter un soutien financier pour renforcer les capacités productives des pauvres et leur fournir des moyens durables de génération de revenus

faire progresser le développement humain, notamment en réduisant l'analphabétisme et en éradiquant les maladies et les épidémies

Les domaines prioritaires du Fonds sont :

Développement humain
(éducation, santé, eau et assainissement)

Développement agricole et rural

Développement des infrastructures rurales de base

Renforcement des capacités

Autonomisation des femmes et des jeunes



Pauvreté - qu'est-ce que cela signifie ?

Pour le FSID et la BID en général, la pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui va au-delà de la pauvreté monétaire classique. Elle englobe également les privations graves en matière de santé, d'éducation et de niveau de vie, y compris le logement, l'eau et l'assainissement.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



L'année 2021 a été une autre année difficile. La pandémie à coronavirus, apparue une année plus tôt, a continué à avoir un impact terrible sur les vies et les moyens de subsistance dans le monde entier. Non seulement elle a entraîné un déclin économique, mais elle a également fait bouger les frontières de la pauvreté de sorte que les gains réalisés précédemment ont été érodés et que plusieurs millions de personnes ont sombré dans la pauvreté. Ce constat est particulièrement vrai pour les pays membres de l'OCI qui comptent 40 % des pauvres du monde alors qu'ils ne représentent que 22 % de la population mondiale.

Mais l'année 2021 a également été empreinte d'espoir et d'optimisme. Malgré la découverte des variants Delta et Omicron de la maladie, le monde est resté sur une trajectoire de reprise. Dans les pays membres de l'OCI, la reprise devait être de 2,5 % pour les pays à revenu élevé, 8,5 % pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, 3,5 % pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et 2,8 % pour les pays à faible revenu. Bien qu'inégale selon les régions géographiques et les groupes de revenus, la reprise a été suffisante pour nourrir des espoirs. Le rôle que le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) a joué dans les efforts de reprise des pays membres a été remarquable.

En tant qu'entité du Groupe de la BID chargée de la lutte contre la pauvreté, le FSID a apporté une réponse stratégique et efficace aux défis posés par la pandémie. L'allocation initiale par le Fonds de 50 millions de dollars au Programme

stratégique de préparation et de réponse (SPRP) du Groupe de la BID a été rapidement portée à 232 millions de dollars pour faire face à la demande croissante des pays membres. Pour la seule année 2021, le FSID a accordé plus de 62 millions de dollars de prêts concessionnels et de dons aux pays membres. Près de 40 % de ces ressources sont allées au secteur de la santé. Les secteurs de l'éducation et de l'agriculture ont en outre bénéficié chacun de 15 % des approbations du FSID pour 2021.

Qu'il s'agisse de venir en appui aux pays membres dans le cadre de ses programmes phares comme SERVE, Tadamon et ICERI, ou de projets autonomes et autres arrangements avec le Groupe de la BID, le FSID a toujours privilégié la pertinence, l'efficacité et la viabilité de ses interventions. À cet égard, il ressort du récent rapport sur l'efficacité du développement que son appui aux pays membres, qui s'est établi aujourd'hui à plus d'un milliard de dollars depuis sa création, repose réellement sur ces considérations.

Malgré les difficultés actuelles, la mise en œuvre de la Stratégie 2030 du Fonds s'est poursuivie de manière satisfaisante. Des progrès importants ont été réalisés dans les dix initiatives de la stratégie. Je reste convaincu que ces réalisations renforceront l'impact du Fonds sur la réduction de la pauvreté dans les pays membres.

J'ai conscience de la confiance et du crédit que les pays membres accordent au FSID. Malgré les épreuves que nous avons vécues au cours de l'année, plusieurs pays membres ont bien réagi à notre opération de mobilisation des ressources en s'acquittant en totalité ou en partie de leurs engagements envers le Fonds. Je tiens ainsi à leur exprimer toute ma gratitude pour cette marque de confiance. Je voudrais également lancer un appel aux pays membres qui ne l'ont pas encore fait de suivre le même exemple et de soutenir le Fonds par des engagements et des contributions. Ce n'est que par de tels témoignages de solidarité que nous pourrions collectivement réaliser la vision du FSID qui est de "réduire la pauvreté" dans les pays membres de l'OCI.

Dr Muhammad AL JASSER

Président de la BID et du Conseil d'administration du FSID

RÉSUMÉ

Si la maladie à coronavirus a éclaté en 2020, son impact sur le monde n'est apparu plus clairement qu'en 2021. Les entreprises et la production ont été bouleversées, et le commerce des biens et services a été perturbé. Cette situation s'est traduite par une croissance négative de l'économie mondiale qui s'est établie à -3,1 % en 2020, ce qui a engendré une crise économique qui a eu un impact considérable sur les femmes, les jeunes, les pauvres et les travailleurs des secteurs informels.

Pour les pays de l'Organisation de Coopération islamique (OCI), le déclin économique était de 1,7 % en 2020. Ce déclin relativement faible cache des écarts importants entre les régions. Si les quatre groupes de revenus ont tous enregistré des taux de croissance négatifs en 2020, ce sont toutefois les pays à revenu élevé qui ont subi la plus forte contraction.

UNE REPRISE IMPORTANTE MAIS INÉGALE

Malgré l'impact négatif de la pandémie, l'économie mondiale s'est engagée sur une trajectoire de croissance dès le début de l'année. Les échanges de biens ont commencé à rebondir, et les prix des denrées alimentaires de base ont montré des signes de stabilisation. Les envois de fonds ont également amorcé une progression.

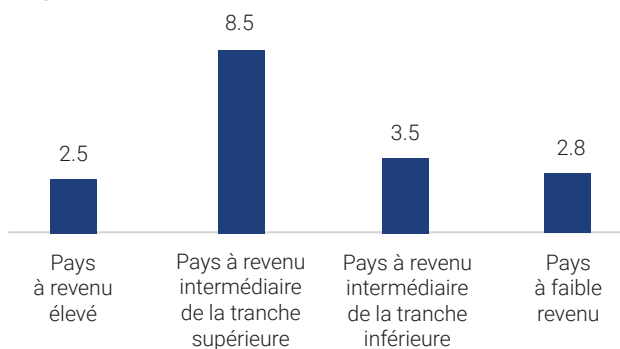
Mais la reprise a été inégale. Les grandes économies ont enregistré les plus gros rebonds à la faveur d'un appui budgétaire massif et d'un accès plus large aux vaccins. Une reprise inégale a également été constatée entre les pays membres de l'OCI. Les économies à revenu élevé, qui ont affiché une croissance moyenne de 3,5 % au cours de la période 2010-2019, devraient connaître une reprise de 2,5 % en 2021 et de 4,2 % en 2022. Les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure devraient connaître une croissance de 8,5 % en 2021. Quant aux économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, leur croissance devrait s'établir à 3,5 % en 2021 et à 4,6 % en 2022. Les pays à faible revenu devraient enregistrer une croissance de 2,8 % en 2021 et de 4,4 % en 2022.

Cette reprise inégale s'explique pour partie par de grandes disparités en matière d'accès aux vaccins et de soutien politique.

PAUVRETÉ CROISSANTE

En tant que bloc, l'OCI représente 22 % de la population mondiale, mais ne génère que 7 % du PIB mondial, alors qu'elle compte 40 % des pauvres de la planète.

Projection de croissance dans l'espace OCI en 2021 (%)



Selon des données récentes publiées par la Banque mondiale, même si des progrès considérables ont été réalisés en matière de réduction de la pauvreté dans le monde, la pauvreté monétaire et la pauvreté multidimensionnelle restent élevées dans les pays membres de l'OCI. En raison de la pandémie, le nombre total de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les pays membres de la BID a augmenté de 9 % en 2020. Cette augmentation a été plus marquée dans la région MENA (16 %). Dans les pays fragiles, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a augmenté de 10 %. Au total, 51 millions de personnes ont été plongées dans la pauvreté dans les pays membres de l'OCI.

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Outre les crises économiques qu'elle a provoquées et la baisse des revenus qui en a découlé, la pandémie a entraîné une diminution de la production alimentaire, perturbé les chaînes d'approvisionnement, et créé une inflation des prix des denrées alimentaires. Ces faits ont aggravé l'insécurité alimentaire dans le monde et dans les pays membres de l'OCI.

RÔLE DU FSID DANS LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

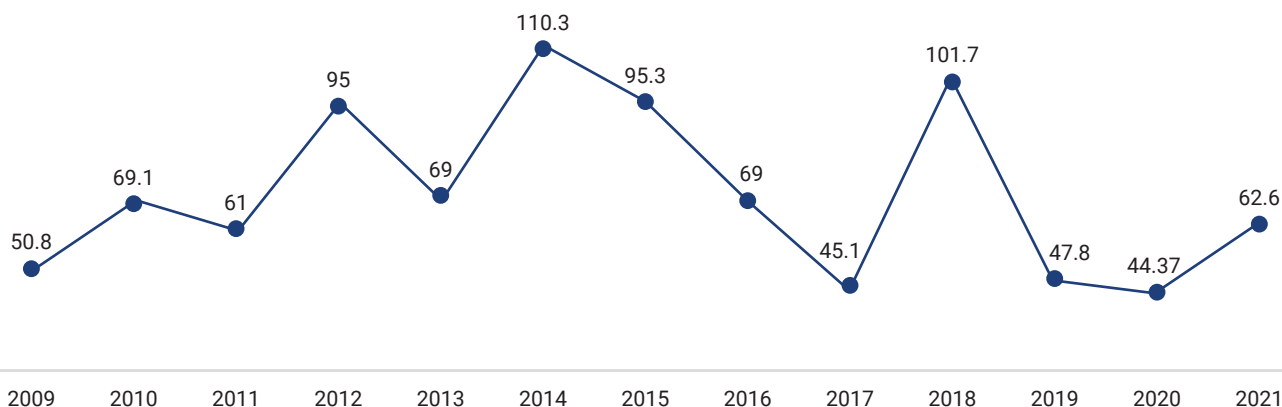
Depuis sa création, le Fonds a accordé aux pays membres près d'un milliard de dollars de prêts concessionnels et de dons. Ses ressources sont passées de 50,8 millions de dollars en 2009 à 69 millions en 2010, avant de tomber à 61 millions en 2011. Elles ont ensuite augmenté en 2012 et atteint 95 millions pour retomber à 69,8 millions en 2013. Pour le Fonds, la meilleure année a été 2014, lorsque les approbations ont atteint 110 millions. Les trois années suivantes ont vu un déclin progressif des approbations, de 95 millions en 2015 à 69 millions en 2016, puis à 45 millions en 2017. Les approbations sont montées à 101,7 millions en 2018, puis ont baissé à 47,8 millions en 2019 et à 44,37 millions en 2020. En dépit des défis posés par la pandémie, elles sont passées à 62,6 millions en 2021, soit une hausse d'environ 41 % par rapport aux chiffres de 2020.

OPÉRATIONS DU FSID EN 2021

Sur les 62,6 millions de dollars approuvés par le FSID en 2021, 31 millions sont allés aux pays membres sous forme de prêts concessionnels, et 31,6 millions sous forme de dons.

Les projets financés au cours de l'année sont aussi bien des projets de santé, d'éducation et d'assainissement que des projets de soutien aux réfugiés et des projets immobiliers awqaf.

Approbations du FSID 2009-2021 (millions de dollars)

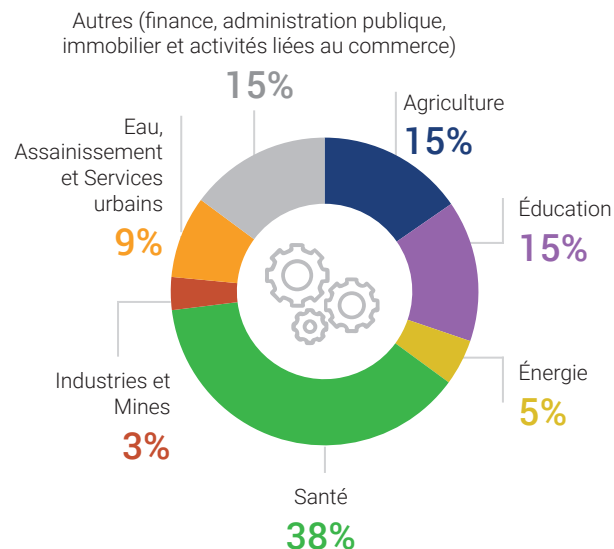


SECTEURS CLÉS

Le secteur de la santé a représenté 38 % du financement du FSID en 2021. Dans ce secteur, l'appui aux pays membres a essentiellement été axé sur l'importation de vaccins contre le coronavirus, la fourniture de matériel médical, l'octroi de bourses d'études, la formation d'ophtalmologistes et des campagnes de traitement de la cataracte. L'éducation et l'agriculture ont mobilisé chacune 15 % des ressources du Fonds en 2021, l'eau, l'assainissement et les services

urbains 9 %, et l'énergie 5 %. En outre, un appui a été apporté aux pays membres dans le cadre des programmes phares du FSID, du LLF et de projets autonomes. Le coût total des projets et programmes ayant bénéficié d'un financement du FSID en 2021 a atteint 733 millions de dollars, soit un ratio de levier de 1:12.

Approbations par secteur en 2021



COUVERTURE RÉGIONALE

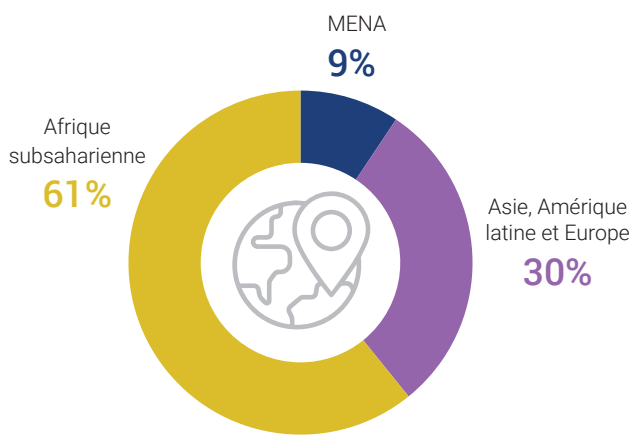
Environ 61 % des ressources du FSID en 2021 sont allées à l'Afrique subsaharienne, suivie de l'Asie, de l'Amérique latine et de l'Europe (30 %), et de la région MENA (9 %).



RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Le FSID a évalué ses projets dans plusieurs pays en fonction de leur pertinence, de leur efficacité, de leur efficience et de leur viabilité. Ces projets ont été jugés pertinents, efficaces, efficaces et viables. Il ressort notamment du rapport du Fonds sur l'efficacité du développement que l'appui qu'il fournit a facilité la construction de plus de 700 écoles qui ont accueilli plus de 51 000 élèves. Les ressources du FSID ont également permis de rendre les soins de santé accessibles à 73 millions de personnes et de créer des emplois pour 2,8 millions de personnes dans les dix pays.

Approbations par région en 2021 (%)



permettre d'améliorer l'efficacité et l'impact du FSID dans l'exécution de son mandat qui est de réduire la pauvreté.



Bénéficiaires des projets de santé	Emplois créés	Femmes et filles autonomisées	Bénéficiaires de la sécurité alimentaire	Nombre d'écoles construites	Élèves soutenus	Enseignants formés ou soutenus
73 575 181	2 812 839	33 958	105 452	769	51 453	4 650

ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le FSID a soutenu des secteurs qui sont au cœur des objectifs de développement durable (ODD). Les projets dans les domaines de l'agriculture et du développement rural, de la santé, de l'éducation de base, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, et de l'emploi des jeunes sont en adéquation totale avec les ODD et contribueront à leur réalisation.

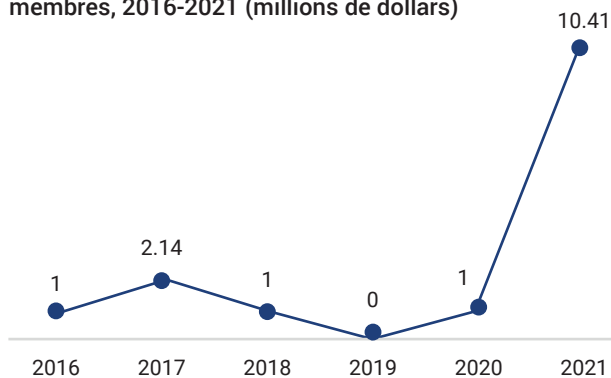
INITIATIVES DE TRANSFORMATION DU FSID

Au cours de l'année 2021, le FSID a porté l'essentiel de son action sur la mise en œuvre de sa Stratégie 2030, élaborée en 2020 dans le cadre de son programme de transformation. Une dizaine d'initiatives ont été définies, depuis l'élaboration de cadres stratégiques, de processus opérationnels et de mécanismes de prestation à la transformation de l'organisation et à l'amélioration des données et de l'infrastructure informatique. À ce jour, le FSID a déjà mis en œuvre la plupart de ces initiatives. Ces progrès devraient

MOBILISATION DE RESSOURCES

La Stratégie 2030 prévoit également des efforts accrus pour que les pays membres apportent des contributions supplémentaires en capital. Dans ce domaine, les efforts ont porté leurs fruits en 2021, puisqu'un montant total de 10,41 millions de dollars a pu être mobilisé auprès des pays membres à titre de contribution en capital.

Ressources en capital mobilisées auprès des pays membres, 2016-2021 (millions de dollars)



GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil des Gouverneurs du FSID a tenu sa 14e réunion annuelle en présentiel à Tachkent le 4 septembre 2021. Un des temps forts de la réunion a été l'adoption du rapport annuel du FSID 1441/1442 (2020) et la désignation du commissaire aux comptes. Le Conseil des Gouverneurs a également adopté la résolution FSID/CG/4-442 qui fixe le délai dans lequel les pays membres sont censés acquitter l'intégralité de leurs engagements de capital.

Durant l'année, le Conseil d'administration a tenu cinq réunions pour examiner diverses propositions de financement, des politiques, le budget du programme de travail, ainsi que d'autres questions stratégiques importantes.

RESSOURCES FINANCIÈRES DU FSID

Au 31 décembre 2021, l'actif total du FSID se montait à 3 158 millions de dollars, soit une baisse de 21 millions par rapport à décembre 2020 (3 179 millions). Cette diminution est due au retrait de capital d'un pays membre, même si elle a été partiellement compensée par un revenu net de 20,5 millions de dollars.

Les actifs de trésorerie, qui se chiffrent à 2 522 millions de dollars, représentent environ 80 % du total des actifs.

Au 31 décembre 2021, l'actif net du Fonds était de 3 002 millions de dollars, soit une diminution de 21 millions par rapport au solde de 3 024 millions enregistré au 30 décembre 2020. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution des ressources du Fonds, notamment le retrait

En millions	Exercice terminé le 31 décembre 2021	Exercice terminé le 31 décembre 2020
Actif, total	3,158	3.179
Actif, net	3,002	3.023

d'un pays membre et la dépréciation des pertes de crédit attendues.

REVENU

Le revenu brut du FSID était de 57 millions de dollars pour la période terminée le 31 décembre 2021, et de 78 millions pour 2020. Le revenu net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été de 20,5 millions, alors que le revenu net de l'exercice précédent était de 72,2 millions. Cette baisse de revenu est due principalement à une diminution des revenus de trésorerie et à une dépréciation selon la norme FAS30.

En milliers	Exercice terminé le 31 décembre 2021	Exercice terminé le 31 décembre 2020
Revenu, brut	57.167	78.214
Revenu, net	20.458	72.214

DÉCAISSEMENTS

Jusqu'en décembre 2021, le taux de décaissement des projets et programmes atteignait 59,5 % du total des approbations. L'amélioration des décaissements est intervenue après l'adoption de plusieurs mesures, notamment celle d'une nouvelle politique et de nouvelles procédures de passation de marchés, ainsi que l'application de nouveaux critères d'évaluation de la qualité des projets et des programmes.





PARTIE

|

REPRISE POST-PANDÉMIE ET DÉFIS CONNEXES

REPRISE POST-PANDÉMIE ET DÉFIS CONNEXES

Le début de l'année 2021 a été marqué par des défis considérables, mais aussi par l'espoir et l'optimisme. La pandémie à coronavirus, qui s'était emparée du monde depuis le tout début de l'année 2020, a continué à ravager la santé humaine et les systèmes de santé du monde entier, avec plus de 85 millions de cas confirmés et plus de 5 millions de décès signalés dans 190 pays en janvier 2021.¹

L'année 2021 a été aussi celle de l'espoir. Malgré les dégâts persistants de la maladie, les perspectives de mise à disposition d'un vaccin efficace ont laissé espérer un retour à la normale et une reprise économique longtemps attendue. C'est cette reprise, bien que difficile à atteindre, que le FSID a adoptée comme thème principal du présent rapport annuel 2021.

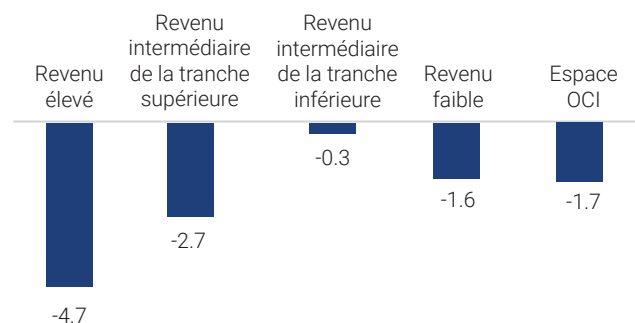
IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA PANDÉMIE À CORONAVIRUS

Si la maladie à coronavirus a éclaté en 2020, ce n'est qu'en 2021 que son impact sur le monde a été le plus manifeste. Selon diverses évaluations, la pandémie a touché le monde de diverses manières. Les entreprises et la production ont été mises à mal, et le commerce des biens et des services a été perturbé, ce qui s'est traduit par une croissance négative de l'économie mondiale de -3,1 % en 2020.² La contraction a été plus forte dans les pays développés (-4,6 %) que dans les pays en développement, où elle a été de -2,1 %³. À l'échelle mondiale, le taux de chômage a atteint 6,5 %, soit le taux le plus élevé des trois dernières décennies, et le commerce mondial des biens a reculé de 8,5 % en 2020. Il en est résulté une crise économique qui a eu des effets négatifs aigus sur les femmes, les jeunes, les pauvres et les travailleurs des secteurs informels.⁴

Pour les pays de l'OCI, le déclin économique a été de 1,7 % en 2020. Ce déclin relativement faible masque d'importantes différences régionales. Si les quatre groupes de revenus ont enregistré un taux de croissance négatif en 2020⁵, ce sont les pays à revenu élevé qui ont subi la plus forte contraction,

principalement en raison de la baisse des revenus pétroliers. Sur les 57 pays membres de l'OCI, 39 ont affiché un taux de croissance négatif en 2020, la Libye accusant le repli économique le plus marqué (59,7 %). À l'autre extrémité du tableau, on trouve le Guyana, dont les nouvelles ressources pétrolières ont favorisé une croissance économique de 43 %.⁶

Figure 1.1 : Déclin économique dans l'espace OCI en 2020



Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, 12 octobre 2021



¹ Selon l'Université Johns Hopkins.

² FMI, Perspectives de l'économie mondiale, mise à jour, 12 octobre 2021

³ SESRIC, OIC Economic Outlook 2021 p.1

⁴ FMI, Perspectives de l'économie mondiale, 12 octobre 2021.

⁵ Cf. Tableau 2.1 ci-dessous pour les groupes de revenu.

⁶ FMI, Perspectives de l'économie mondiale, 12 octobre 2021

Du point de vue de la mortalité et de la morbidité, la maladie à coronavirus était à l'origine de quelque 5 millions de décès dans le monde à fin décembre 2021⁷. Pour les pays membres de l'OCI, les décès dus au coronavirus étaient d'environ 210 000 en fin d'année.⁸

UNE REPRISE IMPORTANTE, MAIS INÉGALE EN 2021

Malgré les répercussions négatives de la pandémie, des signes de reprise ont été observés au premier trimestre de 2021. L'économie mondiale a amorcé une trajectoire de croissance, avec un rebond du commerce des biens et un début de stabilisation des prix des produits alimentaires de base. Les envois de fonds ont eux aussi commencé à se redresser.⁹

Le FMI et la Banque mondiale ont estimé que la croissance de l'économie mondiale devrait osciller entre 5,6 et 5,9 % en 2021, en dépit de la nouvelle vague du variant Omicron du coronavirus.¹⁰

La reprise a toutefois été inégale. Les plus grandes économies ont enregistré les plus forts rebonds à la faveur d'un énorme appui budgétaire et d'un accès plus large aux vaccins. Dans les marchés émergents et les économies en développement (EMDE), la reprise a été freinée par le nombre élevé de cas de coronavirus, les obstacles à la vaccination et le retrait partiel des subventions macroéconomiques. En conséquence, dans les régions des EMDE, elle devrait ne pas être suffisante pour inverser les dégâts causés par la pandémie. La reprise devrait être particulièrement vigoureuse en Asie de l'Est et dans le Pacifique. En Asie du Sud, elle a été entravée par l'apparition du variant Delta en Inde.¹¹ Au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Amérique latine et dans les Caraïbes, le rythme de croissance devrait être inférieur à la sévère contraction enregistrée en 2020.

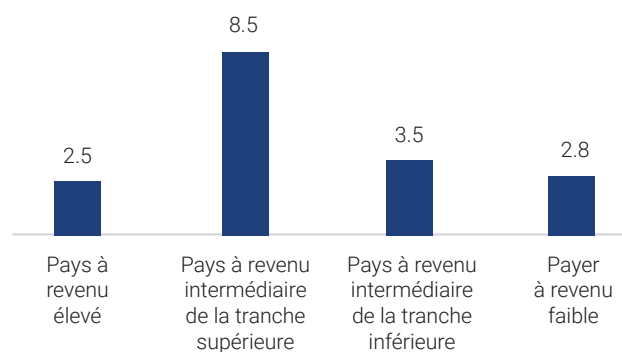
En tant que région, l'Afrique subsaharienne devrait enregistrer un taux de croissance de 3,4 % en 2021 et de 3,9 % en 2022 grâce à l'augmentation prévue de la demande et à la hausse des prix des produits de base. Par conséquent, les pays exportateurs de produits agricoles et industriels devraient se relever plus rapidement que les économies fortement tributaires du tourisme, les flux de touristes internationaux continuant d'être relativement faibles. L'inflation des produits alimentaires est en revanche restée un défi dans toute la région, passant de 2 % en 2019 à 11 %

en 2021. En outre, l'instabilité politique et les conflits dans de nombreuses sous-régions devraient encore accentuer les problèmes existants et compromettre le potentiel économique. Le taux de pauvreté devrait donc rester élevé, et le nombre absolu de personnes vivant dans l'extrême pauvreté augmenter.¹²

La reprise dans l'espace OCI a été également inégale selon les groupes de revenus. Les économies à revenu élevé, qui ont enregistré une croissance moyenne de 3,4 % au cours de la période 2010-2019, devraient connaître une reprise de 2,5 % en 2021 et de 4,2 % en 2022, rythme plus lent que dans les autres groupes de revenus. Les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure devraient croître de 8,5 % en 2021. Quant aux économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, leur croissance devrait s'établir à 3,5 % en 2021 et à 4,6 % en 2022. Les pays à faible revenu devraient afficher une croissance de 2,8 % en 2021 et de 4,4 % en 2022.¹³

Cette reprise inégale est largement attribuable aux grandes disparités en matière d'accès aux vaccins et de mesures de soutien. Par exemple, alors que dans les économies avancées, 60 % de la population était entièrement vaccinée en octobre 2021 (et que certains recevaient des rappels), environ 96 % de la population des pays à faible revenu n'était toujours pas vaccinée.¹⁴

Figure 1.2 : Prévisions de croissance dans l'espace OCI en 2021



Source : FMI, *Perspectives économiques mondiales*, octobre 2021

Bien que ces prévisions aient été faites avant la découverte du variant Omicron en novembre 2021, elles sont globalement restées pertinentes parce que, comme l'affirme *The Economist*, Omicron ne semble pas avoir bouleversé les trajectoires de reprise.¹⁵

⁷ Johns Hopkins University Data: <https://www.arcgis.com/apps/dashboards/bda7594740fd40299423467b48e9ecf6>.

⁸ Secrétariat général de l'OCI, <https://www.oic-oci.org/covid-19/?lan=en>.

⁹ Venkat Gopalakrishnan, Divyanshi Wadhwa Sara Haddad et Paul Blake, 2021 Year Review in 11 Charts: The Inequality Pandemic (Banque mondiale, décembre 2021).

¹⁰ FMI, *Perspectives économiques mondiales* : Reprise en temps de pandémie, octobre 2021 ; *Perspectives économiques mondiales* de la Banque mondiale, juin 2021.

¹¹ Données de la Banque mondiale telles que mentionnées par le SESRIC, OIC Economic Outlook 2021

¹² Organisation des Nations Unies, *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2022*, p. IX.

¹³ Données de la Banque mondiale telles que mentionnées par le SESRIC, OIC Economic Outlook, pp. 34-35

¹⁴ FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2021.

¹⁵ *The Economist*, 29 janvier 2022.



PARTIE

II

LA PAUVRETÉ DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI

LA PAUVRETÉ DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI

Les États membres de l'OCI se répartissent en quatre groupes de revenus distincts : sept pays sont classés dans la catégorie des pays à revenu élevé, 14 dans celle des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, 20 dans celle des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et 16 dans celle des pays à faible revenu. Les pays à revenu élevé ont un RNB par habitant supérieur à 12 696 dollars, et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure un RNB par habitant compris entre 4 096 et 12 695 dollars. À l'autre extrémité, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont un RNB par habitant compris entre 1 046 et 4 095 dollars, et les pays à faible revenu un RNB par habitant inférieur à 1 045 dollars.

En 2021, la population des 57 pays membres était de 1,65 milliard d'habitants. Bien que ces pays regroupent 22 % de la population mondiale, ils ne représentent que 7 % du PIB mondial. Dans le même temps, ils comptent 40 % des pauvres de la planète.

Tableau 2.1 : Groupes de revenus des États membres de l'OCI

Pays à revenu élevé	Pays à revenu intermédiaire tranche supérieure	Pays à revenu intermédiaire tranche inférieure	Pays à faible revenu
Arabie saoudite	Albanie	Algérie	Afghanistan
Bahreïn	Azerbaïdjan	Bangladesh	Burkina-Faso
Brunei Darussalam	Gabon	Bénin	Gambie
Émirats arabes unis	Guyana	Cameroun	Guinée
Koweït	Irak	Comores	Guinée-Bissau
Oman	Jordanie	Côte d'Ivoire	Mali
Qatar	Kazakhstan	Djibouti	Mozambique
	Liban	Égypte	Niger
	Libye	Indonésie	Ouganda
	Malaisie	Iran	Sierra Leone
	Maldives	Maroc	Somalie
	Suriname	Mauritanie	Soudan
	Turkménistan	Nigéria	Syrie
	Turquie	Ouzbékistan	Tchad
		Pakistan	Togo
		Palestine	Yémen
		Kirghizstan	
		Sénégal	
		Tadjikistan	
		Tunisie	

Source : Données de la Banque mondiale telles que mentionnées par le SESRIC dans OIC Economic Outlook 2021.

LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI

Selon des données récentes publiées par la Banque mondiale, la pauvreté monétaire et la pauvreté multidimensionnelle restent élevées dans les États membres de l'OCI, malgré les progrès importants réalisés dans le monde en matière de réduction de la pauvreté. Au total, 14,2 % de la population des États membres de l'OCI vit avec moins de 2 dollars par jour.¹⁶

L'incidence de la pauvreté est plus élevée parmi les populations des zones rurales et des pays fragiles dans les États membres de l'OCI. La baisse des taux de pauvreté en Asie, en Amérique latine et en Europe a été contrebalancée par l'augmentation (en chiffres absolus) du nombre de personnes appauvries dans la région MENA et en Afrique subsaharienne, en particulier dans les pays classés comme États fragiles et touchés par des conflits (FCS). En 2021, plus de 90 % de la population rurale et 70 % des populations en situation fragile vivaient dans l'extrême pauvreté.¹⁷

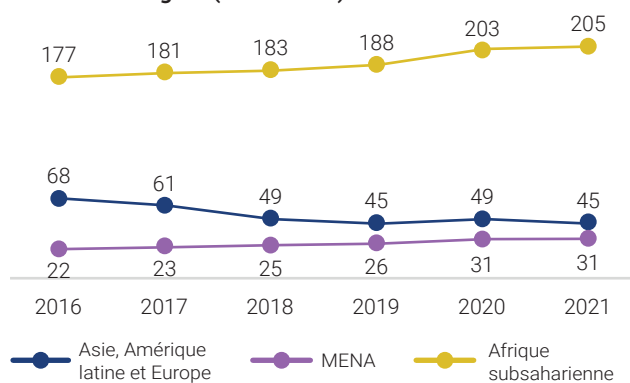


¹⁶ BID, Economic Context and Development Challenges of IsDB Member Countries 2021, IsDB Strategy Documents 2021.

¹⁷ BID, Report on Tackling Poverty and Building Resilience in Member Countries 2021.

En 2020, le nombre total de personnes en situation d'extrême pauvreté dans les pays membres de la BID a augmenté de 9 % par suite de la pandémie. Cette augmentation a été plus marquée dans la région MENA (16 %). Dans les pays fragiles, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a crû de 10 %.¹⁸ Au total, 51 millions de personnes ont basculé dans la pauvreté dans les États membres de l'OCI.¹⁹

Figure 2.1 : Nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les États membres de l'OCI par région (en millions)



Source : BID, Contexte économique et défis de développement des pays membres de la BID 2021, Documents sur la stratégie de la BID 2021.



À l'échelle régionale, 73 % de la population des États d'Afrique subsaharienne membres de l'OCI vivait dans l'extrême pauvreté en 2021, selon un rapport récent de la BID. Comme le montre le tableau 2.2, la proportion de la population pauvre de cette région est passée de 66 % en 2016 à 72 % en 2020, avant de bondir à 73 % en 2021. Au cours de la même période, la proportion de pauvres de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord est passée de 8 % en 2016 à 11 % en 2021. La seule région de l'OCI à avoir enregistré une baisse de la proportion de pauvres est celle de l'Asie, Amérique latine et Europe, où les chiffres ont reculé de 25 % en 2016 à 16 % en 2021.

Tableau 2.2 : Proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les régions de l'OCI (2020)

Titre du projet		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Régions de la BID	Asie, Amérique latine et Europe	25 %	23 %	19 %	17 %	17 %	16 %
	Moyen-Orient et Afrique du Nord	8 %	9 %	10 %	10 %	11 %	11 %
	Afrique subsaharienne	66 %	68 %	71 %	73 %	72 %	73 %
Autres catégorisations	PMMA	57 %	57 %	57 %	57 %	56 %	56 %
	FCS	62 %	64 %	68 %	70 %	71 %	73 %
Par zone	Urbaine	7 %	8 %	9 %	9 %	9 %	9 %
	Rurale	93 %	92 %	91 %	91 %	91 %	91 %
Par sexe	Homme	49 %	49 %	49 %	49 %	49 %	49 %
	Femme	51 %	51 %	51 %	51 %	51 %	51 %

Source : Calculs de la Division Recherche économique et Statistiques effectués à partir des estimations et des prévisions du World Data Lab, octobre 2021.



¹⁸ BID, Economic Context and Development Challenges of IsDB Member Countries 2021, IsDB Strategy Documents 2021.

¹⁹ BID, Economic Context and Development Challenges of IsDB Member Countries 2021, IsDB Strategy Documents 2021.

LA PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI

La pauvreté multidimensionnelle est un phénomène inquiétant dans les États membres de l'OCI : en 2020, 464 millions de personnes étaient classées comme vivant dans la pauvreté multidimensionnelle.

Selon une récente analyse conjointe de l'Institut de la BID et de l'Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), 464 millions de personnes au total (près d'une personne sur trois) vivent dans une pauvreté multidimensionnelle, dont 83 % dans les zones rurales. Dans 14 pays membres de la BID, la majorité de la population vit dans la pauvreté multidimensionnelle. En revanche, dans 8 des pays à revenu élevé, moins de 1 % de la population totale vit dans la pauvreté. Cependant, dans les pays à faible revenu comme le Niger, le Burkina-Faso et le Tchad, 8 personnes sur 10 sont considérées comme vivant dans la pauvreté multidimensionnelle. En termes absolus, le Nigéria (avec 91 millions de personnes) et le Pakistan (avec 81 millions de personnes) comptent le plus grand nombre de pauvres.²⁰

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI

Outre les crises économiques et la baisse des revenus qui en découle, la pandémie a entraîné une régression de la production alimentaire, perturbé les chaînes d'approvisionnement, et engendré une inflation des prix des denrées alimentaires. Ces différentes situations ont aggravé l'insécurité alimentaire dans le monde et dans les États membres de l'OCI.

Mesurée selon l'indice de la faim dans le monde, l'insécurité alimentaire est fonction des trois indicateurs suivants de pondération égale :

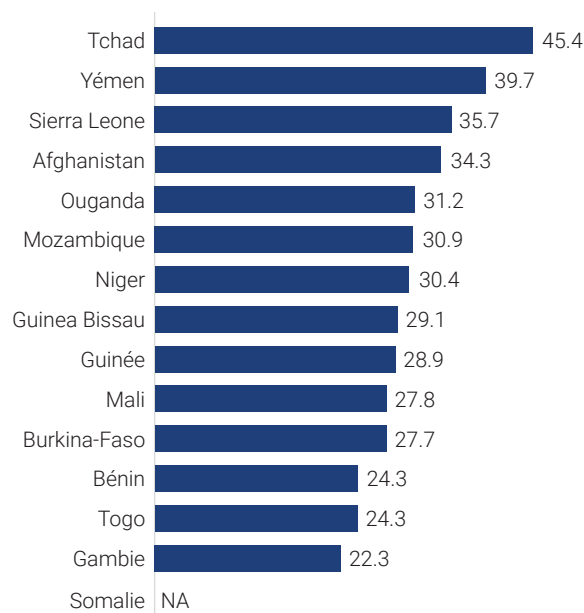
- ▶ la proportion de personnes souffrant de sous-alimentation ;
- ▶ la proportion d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale ; et
- ▶ le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Les scores de l'indice de la faim sont calculés sur une échelle de 0 à 100, 0 étant le meilleur score (pas de faim) et 100 le pire. Les scores compris entre 35 et 50 sont

considérés comme « alarmants », et ceux supérieurs à 50 comme « extrêmement alarmants ».

Les données existantes montrent que parmi les États membres de l'OCI, l'insécurité alimentaire est plus endémique dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et dans les pays à faible revenu. Pour la plupart, les pays de la catégorie revenu intermédiaire de la tranche inférieure présentent des niveaux de faim modérés à graves.²¹ De même, tous les pays du groupe à faible revenu sont en situation de déficit alimentaire. Sur les 15 pays de ce groupe, 11 connaissent une situation de faim « grave », trois une situation « alarmante » et un une situation de faim « modérée ». Sur les 15 pays pour lesquels des données sont disponibles, 13 (soit 85 %) se trouvent en Afrique subsaharienne.²²

Figure 2.2 : Indice de la faim des États membres de l'OCI à faible revenu



²⁰ BID, Projet de rapport sur la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la résilience dans les pays membres, novembre 2021.

²¹ 2018 Global Hunger Index.

²² Les deux autres sont l'Afghanistan et le Yémen.





PARTIE

III

**RÔLE DU FSID DANS
LA RÉDUCTION DE LA
PAUVRETÉ**

**DANS LES ÉTATS
MEMBRES DE L'OCI**

RÔLE DU FSID DANS LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI

Le FSID a été créé en tant que fonds waqf de la BID, suite à une décision adoptée au troisième sommet extraordinaire de l'OCI, tenu à La Mecque en 2005. Il est doté d'un capital cible de 10 milliards de dollars, qui sera constitué par les gouvernements et les institutions des pays membres.

Depuis sa création, le Fonds porte l'essentiel de son action sur la réduction de la pauvreté dans les États membres de l'OCI par l'octroi de financements concessionnels aux programmes qui visent à :

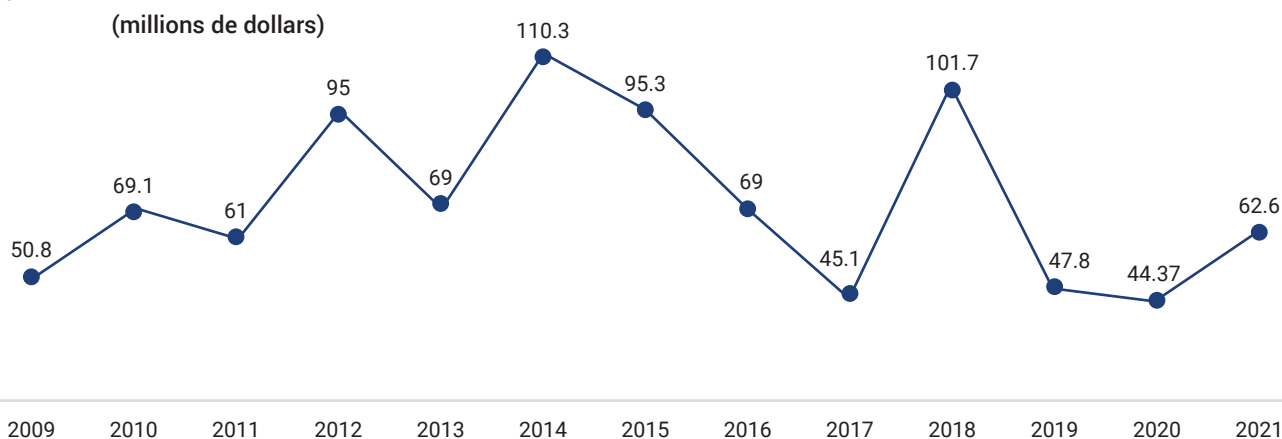
- ▶ promouvoir une croissance favorable aux pauvres ;
- ▶ favoriser le développement humain, en particulier les soins de santé et l'éducation ;
- ▶ mettre en place des filets de sécurité sociale pour les pauvres ; et
- ▶ renforcer la bonne gouvernance et l'accès des pauvres aux services publics.

En tant que waqf, les opérations du FSID sont généralement financées par les revenus nets réalisés sur les investissements de ses ressources en capital. Le Conseil d'administration a toutefois récemment autorisé le FSID à financer quelques programmes d'autonomisation économique avec ses ressources en capital, ce qui devrait lui permettre d'investir directement au profit des pauvres pour les aider à accroître leurs possibilités d'emploi et de génération de revenus.

3.1 : OPÉRATIONS DU FSID DEPUIS SA CRÉATION

Depuis sa création, le Fonds a accordé près d'un milliard de dollars de prêts concessionnels et de dons pour financer des projets et des programmes dans les pays membres. Les financements du Fonds sont passés de 50,8 millions de dollars en 2009 à 69 millions de dollars en 2010 avant de baisser à 61 millions de dollars en 2011. Ils ont rebondi en 2012 et atteint 95 millions de dollars, mais sont retombés à 69,8 millions de dollars en 2013. La meilleure année pour le Fonds a été 2014, lorsque les approbations ont atteint 110 millions de dollars. Les trois années suivantes ont été marquées par un déclin progressif des approbations, qui sont passées de 95 millions de dollars en 2015 à 69 millions de dollars en 2016, puis à 45 millions de dollars en 2017. Les approbations ont augmenté à 101,7 millions de dollars en 2018 avant de descendre à 47,8 millions de dollars en 2019 et à 44,37 millions de dollars en 2020. Malgré les défis posés par la pandémie, les approbations du Fonds sont passées à 62,6 millions de dollars²³ en 2021, soit une hausse d'environ 41 % par rapport aux chiffres de 2020.

Figure 3.1 : Approbations du FSID, 2009-2021



Source : Division Recherche économique et statistiques

²³ Comprend les approbations de bourses d'études (0,680 million de dollars) et les approbations accordées au titre de l'ICERI (0,589 million de dollars).

Outre les approbations directes, les financements du Fonds ont eu un effet de levier important qui permet de mettre des ressources considérables à la disposition des bénéficiaires. Le coût total des projets ayant bénéficié des approbations du FSID en 2021 s'élève par exemple à 733 millions de dollars, dont un financement du FSID de 62,6 millions de dollars, ce qui donne au financement du FSID un effet de levier de 1:12.

COUVERTURE RÉGIONALE

Les allocations de 2021 aux programmes et projets ont porté les allocations cumulées du FSID depuis sa création à 919,7 millions de dollars. Si l'objectif du FSID est de lutter contre la pauvreté dans tous les pays membres, ce sont les pays membres les moins avancés (PMMA) qui ont à ce jour majoritairement bénéficié de ces interventions. Pour la seule année 2021, environ 63 % des fonds sont allés aux PMMA. Cette concentration est conforme à la politique de réduction de la pauvreté de la BID, qui veut que 80 % des financements annuels du FSID aillent aux PMMA et 20 % aux poches de pauvreté des pays autres que les PMMA. La dérogation aux lignes directrices de cette politique en 2021 s'explique par les défis sanitaires qui ont touché l'ensemble des États membres de l'OCI.

RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT DES INTERVENTIONS DU FSID

Un rapport commandé par le FSID, le Rapport sur l'efficacité du développement, donne un éclairage complet sur l'impact

des interventions menées à ce jour par le Fonds dans les pays membres.

Le rapport évalue les projets en fonction de leur pertinence, de leur efficacité, de leur efficience et de leur viabilité. Les projets ont été jugés pertinents parce qu'ils portaient sur des aspects de la réduction de la pauvreté. Ils ont été de manière générale efficaces et ont atteint ou dépassé leurs objectifs.

Les projets ont également été jugés globalement viables. Les projets de santé et d'éducation ont eu des effets bénéfiques durables, notamment une baisse de l'incidence du paludisme et un changement de comportement pour ce qui est de l'utilisation de moustiquaires imprégnées. Le projet d'éradication de la poliomyélite a également donné des résultats durables, le Pakistan ayant été rayé de la liste de l'OMS des pays présentant de nouveaux cas de poliomyélite. Les projets agricoles ont également induit des changements dans les pratiques agricoles.

Le rapport révèle en outre que les financements du FSID aux pays membres ont eu un impact majeur, en particulier dans les pays à faible revenu. Ils ont, par exemple, permis de construire plus de 700 écoles qui ont accueilli plus de 51 000 élèves. Ils ont également contribué à rendre les soins de santé accessibles à 73 millions de personnes et à créer des opportunités d'emploi pour 2,8 millions de personnes dans les dix pays évalués.

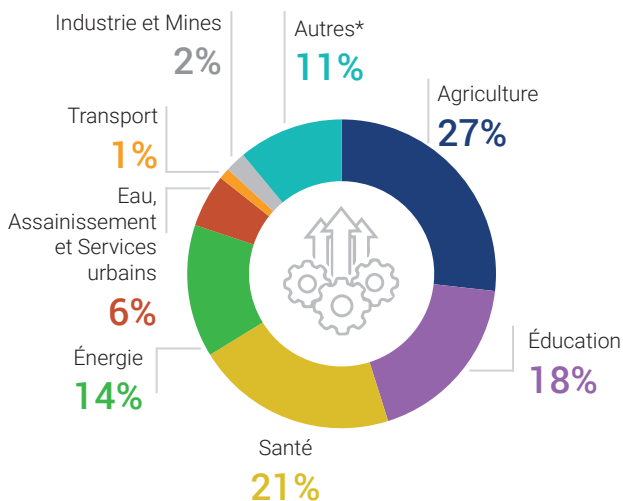
Tableau 3.1 : Résumé de l'impact de l'appui du FSID aux pays membres

Bénéficiaires des projets de santé	Emplois créés	Femmes et filles autonomisées	Bénéficiaires de la sécurité alimentaire	Nombre d'écoles construites	Étudiants parrainés	Enseignants formés ou financés
73 575 181	2 812 839	33 958	105 452	769	51 453	4 650

Source : Rapport sur l'efficacité du développement du FSID



Figure 3.2 : Opérations du FSID par secteur, 2009-2021



*Les autres secteurs comprennent la finance, l'administration publique, l'immobilier et les activités liées au commerce.
Source : Division Recherche économique et statistiques 2021

ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme le montre la figure 3.2, les approbations du FSID ont porté sur les secteurs clés qui sont au cœur des ODD. Par exemple, dans les domaines de l'agriculture et du développement rural, de la santé, de l'éducation de base, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, et de l'emploi des jeunes, les projets devraient contribuer à la réalisation des ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation de qualité), 6 (eau propre et assainissement), 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (inégalités réduites), 12 (consommation et production responsables) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

Figure 3.3 : Objectifs de développement durable



3.2 : OPÉRATIONS DU FSID EN 2021

En 2021, les approbations du FSID se sont élevées à 62,6 millions de dollars. Sur ce montant, 31 millions de dollars ont été accordés aux pays membres sous forme de prêts concessionnels, et 31,6 millions de dollars sous forme de dons.²⁴

Figure 3.4 : Prêts et dons du FSID en 2021 (millions de dollars)



Les projets financés au cours de l'année vont des projets de santé, d'éducation et d'assainissement aux projets d'aide aux réfugiés et aux projets awqaf dans l'immobilier.

Le FSID a continué à jouer un rôle clé dans l'appui que le Groupe de la BID apporte à la réponse des pays membres à la pandémie, tant dans le cadre de son Programme stratégique de préparation et de réponse (SPRP) que dans celui d'autres programmes phares (Tadamon, SERVE, IVAC et ICERI), ainsi que dans le cadre du LLF. C'est ce qui explique que 38 % de ses financements de 2021 soient allés au secteur de la santé. L'appui aux pays membres dans ce domaine a revêtu la forme de dons et de prêts destinés à l'importation de vaccins contre le coronavirus, à la mise à disposition d'équipements médicaux, à l'octroi de bourses et à la formation d'ophtalmologues, ainsi qu'à une campagne de traitement de la cataracte.

L'éducation et l'agriculture ont chacune représenté 15 % des financements du Fonds en 2021, l'eau, l'assainissement et les services urbains 9 %, et l'énergie 5 %. Le reste des financements est allé à d'autres activités, dont la finance, l'administration publique et le développement immobilier au service de la réduction de la pauvreté.



²⁴ Les chiffres des opérations du FSID comprennent les approbations de bourses d'études (0,680 million de dollars) et les approbations accordées au titre de l'ICERI (0,589 million de dollars), soit un total de 1,27 million de dollars. Ainsi s'expliquent les écarts entre les chiffres fournis par la Division Recherche économique et Statistiques et les chiffres indiqués dans le présent rapport.

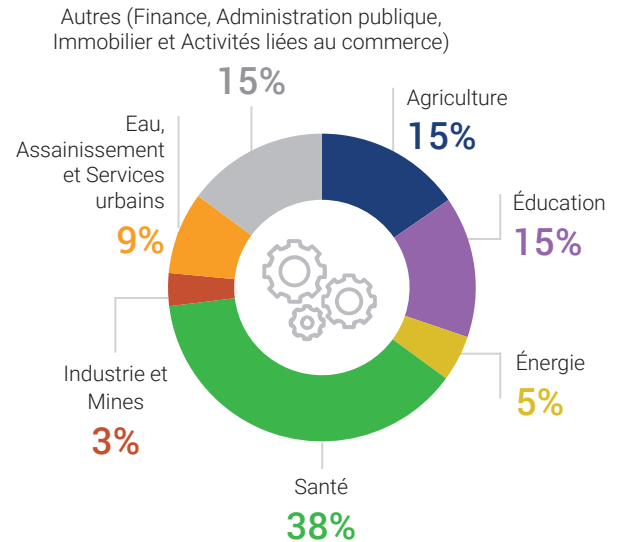
RÉPONSE DU FSID À LA PANDÉMIE

L'appui du FSID à la réponse des pays membres à la pandémie a commencé en 2020 dans le cadre du Programme stratégique de préparation et de réponse à la pandémie (SPRP) du Groupe de la BID.

Au départ, le Conseil d'administration du FSID a approuvé un montant de 50 millions de dollars en février 2020 au titre de l'appui du Fonds à la réponse des pays membres à la pandémie. Mais, en raison de l'augmentation de la demande, le montant initial a été porté à 232 millions de dollars en décembre 2021. Sur ce montant, 16,6 millions de dollars ont été versés sous forme de dons et 215,4 millions de dollars sous forme de prêts. Environ 35 % des fonds (82 millions de dollars) ont été affectés à des projets autonomes dans huit pays : Burkina-Faso, Comores, Guinée-Bissau, Kirghizstan, Mali, Soudan, Tchad et Yémen. Le reste a été alloué à des programmes régionaux, tels que SERVE, ICERI, IVAC et à l'accélérateur Tadamon. Environ 60 % des fonds ont été décaissés avant le 31 décembre 2021.

La valeur totale des projets approuvés au titre des programmes phares et des projets autonomes a atteint un montant de 883,66 millions de dollars, ce qui donne aux financements du FSID un effet de levier de 1:6.

Figure 3.5 : Approbations du FSID par secteur en 2021

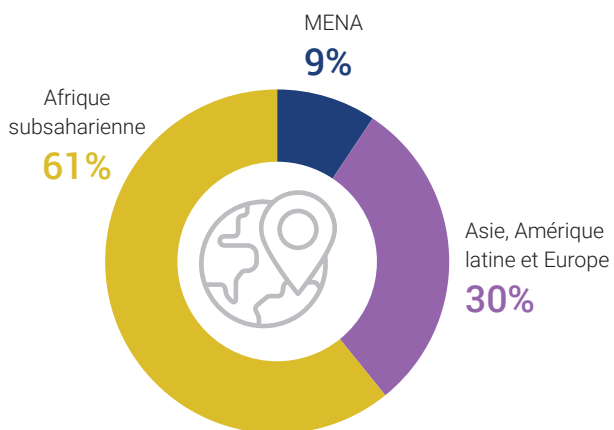


Le coût total des projets et programmes ayant bénéficié d'un financement du FSID en 2021 est de 734 millions de dollars, ce qui représente un effet de levier de 1:12 pour les financements du Fonds.

Pour ce qui est de la couverture régionale, l'Afrique subsaharienne a bénéficié de 61 % des financements du FSID en 2021. Elle a été suivie par les régions Asie, Amérique latine, et Europe (30 %), et Moyen-Orient et Afrique du Nord (9 %).



Figure 3.6 : Approbations du FSID par région en 2021 (%)



Comme le montre la figure 3.7, le financement de pays le plus important en 2021 est allé à l'Ouzbékistan, suivi du Togo, de l'Ouganda, du Sénégal et du Bangladesh. Les fonds alloués à ces pays oscillent entre 5 et 10 millions de dollars. Le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Tchad ont chacun reçu un financement supérieur à 4 millions de dollars en 2021.

Figure 3.7 : Approbations du FSID par pays (millions de dollars)

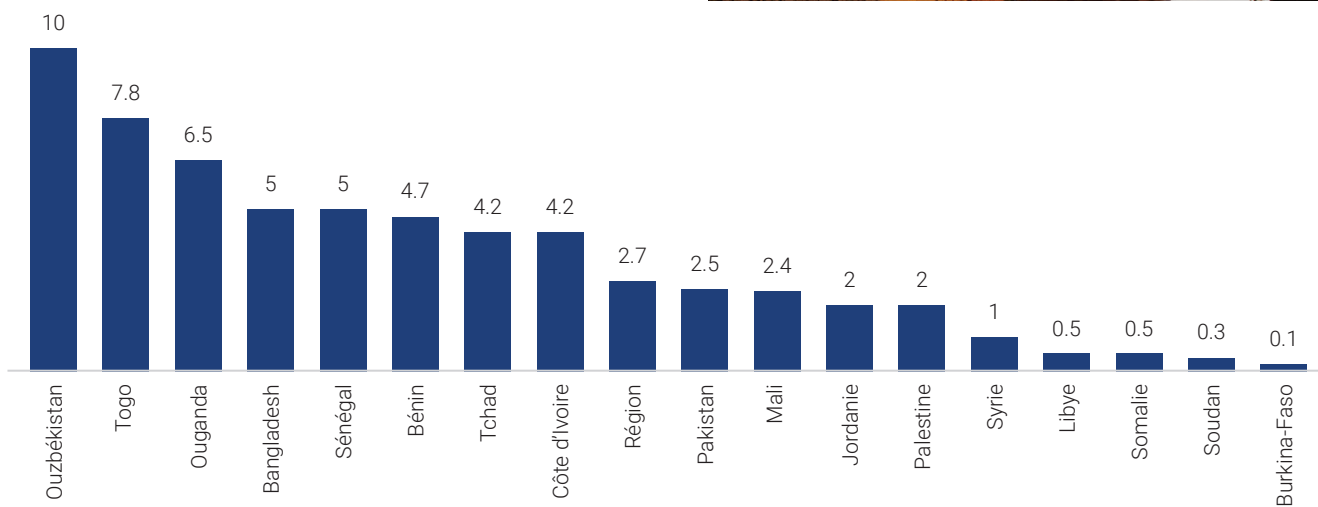


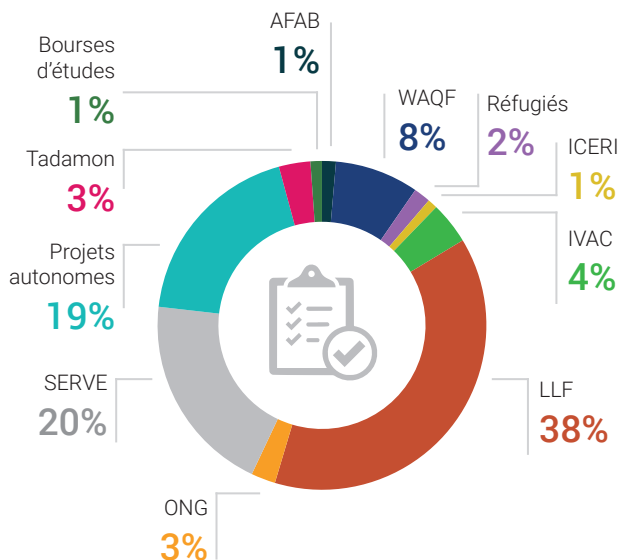
Tableau 3.2 : Dons et prêts du FSID approuvés en 2021 (millions de dollars)

Programme/Projet	Pays	Montant	Type	Taille du projet
FONDS VIES & LIVELIHOODS (LLF)	Bangladesh	5	Don	66
	Bénin	4,66	Don	53
	Tchad	4,05	Don	48,5
	Côte d'Ivoire	4.24	Don	55,7
	Mali	2.45	Don	23.4
	Togo	2.8	Don	39.8
ALLIANCE POUR LUTTER CONTRE LA CÉCITÉ ÉVITABLE (AFAB)	Burkina-Faso	0.131	Don	0.131
	Tchad	0,179	Don	0.179
	Non attribué	0,51	Don	1.47
TADAMON	Libye	0,45	Don	1,45
	Somalie	0,45	Don	3,35
	Soudan	0,25	Don	1,75
RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES VULNÉRABLES (SERVE)	Jordanie	2	Prêt	52
	Ouzbékistan	10	Prêt	100
WAQF (SÉNÉGAL)	Sénégal	5	Prêt	24.2
IVAC	Pakistan	2,5	Prêt	72,5
AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DU PEUPLE PALESTINIEN	Palestine	2	Don	2
APPUI À L'ÉDUCATION DES ENFANTS SYRIENS TOUCHÉS PAR LA GUERRE	Syrie	1	Don	2
INITIATIVE SIACE-FSID DE RIPOSTE D'URGENCE À LA PANDÉMIE (ICERI)	Tunisie	0,042	Don	4,9
	Sénégal	0,074	Don	9,9
	Mauritanie	0,024	Don	2,9
	Mozambique	0,098	Don	8,7
	Nigéria	0,177	Don	41,7
	Gambie	0,174	Don	1 547
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ONG RÉGIONALES		1,45	Don	1,45
TADAMON		0,73	Don	0,73
Programme/Projet autonome				
DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES D'IRRIGATION EN OUGANDA	Ouganda	6,5	Prêt	90
AIDE AU PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE AU TOGO (PAAQET)	Togo	5	Prêt	24
PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES		0,68	Don	0,68
	TOTAL	62 619		733 937
	Prêts	31		338,7
	Dons	31 619		395 237

Source : FSID

PROGRAMMES PHARES : l'appui qu'apporte le FSID aux pays membres s'inscrit dans le cadre de programmes phares, même si des projets autonomes font également l'objet d'une attention particulière.²⁵ Comme le montre la figure 3.8, les projets financés en 2021 se regroupent en dix programmes et deux projets autonomes, récapitulés dans les sections ci-après et à l'annexe 2 du présent rapport.

Figure 3.8 : Approbations par programme et projet en 2021



ALLIANCE POUR LUTTER CONTRE LA CÉCITÉ ÉVITABLE (AFAB) : un don d'environ 0,8 million de dollars a été approuvé pour lutter contre la cécité dans les pays membres de l'AFAB. Les 13 pays – Burkina-Faso, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Somalie, Tchad et Togo – ont tous bénéficié du programme. En outre, une aide a été fournie sous forme de matériel médical, de bourses d'études et de formation d'ophtalmologues et de campagnes de traitement de la cataracte.



LA BID ET LE FSID LANCENT LES ACTIVITÉS AU TITRE DE L'ALLIANCE POUR LUTTER CONTRE LA CÉCITÉ ÉVITABLE AU NIGER

12 JUILLET 2021

www.cnbcafrica.com/2021

Djeddah : La Banque islamique de développement (BID) et le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID), en collaboration avec le Programme national de santé oculaire (PNSO), ont lancé la deuxième génération de l'Alliance pour lutter contre la cécité évitable (AFAB) en menant deux campagnes de chirurgie de la cataracte dans les villes de Diffa et de Magaria au Niger.

Dans le cadre de ces campagnes, financées par la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), 8 001 patients ont bénéficié d'un examen oculaire et 1 029 traitements de la cataracte ont été réalisés, ainsi qu'un suivi postopératoire et des visites aux patients.

Ces campagnes participent de la volonté constante de réaliser 100 000 opérations chirurgicales au cours des cinq prochaines années dans le cadre de l'initiative du Département de la Coopération et de l'Intégration régionales de la BID.

Amza ABDOU, coordonnateur national du Programme national de santé oculaire (PNSO) du Niger, a exprimé ses remerciements et sa gratitude au Groupe de la BID et à la BADEA pour les efforts constants qu'ils déploient pour aider le Gouvernement nigérien à lutter contre la cécité évitable et à améliorer la qualité de vie des personnes ayant un handicap visuel. « Nous espérons que cette coopération Sud-Sud exemplaire s'inscrira dans la durée, la proportion de personnes vivant avec un handicap visuel restant encore élevée au Niger », a-t-il ajouté.

Pour tirer parti du succès de la première génération, la BID et le FSID ont décidé de lancer la deuxième génération de l'Alliance qui vise à apporter un appui à 13 pays membres de la BID, à savoir le Burkina-Faso, les Comores, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, la Somalie, le Tchad et le Togo.

<https://www.cnbcafrica.com/2021/islamic-development-bank-isdb-islamic-solidarity-fund-for-development-isfd-launches-the-activities-of-the-alliance-to-fight-avoidable-blindness-second-generation-afab-in-niger/>

WAQF (SÉNÉGAL) : un montant de 5 millions de dollars a été accordé au Sénégal sous forme de prêt concessionnel pour le programme waqf, qui visait à financer un projet immobilier à Dakar. Les retours sur cet investissement devraient permettre de financer la modernisation d'écoles traditionnelles au Sénégal.

²⁵ Les dix programmes phares sont Tadamon, ICERI, IVAC, Autonomisation des ONG, SERVE, Réfugiés, Awqaf, AFAB, LLF, et le Programme de bourses d'études.

APPUI À L'ÉDUCATION DES ENFANTS SYRIENS TOUCHÉS PAR LA GUERRE : Un montant de 1 million de dollars a été consacré à l'éducation des enfants syriens touchés par la guerre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Syrie.

INITIATIVE SIACE-FSID DE RIPOSTE D'URGENCE À LA PANDÉMIE (ICERI) : dans le cadre de l'effort conjoint que déploient les membres affiliés au du Groupe de la BID pour lutter contre les conséquences négatives de la pandémie, le FSID a accordé un don de 0,7 million de dollars sous la forme d'une remise de prime ou d'une garantie de première perte pour faciliter l'importation de biens médicaux et de produits de base essentiels au moyen de l'assurance-crédit. Le don est administré et géré par la SIACE. Il est destiné à aider les PMMA et les pays membres gravement touchés à accéder au financement et à faciliter leur importation d'équipements médicaux, de produits pharmaceutiques et d'autres articles connexes nécessaires à la lutte contre la pandémie et à l'acquisition de produits essentiels comme la nourriture, le pétrole et le gaz.

Dans le cadre de ce programme, un don de 0,590 million de dollars a été octroyé à six pays : Gambie, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, Sénégal et Tunisie.

IVAC : il était prévu que l'IVAC adopte une approche holistique axée sur les phases de développement, de fabrication, d'achat et de livraison de vaccins aux bénéficiaires finaux. Mais il a été décidé de cantonner l'initiative à l'achat de vaccins destinés aux pays membres. Le Conseil des Directeurs exécutifs de la BID a approuvé une allocation de 10 millions de dollars en avril 2021 comme contribution du FSID au programme IVAC. Le Pakistan a reçu 2,5 millions de dollars sous forme de prêt concessionnel au titre du programme.

FONDS LIVES & LIVELIHOOD : six pays (Bangladesh, Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Tchad et Togo) ont bénéficié d'un don de 23,2 millions de dollars au titre du programme LLF. Les projets financés dans le cadre du LLF couvrent l'assainissement et l'hygiène intégrés, la nutrition et le développement de la petite enfance, la chaîne de valeur de la volaille et de la pêche, la santé et la nutrition communautaires, la santé maternelle et infantile, et l'électrification rurale.

RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES VULNÉRABLES (SERVE) : L'objectif de SERVE est de renforcer la résilience des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) pour les aider à surmonter l'impact de la pandémie en mettant à leur disposition les liquidités nécessaires à la continuité de leurs activités et au maintien de leurs emplois. Le projet a trois composantes, à savoir (1) une ligne de financement destinée aux institutions de microfinance islamiques ; (2) une ligne de financement destinée aux banques et institutions financières islamiques

partenaires ; et (3) l'audit et le suivi du projet. Dans le cadre de ce programme, un prêt concessionnel de 12 millions de dollars a été accordé à la Jordanie et à l'Ouzbékistan en 2021.

Tadamon : Le programme Tadamon comporte trois volets, à savoir (1) la réponse médicale d'urgence à travers les organisations de la société civile ; (2) l'éducation en situation d'urgence ; et (3) le renforcement de la résilience des communautés. Il vise à établir des partenariats avec différents partenaires de mise en œuvre, ONG, ONG internationales et organisations de la société civile compétentes et désireuses de contribuer à la lutte contre la pandémie dans le monde. Son coût total est de 55 millions de dollars. Au cours de l'année, un don d'environ 1,9 million de dollars a été approuvé pour la Libye, la Somalie et le Soudan, ainsi que pour d'autres interventions à caractère régional du Programme des Nations unies pour le développement.

PROJETS AUTONOMES : Au cours de l'année, deux projets autonomes ont été approuvés. Il s'agit d'un projet visant à appuyer le développement de l'éducation de base au Togo d'un montant de 5 millions de dollars et d'un projet de développement de systèmes d'irrigation dans les régions d'Unyama, de Namalu et de Sipi en Ouganda pour un montant de 6,5 millions de dollars.

BOURSES D'ÉTUDES : Au cours de l'année, un montant de 0,68 million de dollars a été approuvé pour le Programme de bourses d'études au profit de 85 étudiants de différents pays membres.

3.3 : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE 2030

Outre l'appui direct qu'il a apporté aux pays membres au cours de l'année, le FSID a également accordé une attention particulière à la mise en œuvre de sa Stratégie 2030, élaborée en 2020 dans le cadre de son programme de transformation qui vise à renforcer son efficacité et son impact dans l'exécution de sa mission de réduction de la pauvreté.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie, le FSID cherche à avoir un impact sur la réduction de la pauvreté en mettant à profit la solidité institutionnelle de la BID dans ses opérations futures. Pour le Fonds, la mobilisation de ressources est une priorité stratégique et les PMMA restent au cœur de ses interventions. Les secteurs seront par ailleurs choisis de manière stratégique en fonction des facteurs et des causes de la pauvreté dans chaque pays.



La Stratégie 2030 entend mettre davantage l'accent sur les domaines et les capacités de développement essentiels. Elle s'articule autour de cinq piliers, en l'occurrence (1) les opérations ; (2) les ressources ; (3) les capacités ; (4) la gouvernance ; et (5) la performance. Au vu des conséquences de l'évolution de la pandémie, la santé est retenue comme un domaine d'intérêt stratégique pour permettre au FSID de renforcer la résilience des États membres de l'OCI face à cette pandémie et à toute épidémie ou pandémie à venir.

La stratégie sera mise en œuvre par le FSID à travers un

modèle d'entreprise remanié qui permettra d'élaborer des programmes phares visant à répondre aux besoins fondamentaux en matière d'éducation, de santé et de développement socio-économique.

DIX INITIATIVES DE TRANSFORMATION

La Stratégie 2030 sera mise en œuvre par phases. La phase I, « Corriger les éléments de base », comprend dix initiatives. Le tableau 3.3 résume les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces dix initiatives :

Tableau 3.3 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre des 10 initiatives

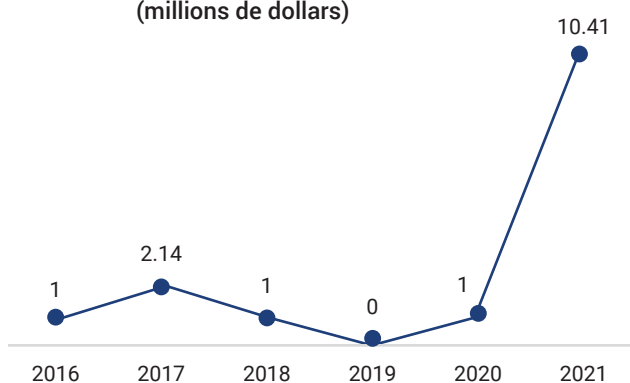
Programme/Projet	Taille du projet
Cadre des politiques et analyse des politiques	L'objectif de cette initiative est de doter le FSID d'un cadre de politiques intégré pour guider les opérations futures et assurer une mise en œuvre harmonieuse. Dans ce contexte, le FSID a élaboré des politiques dans différents domaines, dont le financement (prêts et dons), la gestion des risques, les investissements et la gestion financière générale.
Architecture des processus opérationnels et cadre des accords de service	Cette initiative vise à formaliser les processus opérationnels du FSID et les accords de service destinés à régir les relations entre le FSID et les unités de la BID et les parties externes. En 2021, le FSID a élaboré des lignes directrices claires en matière de procédures et des organigrammes opérationnels, ainsi que des accords de service avec plusieurs départements et unités.
Transformation de l'organisation et recrutement d'experts	Cette initiative vise à mettre en place des réformes institutionnelles qui doteront le FSID des ressources adéquates aussi bien humaines que matérielles pour lui permettre de mener à bien sa stratégie. Dans ce contexte, le FSID a proposé la création d'un comité exécutif qui sera chargé d'accélérer les processus de prise de décision et de favoriser une plus grande efficacité.
Opérationnalisation et impact de la stratégie de réduction de la pauvreté	Cette initiative vise à renforcer la capacité du FSID à avoir un impact plus marqué sur la réduction de la pauvreté dans les pays membres. Dans le cadre de l'initiative, le FSID et les unités opérationnelles compétentes du FSID ont réorienté leur collaboration vers les principaux domaines d'intervention de la stratégie 2030 du FSID : l'éducation, l'autonomisation économique, le développement et la santé communautaires, de manière à pouvoir allouer 80 à 90 % des ressources aux PMMA.
Révision des projets et du programme de travail en cours	Cette initiative vise à faire en sorte que la réserve de projets et le plan de travail 2021-2023 soient alignés sur la Stratégie 2030. Elle a été achevée en cours d'année.
Opérationnalisation de la mobilisation des ressources	L'objectif de cette initiative est de normaliser les instruments existants de mobilisation des ressources et d'en développer de nouveaux. Dans cette optique, le FSID a élaboré une nouvelle politique de mobilisation de ressources qui détaille la nature des fonds et leurs processus de mobilisation, notamment les ressources en capital, les fonds waqf ihsan d'investissement, les soukous waqf liquides, les investissements et les mécanismes de gouvernance.
Fonds de pays pilotes	Cette initiative vise essentiellement à orienter les opérations de lutte contre la pauvreté et de mobilisation de ressources du FSID vers un modèle d'entreprise plus proche des pays membres. Il s'agit de mettre en place des programmes qui s'attaquent aux facteurs de pauvreté propres à chaque pays tout en ciblant les donateurs qui préfèrent financer la lutte contre la pauvreté dans tel ou tel pays. Il est prévu de lancer et de tester cinq fonds de pays pour en tirer des enseignements qui permettront de réussir leur déploiement futur. Au cours de l'année, une note conceptuelle a été établie et diffusée pour discussion. Selon une évaluation d'experts, il a été proposé de reporter la mise en œuvre des initiatives de fonds de pays jusqu'à ce que des progrès tangibles soient enregistrés dans des initiatives similaires de mobilisation de ressources du type des fonds waqf ihsan d'investissement.
Examen de la communication de marque	L'objectif de cette initiative est de rendre le FSID plus visible par une nouvelle image de marque et une communication efficace de ses résultats de développement. Au cours de l'année, le FSID a fait appel aux services d'une agence de communication réputée pour mener à bien l'initiative. Une première ébauche de sa nouvelle stratégie de marque et de communication a été achevée.
Gestion financière	L'objectif de cette initiative est de codifier les processus clés et de concevoir des outils et des mécanismes de gouvernance pour assurer la viabilité financière du FSID. Au cours de l'année, le FSID a élaboré le modèle de gestion financière, le projet de politique de gestion financière et les descriptions de poste des fonctions de gestion financière au sein du Fonds.
Habilitation de données et de ressources informatiques	L'objectif de cette initiative est de doter le FSID d'une infrastructure informatique appropriée. Au cours de l'année, le FSID, en collaboration avec le Département informatique, a élaboré, pour les besoins informatiques du FSID, un plan directeur qu'il commencera à mettre en œuvre en 2022.

Source : Rapport d'étape sur la transformation du FSID

MOBILISATION DE RESSOURCES

La Stratégie 2030 prévoit une intensification des efforts pour obtenir des contributions additionnelles en capital auprès des pays membres, tout en veillant à ce que les financements du FSID constituent des mises de fonds initiales qui seront dûment exploitées. Les actions menées dans ce domaine ont donné de bons résultats en 2021. Comme le montre la figure 3.8, un montant total de 10,41 millions de dollars a été mobilisé auprès des pays membres sous forme de contributions en capital, soit le montant le plus élevé depuis plusieurs années.

Figure 3.9 : Ressources en capital mobilisées auprès des pays membres, 2016-2021 (millions de dollars)



Comme le montre le tableau 3.4, des contributions ont été reçues au cours de l'année de 5 pays (Bangladesh, Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, et Mauritanie).

Tableau 3. 4 : Contributions en capital en 2021 (millions de dollars)

Pays	Paiement	Montant
Mauritanie	Paiement de la totalité de l'engagement	5,1
Mali	Paiement d'une partie de l'engagement	2
Bangladesh	Paiement de la tranche annuelle	2
Bénin	Paiement de la première tranche	0,33
Côte d'Ivoire	Paiement d'une partie de l'engagement	0,98
Total		10,41

La stratégie prévoit également la mobilisation de ressources au moyen d'instruments diversifiés et innovants, tels que les fonds waqf ihsan d'investissement et les soukook waqf liquides. L'objectif est de cibler des sources multiples, notamment les donateurs du secteur privé. L'initiative des fonds ihsan, en particulier, dispose d'une réserve de 8 fonds qui en sont à différents stades de développement (voir tableau 3.5).

Tableau 3.5 : Réserve des fonds waqf ihsan d'investissement

Pays/Institution	Cible (millions de dollars)
Fonds d'autonomisation El-Quds et autonomisation	100
HCR	500
Fonds ihsan avec la Libye	200
Kizilay/Turquie	250
Investcorp	250
Ministère des Finances/Maroc	100
Université King Abdulaziz (KAU) – Arabie saoudite/RAS	100
Fonds pakistanais de réduction de la pauvreté	100





**PARTIE
IV**

**GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE**



GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil des Gouverneurs du FSID a tenu sa 14^e réunion annuelle à Tachkent le 4 septembre 2021 (27 mouharram 1443) sous la présidence de S.E. Sardor UMURZAKOV, Vice-Premier Ministre, ministre des Investissements et du Commerce extérieur de l'Ouzbékistan, Gouverneur de la BID pour la République d'Ouzbékistan, et Président du Conseil des Gouverneurs du FSID.

ACTIVITÉS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Un des temps forts de la réunion a été l'adoption du rapport annuel du FSID 1441/1442 (2020), adoption faite par résolution FSID/CG/1-442.

Le Conseil des Gouverneurs a approuvé la recommandation de désigner Deloitte & Touche en qualité de commissaire aux comptes du FSID pour l'exercice 1443/1444 (2022) et adopté la résolution FSID/CG/2-442 à cet effet.

Le Conseil des Gouverneurs a également adopté la résolution FSID/CG/4-442 qui fixe les délais dans lesquels les pays membres sont censés acquitter en intégralité leurs engagements en capital. L'échéancier a été fixé comme suit : six ans pour les pays à faible revenu, cinq ans pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, quatre ans pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et trois ans pour les pays à revenu élevé.²⁶



ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration supervise les activités du Fonds en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil des Gouverneurs. Il se réunit quatre fois par an. Il est chargé d'approuver les propositions de financement (prêts et dons), les orientations et le budget administratif ; de définir les conditions de financement et les procédures opérationnelles du FSID ; et de prendre des décisions sur les questions stratégiques conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le Règlement du FSID.

En 2021, le Conseil d'administration a tenu cinq réunions.

Le Conseil d'administration s'est réuni à sa 73^e session le 28 février 2021, sa première réunion de l'année. La réunion a été présidée par S.E. Bandar HAJJAR, Président de la BID et Président du Groupe de la BID. Tous les membres y ont participé en virtuel.

Au nombre des questions stratégiques et politiques examinées par le Conseil d'administration à cette réunion figurait le projet d'ordre du jour de la 14^e réunion annuelle du Conseil des Gouverneurs. Le projet d'ordre du jour a été adopté par résolution FSID/CA/28/02/021(73)1.

Le Conseil d'administration a également examiné et adopté les recommandations du Comité financier et de Gestion des Risques concernant la proposition de paiement du Bénin. Cette proposition a été approuvée par résolution FSID/CA/28/02/021(73)2. Au cours des débats, le Conseil d'administration a accueilli avec satisfaction les mesures prises par la direction pour établir un nouveau calendrier de paiement des engagements. Il a lancé un appel aux pays membres pour qu'ils paient leurs contributions. Il a également validé et recommandé à l'approbation du Conseil des Gouverneurs les états financiers vérifiés du FSID pour l'année 2020, conformément à la résolution FSID/CA/28/02/021(73)4.

²⁶ Voir tableau 2.1 pour les groupes de revenus.

Le Conseil d'administration s'est réuni en virtuel à sa 74^e session le 25 avril 2021. Tous ses membres étaient présents. Le Conseil d'administration a examiné et adopté l'ordre du jour révisé de la 14^e réunion annuelle du Conseil des Gouverneurs. Il a également approuvé les dispositions logistiques et autres de la première réunion annuelle en présentiel depuis le début de la pandémie. Il a examiné et approuvé le projet de rapport annuel 2020 du FSID. Il a également examiné et approuvé la proposition de consolider le Fonds waqf ihsan d'investissement pour El-Quds et le Fonds d'autonomisation El-Quds (résolution FSID/CA/25/04/021(74)7). Cette décision fait suite à l'analyse et à l'examen de ce point par le Comité financier et de Gestion des Risques.

Au cours de la même réunion, le Conseil d'administration a examiné la proposition de participation du FSID au prolongement du Programme stratégique de préparation et de réponse à la pandémie du Groupe de la BID. À cet égard, il a approuvé l'allocation de 40 millions de dollars pour le prolongement du programme. Ce montant comprend les éléments suivants :

- I. 20 millions sous forme de prêt aux pays membres au titre du Programme de renforcement de la résilience économique des entreprises vulnérables (SERVE) ;
- II. 10 millions sous forme de prêt au titre du système d'assurance/garantie – ICERI ; et
- III. 10 millions sous forme de prêt au titre du programme IVAC.

Le Conseil d'administration a examiné le calendrier de mise en œuvre des initiatives de transformation du FSID et salué

les efforts que déploie la direction pour améliorer le Fonds. Les membres ont demandé instamment la mise en œuvre rapide des différentes initiatives.

Le Conseil d'administration s'est réuni lors de sa 75^e session le 20 juin 2021, en présence de tous les membres. Les principaux points forts de la session ont été l'examen et l'adoption du rapport du Comité d'Audit du Conseil d'administration, l'approbation du rapport financier vérifié du FSID, et l'examen du rapport d'étape de la direction sur la mise en œuvre de son plan d'action concernant les recommandations émanant des rapports d'audit sur les investissements et les opérations du Fonds. Le Conseil d'administration a pris note de ces rapports.

Le Conseil d'administration a également approuvé la proposition d'attribuer le contrat pour l'investissement de 350 millions de dollars du capital du FSID à Russels Investment en qualité de gestionnaire fiduciaire. À la fin de la session, le Président Bandar HAJJAR a informé les membres du Conseil d'administration de la fin de son mandat en tant que Président de la BID et Président du Groupe de la BID.

La 75^e session du Conseil d'administration a repris en format présentiel à Tachkent, Tadjikistan, le 1^{er} septembre 2021, sous la présidence de Dr Muhammad AL JASSER, en sa qualité de nouveau Président de la BID et de Président du Groupe de la BID. Étaient présents 11 membres du Conseil d'administration, dont le Président. Six membres n'étaient pas présents. Au nombre des points saillants de la session,





le Conseil d'administration a demandé à la direction du FSID de lui communiquer des informations supplémentaires sur les progrès réalisés dans la consolidation du Fonds El-Quds d'investissement et du Fonds d'autonomisation El-Quds. Il convient de rappeler qu'à sa 74^e réunion d'avril 2021, le Conseil d'administration avait approuvé la fusion de ces deux fonds. En outre, des modifications de la structure du Fonds d'autonomisation économique du peuple palestinien ont été présentées au Conseil d'administration à titre d'information.

Le Conseil d'administration s'est réuni à sa 76^e session le 26 septembre 2021 sous la présidence de Dr Muhammad AL JASSER. Tous ses membres ont participé à cette réunion organisée en virtuel. Les principales questions stratégiques et politiques examinées sont les suivantes :

► **CONVERSION DE LA DEUXIÈME TRANCHE DE LA CONTRIBUTION DU FSID AU CAPITAL DU FONDS-BID STI DE DON EN ACTIONS** : lors de l'examen de ce point, les membres du Conseil d'administration ont exprimé l'avis que, puisque les retours sur investissement du Fonds-BID STI étaient élevés, la deuxième tranche de la contribution du FSID au Fonds-BID STI ne devrait pas être un don, car cela priverait le FSID de retours élevés. Le Président a réitéré l'attachement de la direction à cette position. Toutefois, la question a été reportée à la réunion suivante pour un examen plus approfondi.

- **INVESTISSEMENTS DU FSID** : en ce qui concerne le point relatif à la proposition d'externaliser les investissements du FSID, le Conseil d'administration, après une discussion préliminaire sur la question, a décidé de reporter sa décision finale sur le sujet. À cet égard, il a exhorté le Département d'Investissement à revoir cette proposition à la lumière des observations faites par les membres du Conseil d'administration.
- **PROJET WAQF DE DAKAR** : ce point a été examiné par le Comité des Opérations et de l'Efficacité du Développement qui a recommandé une concertation plus approfondie. On a estimé que puisque le projet était financé conjointement par le FSID et le FIBA, les retours que les financements des deux fonds attirent ne devraient pas être très différents (le financement du FIBA a une majoration de 5,5 % ; le financement du FSID a été tarifé à 2 %). En raison de la différence de tarification, le Conseil d'administration a recommandé que le FSID et le FIBA se concertent davantage et soumettent le projet lors de réunions ultérieures.
- **CONTRIBUTION DE L'IRAN AU CAPITAL DU FSID** : ce point a été examiné à huis clos.

Le Conseil d'administration du FSID s'est réuni à sa 77^e session le 19 décembre 2021. Tous ses membres ont participé à la réunion organisée en virtuel. Au titre des questions stratégiques et politiques, le Conseil

d'administration a examiné et approuvé dans ses grandes lignes le 14^e rapport annuel du FSID-2021 (1442-1443), ainsi que le Programme de travail annuel du FSID 2022 et le Budget 2022, réparti comme suit :

- ▶ Financement des opérations : environ 137,5 millions de dinars islamiques (192,6 millions de dollars)
- ▶ Budget administratif : 6,7 millions de dinars islamiques (9,4 millions de dollars)
- ▶ Dépenses d'investissement : 250 000 dinars islamiques (350 000 dollars)

Le Conseil d'administration a également examiné et approuvé les recommandations formulées par le Comité

d'Audit du FSID à sa 11^e réunion.

Au cours de la même session, il a approuvé les trois projets suivants :

- a. Financement par le FSID de la construction d'un complexe commercial et résidentiel waqf à Dakar au profit des écoles daras - Sénégal (prêt de 5 millions de dollars)
- b. Projet de développement des systèmes d'irrigation dans les régions d'Unyama, de Namulu et de Sipi - Ouganda (prêt de 6,5 millions de dollars)
- c. Projet d'appui au développement de l'éducation de base - phase 4 - Togo (prêt de 5 millions de dollars)





PARTIE

V

APERÇU DE LA SITUATION FINANCIÈRE

APERÇU DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le capital cible approuvé du FSID s'élève à 10 milliards de dollars. Les engagements en capital à la fin de 2021 étaient de 2,6 milliards de dollars, soit 27 % du capital cible (Annexe I). Ces engagements comprennent 1,6 milliard de dollars engagés par 49 pays membres et 1 milliard de dollars engagés par la BID. Les engagements les plus importants ont été pris par l'Arabie saoudite (1 milliard de dollars) et le Koweït (300 millions de dollars)²⁷. Aucun nouvel engagement n'a été pris en 2021.

RESSOURCES EN CAPITAL DU FSID

Le capital libéré a atteint 2,595 milliards de dollars à la fin de 2021, les pays membres ayant contribué à hauteur de 1,585 milliard de dollars et la BID à hauteur de 1 milliard de dollars. Cinq nouveaux versements de 10,4 millions de dollars ont été effectués en 2021.²⁸

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Le FSID s'emploie à élargir sa base de ressources pour être au plus près de son mandat de développement. Il cherche à obtenir des ressources complémentaires à travers (i) des fonds spécialisés dans la lutte contre la pauvreté ; (ii) la valorisation des terres waqf dans les pays membres ; (iii) le cofinancement avec des partenaires de développement ; et (iv) des partenariats avec des philanthropes, des investisseurs sociaux et le secteur privé. À ce jour, le FSID a axé son action sur les projets waqf, mais des efforts sont en cours pour tirer parti d'autres ressources complémentaires.



En 2012, le Conseil d'administration du FSID a adopté une résolution appelant les pays membres à prendre toutes les mesures voulues pour soutenir les efforts du FSID en matière de mobilisation de ressources, en lui attribuant par exemple un waqf approprié à développer pour générer des revenus susceptibles d'accroître ses ressources. Depuis lors, le FSID a poursuivi ses consultations avec les pays membres pour que des actifs waqf lui soient alloués. À la fin de l'année 2021, deux pays, le Bénin et le Burkina-Faso, avaient alloué des parcelles de terre au FSID.

INVESTISSEMENT DES RESSOURCES EN CAPITAL

Conformément aux dispositions de son Règlement, le FSID tient des comptes et des registres comptables séparés de ses ressources en capital et de ses opérations. Toutes ses opérations et activités sont réalisées conformément à la charia qui régit le waqf.

Les Règlements du Fonds prévoient que ses comptes soient tenus dans toute monnaie, devise ou unité de compte que son Conseil d'administration peut juger appropriée. Cependant, pour l'instant, le Conseil d'administration a décidé d'utiliser le dollar des États-Unis comme unité de compte du Fonds.

Les comptes du Fonds sont gérés par le Département de Contrôle financier de la BID, et ses ressources en capital sont présentement investies par le Département de Trésorerie et le Département d'Investissements de la Banque.

Le FSID est tenu d'investir son capital et ses bénéfices non distribués non immédiatement nécessaires au financement de ses opérations, l'objectif étant de maximiser les revenus qui peuvent être utilisés pour financer ses projets et

²⁷ En 2021, l'Iran s'est retiré du FSID et la contribution du pays de 65 millions de dollars a été remboursée.

²⁸ Voir tableau 3.3 ci-dessus.

programmes. En tant que waqf (c'est-à-dire un fonds au capital immobilisé), son capital libéré n'est pas utilisé dans le cadre de ses opérations. Pour maximiser ses revenus, il ne conserve ses liquidités que dans la mesure nécessaire pour répondre à ses besoins courants de trésorerie et à ses engagements non décaissés à court terme. Toutes ses ressources en capital sont investies conformément à sa politique d'investissement approuvée.

Les liquidités du FSID sont constituées des contributions à son capital, ainsi que de son excédent (revenu) net cumulé. Ces fonds sont principalement investis dans des mourabaha de marchandises et des soukook.

Depuis 2019, le FSID s'est lancé dans des initiatives destinées à venir en appoint à ses interventions dans les pays membres. Il s'agit notamment d'un investissement direct d'une partie de ses ressources en capital dans des projets et programmes de réduction de la pauvreté, des fonds waqf ihsan d'investissement, des soukook waqf liquides et le Programme mondial d'autonomisation économique.

ACTIFS DU FSID

Au 31 décembre 2021, le total des actifs du FSID s'élevait à 3,158 milliards de dollars, soit une baisse de 21,0 millions de dollars, par rapport à la situation de décembre 2020 (3,179 milliards de dollars). Cette diminution est due au retrait du capital d'un pays membre, bien que ce retrait ait été partiellement compensé par le revenu net de 20,5 millions de dollars.

Les actifs de trésorerie se montent à 2,522 milliards de dollars, soit environ 80 % du total des actifs.

Au 31 décembre 2021, les actifs nets du Fonds s'élevaient à 3,002 milliards de dollars, soit une diminution de 21 millions de dollars par rapport au solde de 3,024 milliards de dollars au 31 décembre 2020.



Les principaux facteurs de variation des ressources du FSID sont les suivants :

- a. Retrait de la contribution de 65 millions de dollars d'un pays membre
- b. 16 millions de dollars de pertes de crédit attendues après l'adoption de la norme FAS 30/IFRS 9
- c. Attribution de dons pour un montant de 5,8 millions de dollars
- d. Libération des pertes de valeur de marché sur quatre participations (+22 millions de dollars) et des plus-values nettes sur les actions et les fonds (+17 millions de dollars) et autres mouvements de la réserve de juste valeur (-6 millions de dollars)
- e. +2,6 millions de dollars, représentant la part du FSID dans le gain de l'évaluation actuarielle du Fonds de pension
- f. Revenu net de 20,5 millions de dollars
- g. Apport de capital de 10,4 millions de dollars des pays suivants :
 - i. Bangladesh 2 millions
 - ii. Bénin 0,3 million
 - iii. Côte d'Ivoire 0,98 million
 - iv. Mali 2 millions
 - v. Mauritanie 5,1 millions

Tableau 5.1 : Actifs du FSID (millions de dollars)

	Exercice terminé le 31 décembre 2021	Exercice terminé le 31 décembre 2020
ACTIF, TOTAL	3 158	3 179
ACTIF, NET	3 002	3 023

REVENU

Le revenu brut du FSID pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 était de 57 millions de dollars. Pour la période correspondante de 2020, il était de 78 millions de dollars. Le revenu net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 était de 20,5 millions de dollars, contre 72,2 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Deux facteurs principaux expliquent la baisse du revenu net.

- a. Le revenu des actifs de trésorerie qui représente une source majeure de revenus pour le Fonds (82 et 91 % du revenu brut pour 2021 et 2020 respectivement) a baissé de 28 millions de dollars à 46,6 millions de dollars en 2021. La décruce connexe des revenus des mourabaha (de 9 millions de dollars) et des placements wakala (de 5 millions de

dollars) est principalement imputée aux taux du Libor qui ont baissé en 2020 et 2021 (Libor à 6 mois moyen de 0,20 % en 2021 contre 0,70 % en 2020). La diminution des revenus des soukook est principalement due au taux du coupon (en baisse de 8 millions de dollars) et aux pertes de valeur de marché (de 5 millions de dollars).

- b. En 2018, le FSID a acquis quatre participations cotées (National Refinery Limited, Middle East Healthcare, Fujairah Cement Industries, Crescent Steel) pour un montant de 72,5 millions de dollars. Depuis lors, les valeurs de marché de ces participations baissent de manière générale et, au 31 décembre 2021, elles valaient 36,1 millions de dollars, soit 50 % de leur coût initial. En 2018-2020, les pertes de valeur de marché ont été enregistrées sur l'état des variations des actifs nets (pertes de 22,1 millions de dollars). Cependant, étant donné que les valeurs de marché n'ont cessé de régresser pendant la majeure partie de la période qui a suivi leur acquisition, l'auditeur Deloitte du FSID a insisté pour déprécier ces actions en 2021 dans le compte de résultat en partant du principe que les baisses de valeur de marché sont à la fois prolongées (depuis 2018) et significatives (50 % par rapport à leur coût). « La baisse » prolongée ou significative « est la condition préalable à la dépréciation conformément au FAS 30 « Dépréciation et pertes de crédit ». Par conséquent, les pertes (22,1 millions de dollars) précédemment comptabilisées (jusqu'en 2020) dans l'état des variations des actifs nets (fonds propres), ainsi que les pertes de valeur de marché de 6,3 millions de dollars subies en 2021, soit un total de 28,4 millions de dollars, ont été passées dans le compte de résultat en 2021.

Tableau 5.2 : Revenu total et net (millions de dollars)

	Exercice terminé le 31 décembre 2021	Exercice terminé le 31 décembre 2020
Revenu, brut	57,167	78,214
Revenu, net	20,458	72,214



Les revenus des actifs de trésorerie, d'un montant brut total de 46,64 millions de dollars, constituent l'essentiel des revenus de l'exercice. Ces actifs sont constitués de mourabaha de marchandises, de mourabaha syndiquée, de wakala et d'investissements en soukook. La figure 5.1 et le tableau 5.3 montrent respectivement les sources de revenus de trésorerie en proportion et en valeur.

Figure 5.1 : Sources de revenus de trésorerie (%)

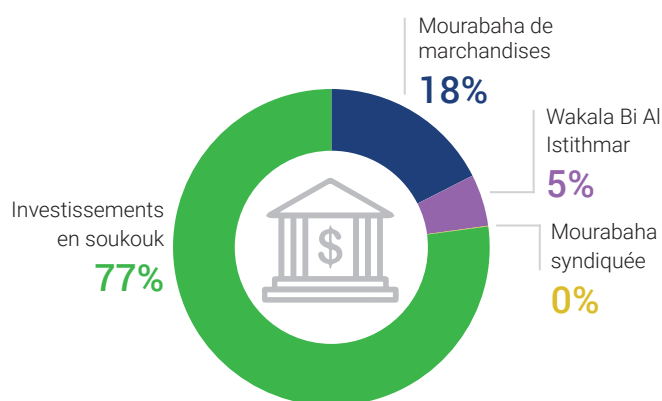


Tableau 5.3 : Revenu brut des actifs de trésorerie (milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 décembre 2021	Exercice terminé le 31 décembre 2020
Placements en mourabaha de marchandises	8 173	16 914
Wakala Bi Al Istithmar	2 470	7 774
Mourabaha syndiquée	32	1 031
Investissements en soukook	39 650	47 254

Source : États financiers vérifiés 2021

INVESTISSEMENTS ET REVENUS CONNEXES

Le portefeuille d'investissements du FSID est constitué principalement d'investissements en fonds propres, en immobilier, en fonds d'actions et en entités associées.

En 2021, les investissements ont augmenté de 9,35 millions de dollars, passant de 267 millions de dollars en 2020 à 276 millions de dollars. Cette augmentation est principalement due aux investissements dans le Fonds moucharaka (5,0 millions de dollars), le Fonds istisna (6,6 millions de dollars) et le Fonds syndiqué idjara (6,9 millions de dollars). Elle a été toutefois partiellement compensée par une diminution de 9,2 millions de dollars des investissements en actions et en fonds.

Les revenus de placement du FSID au 31 décembre 2021 ont crû de 1,5 million de dollars, passant de 5,491 millions à 6,957 millions, pour les raisons suivantes :

- I. hausse des revenus de dividendes des actions et fonds d'investissement ;
- II. revenu des investissements dans le Fonds istisna ; et.
- III. Diminution des revenus des projets idjara.

Le retour sur les investissements à 2,4 % a été amélioré grâce à l'augmentation des dividendes reçus en 2021. Cependant, le taux de rendement des actifs de trésorerie a diminué de 0,9 % en raison de la baisse des taux de référence, et le taux de rendement des ressources du Fonds est tombé de 2,4 % à 0,7 %, principalement en raison de l'augmentation de 26 millions de dollars de la perte de valeur, ainsi que de la baisse des taux du Libor.

TERRES WAQF

Bénin

Le terrain alloué au FSID au Bénin a été évalué à 5,3 millions de dollars (évaluation faite en 2014). Une étude de faisabilité réalisée par l'INFRAPPP, cabinet de conseil international sis en Espagne, a évalué le coût du projet à environ 22 millions de dollars. Les projections montrent un taux de rendement interne avant impôt de 13,3 % pour un ratio capitaux propres/dette de 45 à 55 %. Conformément au plan de financement, le Conseil d'administration du FSID a approuvé une contribution en capital du FSID de 9,7 millions de dollars

sur ses propres ressources, et le FIBA a offert un prêt de 6 millions de dollars. La Banque africaine pour l'industrie et le commerce a offert un financement istisna de 6 millions de dollars.

Cependant, le 28 avril 2020, alors que les préparatifs pour le lancement du projet progressaient, le FSID a reçu une communication par courriel du cabinet du Président du Bénin, suivie d'une lettre officielle, datée du 9 juin 2020, du ministre du Plan et du Développement. Le courriel et la lettre officielle informaient le Fonds de la décision du Gouvernement béninois de remplacer le terrain initialement alloué au FSID par un autre terrain à Cotonou. Le nouveau terrain est en cours d'évaluation.

Burkina-Faso

Dans une lettre datée du 30 décembre 2016, adressée au Président de la BID, le ministre de l'Économie, des Finances et du Développement du Burkina-Faso a confirmé l'attribution d'un terrain au FSID. Un arrêté n° 2017-0861/MINEDID/SG/DGI/DADF, daté du 8 août 2017 et signé par le ministre de l'Économie, des Finances et du Développement, a été établi comme titre de propriété du terrain.

HOREB EXPERTISE, cabinet de conseil sis au Burkina-Faso, a entrepris une évaluation indépendante du terrain. La valeur du terrain a ainsi été estimée à 1,896 million de dollars.



DÉCAISSEMENTS

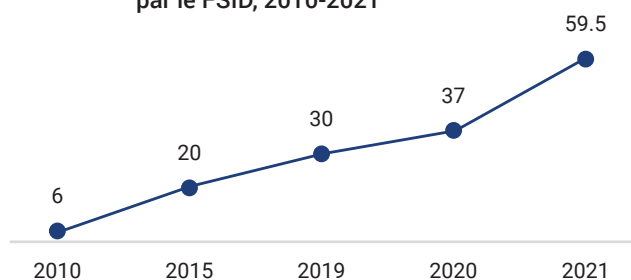
Le total des décaissements effectués à partir des ressources du FSID dans le cadre des projets et programmes approuvés s'élevé à ce jour à 75,4 millions de dollars, soit 59,5 % du total des projets approuvés.²⁹

Le taux de décaissement des financements de projets du FSID (prêts et dons) a généralement été faible par rapport aux approbations. Comme le montre la figure 5.2, les décaissements ont augmenté progressivement, passant de 6 % en 2010 à 30 % en 2019. Le niveau a atteint 37 % en 2020. Fin 2020, les décaissements cumulés atteignaient 406,9 millions de dollars, contre 803,5 millions de dollars d'approbations (781,7 millions de dollars pour les prêts et 21,8 millions de dollars pour les dons). En conséquence, les engagements cumulés non décaissés sont passés de 32,4 millions de dollars en 2010 à 406,9 millions de dollars fin 2020, ce qui donne un taux de décaissement de 37 % en 2020.

Pour relever le niveau de décaissement, la Banque a adopté des mesures, notamment une nouvelle politique et procédure de passation de marchés, une plateforme pays et des critères de qualité et de hiérarchisation des priorités pour améliorer le choix, la qualité et l'état de préparation des projets.

Grâce à ces efforts, le décaissement s'est considérablement amélioré, de sorte que fin décembre 2021, le taux était passé à 59,5 %.

Figure 5.2 : Taux de décaissement des projets financés par le FSID, 2010-2021



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU FSID

L'objectif d'investissement du FSID est étroitement lié à ses objectifs institutionnels, qui sont notamment :

- ▶ la lutte contre la pauvreté et la faim et la promotion d'une croissance favorable aux pauvres ;
- ▶ l'apport d'un soutien financier pour améliorer les capacités productives et les moyens durables de générer des revenus pour les pauvres ; et
- ▶ la valorisation du développement humain, avec notamment la réduction de l'analphabétisme et l'éradication des maladies et des épidémies.

Pour la période terminée le 31 décembre 2021, le rendement des investissements du FSID est resté faible. Le principal responsable de ce faible rendement est le faible taux d'intérêt sur le marché et la composition de l'allocation stratégique actuelle des actifs, ainsi que le retard pris dans la mise en œuvre de la nouvelle politique d'investissement du FSID.

Il existe un écart important entre l'objectif d'allocation stratégique des actifs et l'allocation actuelle, en particulier dans les domaines suivants : actions développées (objectif de 20 % contre 0 % actuellement), capital-investissement (objectif de 15 % contre 3,95 % actuellement), immobilier (objectif de 20 % contre 1,35 % actuellement), soukouk (objectif de 12,5 % contre 34,4 % actuellement) et mourabaha (objectif de 12,5 % contre 46,09 % actuellement).

Cet écart entre l'objectif d'allocation stratégique des actifs et l'allocation actuelle devrait être progressivement comblé grâce à la mise en œuvre de la nouvelle politique d'investissement, à l'embauche de gestionnaires de fonds externes, tels que Russel Investment, Acadian, Axiom et Metropolis, et à la conclusion de contrats de gestion des investissements avec ces derniers.

CAPACITÉ D'APPROBATION DU FSID

Le FSID assure un soutien financier par des allocations de dons et de prêts. Comme il faut du temps pour que les prêts approuvés soient décaissés, on s'est rendu compte que l'impact des approbations de prêts prenait également du temps pour se répercuter sur le portefeuille des investissements. Le Fonds a donc adopté, pour la période 2008-2019, une méthodologie qui fixe sa capacité d'approbation à 2,5 fois son revenu net de l'exercice précédent. Toutefois, comme une bonne partie du portefeuille de ses approbations a commencé à arriver à maturité, le seuil a dû être abaissé à nouveau. Pour 2020-2022, le ratio approbations/revenu net a été ramené à 1:1.



²⁹ Projet d'états financiers audités du Département du contrôle financier (Analyse du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2021), février 2022, p. 6.

ANNEXES

ANNEXE I : DONS ET PRÊTS DU FSID APPROUVÉS EN 2021 (MILLIONS DE DOLLARS)

Programme/Projet	Pays	Montant	Type	Taille du projet
FONDS LIVES & LIVELIHOODS (LLF)	Bangladesh	5	Don	66
	Bénin	4,66	Don	53
	Tchad	4,05	Don	48,5
	Côte d'Ivoire	4,24	Don	55,7
	Mali	2,45	Don	23,4
	Togo	2,8	Don	39,8
ALLIANCE POUR LUTTER CONTRE LA CÉCITÉ ÉVITABLE (AFAB)	Burkina-Faso	0,131	Don	0,131
	Tchad	0,179	Don	0,179
	Non attribué	0,51	Don	1,47
TADAMON	Libye	0,45	Don	1,45
	Somalie	0,45	Don	3,35
	Soudan	0,25	Don	1,75
RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES VULNÉRABLES (SERVE)	Jordanie	2	Prêt	52
	Ouzbékistan	10	Prêt	100
WAQF (SÉNÉGAL)	Sénégal	5	Prêt	24,2
IVAC	Pakistan	2,5	Prêt	72,5
AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DU PEUPLE PALESTINIEN	Palestine	2	Don	2
APPUI À L'ÉDUCATION DES ENFANTS SYRIENS TOUCHÉS PAR LA GUERRE	Syrie	1	Don	2
INITIATIVE SIACE-FSID DE RIPOSTE D'URGENCE À LA PANDÉMIE (ICERI)	Tunisie	0,042	Don	4,9
	Sénégal	0,074	Don	9,9
	Mauritanie	0,024	Don	2,9
	Mozambique	0,098	Don	8,7
	Nigéria	0,177	Don	41,7
	Gambie	0,174	Don	1,547
RENFORCEMENT DES ONG RÉGIONALES		1,45	Don	1,45
TADAMON		0,73	Don	0,73
Programmes/Projets autonomes				
DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES D'IRRIGATION EN OUGANDA	Ouganda	6,5	Prêt	90
APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE (PAAQET), TOGO	Togo	5	Prêt	24
PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES		0,68	Don	0,68
	TOTAL	62,619		733,937
	Prêts	31		338,7
	Dons	31,619		395,237

ANNEXE II : DESCRIPTION SOMMAIRE DES PROJETS ET PROGRAMMES APPROUVÉS EN 2021

FONDS LIVES & LIVELIHOOD

Coût total du projet	: 286 millions de dollars
Contribution du FSID	: 23,2 millions de dollars
Pays bénéficiaires	: Bangladesh
	Bénin
	Tchad
	Côte d'Ivoire
	Mali
	Togo

Lancé en 2016, le Fonds LLF est constitué d'un pool de ressources ordinaires en capital de la BID, du FSID et d'autres fonds de dons de donateurs détenus sur un compte fiduciaire et administrés par la BID. Pour les pays membres les moins avancés (PMMA), le mécanisme LLF réunit 35 % de fonds de dons purs avec le financement de la BID, ce qui donne un élément de don de plus de 35 %. Pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, le mécanisme LLF combine 10 % de fonds de dons purs avec le financement de la BID, ce qui donne un élément de don de plus de 15 %. En 2021, les six projets suivants, d'un montant total de 39,8 de dollars, ont été approuvés.

COMBLER LES LACUNES : PROJET DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE, DE RESSOURCES HUMAINES ET DE NUTRITION, BÉNIN

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs du Programme national de santé du Bénin (PNDS 2018-2025). Les objectifs spécifiques sont (i) l'amélioration de l'accès des zones ciblées aux soins de santé primaires et aux services de nutrition et (ii) le renforcement de la surveillance et la prévention des épidémies et des maladies infectieuses dans les communautés. Le projet sera exécuté selon les volets suivants : (i) la fourniture de soins de santé communautaires par le recrutement et le déploiement d'agents de santé communautaire et de personnel de santé qualifié ; (ii) l'élaboration et la diffusion d'une stratégie nationale de nutrition axée sur les populations urbaines vulnérables ; (iii) le renforcement, le suivi et l'évaluation, et la gestion des données.

PROJET INTÉGRÉ DE NUTRITION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE, CÔTE D'IVOIRE

Le projet vise à accompagner le gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour atteindre les objectifs du Plan de développement national (2021-2025) et pour réaliser des interventions qui prennent en compte le cadre de soins

attentifs pour le développement de la petite enfance. L'objectif primordial du projet est de réduire de 5 % le taux de retard de croissance chez les enfants de 0 à 59 mois dans 11 régions administratives du pays. Le projet contribuera à la réalisation des résultats suivants en matière de nutrition et de développement de la petite enfance : (i) la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles et infantiles (0-5 an) attribuées à la nutrition ; (ii) la réduction de la malnutrition chronique dans les zones du projet ; (iii) la réduction de la malnutrition aiguë à 5 % (de 6 % à 5 %) ; (iv) la réduction de l'insuffisance pondérale à la naissance ; (v) la réduction de l'anémie due à la carence en fer chez les femmes en âge de procréer ; (vi) l'utilisation accrue d'une eau potable améliorée dans les ménages ; et (vii) la réduction de l'insécurité alimentaire des ménages.

RENFORCEMENT DES SERVICES DE SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE AU TCHAD

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de la Stratégie nationale de développement sanitaire (2022-2025). Il vise à (1) fournir des soins obstétricaux et néonataux d'urgence dans tous les établissements de santé ciblés pour contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et néonatale ; (2) renforcer le système de santé aux niveaux communautaire, provincial et national ; (3) renforcer le rôle de chef de file du ministère de la Santé publique et de la Solidarité nationale et du ministère de l'Économie, de la Planification du Développement et de la Coopération internationale.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE LA VOLAILLE ET DE LA PÊCHE POUR AMÉLIORER LES REVENUS ET LA NUTRITION

L'objectif général du projet est d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la petite production avicole et aquacole et d'accroître l'autonomie économique des petits producteurs dans le Sahel occidental du Mali, en ciblant les petits producteurs femmes et jeunes. Cet objectif pourra être atteint grâce à l'amélioration de la résilience des systèmes avicoles et piscicoles, à l'augmentation de la productivité des systèmes avicoles et aquacoles, et à l'amélioration de l'accès et de la consommation équitable de régimes alimentaires nutritifs. Le projet devrait couvrir les régions du Sahel occidental du pays et profiter directement à 120 000 éleveurs de volailles et de poissons et indirectement à environ 2 millions de familles. Environ 60 % des bénéficiaires directs seront des femmes et 20 % des jeunes.

ÉLECTRIFICATION RURALE DÉCENTRALISÉE GRÂCE À DE PETITES CENTRALES SOLAIRES AU TOGO

Le projet vise à fournir un accès à un approvisionnement durable en électricité aux populations rurales du Togo vivant dans des zones denses et peu peuplées éloignées du réseau existant. Il cible 22 484 ménages, 102 centres de santé, 1 462 activités commerciales, 372 écoles et 1 092 consommateurs productifs.

PROJET D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIÈNE INCLUSIFS ET INTÉGRÉS DANS 10 VILLES PRIORITAIRES DU BANGLADESH

Ce projet vise à assurer une bonne qualité de vie et les moyens de subsistance de 1,4 million de citoyens du Bangladesh grâce à des installations et des services d'assainissement et d'hygiène sûrs, adéquats, équitables et durables, l'accent étant mis sur les citoyens pauvres, les femmes et les enfants, selon l'approche de l'assainissement inclusif à l'échelle de la ville. Le projet couvre dix villes prioritaires sélectionnées : Bagerhat, Cumilla, Narsingdi, Notore, Pabna, Patuakhali, Jamalpur, Lakshmipur, Shariatpur et Sirajgani.

ALLIANCE POUR LUTTER CONTRE LA CÉCITÉ ÉVITABLE (AFAB)

Coût total du projet	:	1,78 million de dollars
Contribution du FSID	:	0,310 million de dollars
Pays bénéficiaires	:	Burkina-Faso Tchad

L'Alliance pour lutter contre la cécité évitable est un programme de partenariat mis sur pied pour lutter contre la cécité qui peut être prévenue ou guérie dans les pays membres de la BID. L'Alliance réunit les ministères de la Santé dans le cadre de programmes nationaux de lutte contre la cécité, des organisations non gouvernementales, des centres de formation et des institutions donatrices.

L'objectif global de la deuxième génération de l'Alliance est d'améliorer la qualité de vie des personnes souffrant de handicaps visuels et d'élever leur statut socio-économique dans les pays membres de la BID. L'objectif spécifique est de fournir des services de soins oculaires complets, accessibles et durables dans les pays membres sélectionnés.

TADAMON

Coût total du projet	:	USD7.28 million
Contribution du FSID pour l'année	:	USD1.88 million
Pays bénéficiaires	:	Libye Somalie Soudan

La plateforme Tadamon a été établie dans le cadre du Programme d'autonomisation des ONG pour la réduction de la pauvreté. Elle se veut une plateforme de mise en réseau des citoyens et du secteur privé pour faciliter le financement des actions humanitaires et de développement des organisations de la société civile. En outre, elle cherche à relier les campagnes de financement participatif des ONG et à les aider à utiliser la technologie de la chaîne de blocs pour mobiliser des financements supplémentaires.

L'appui apporté aux trois pays dans le cadre du programme Tadamon en 2021 vise à (i) contribuer à la réponse d'urgence sanitaire par la détection précoce, l'investigation des cas de coronavirus, et les mesures de contrôle au sein des populations vulnérables (personnes déplacées internes, réfugiés), y compris la communication sur le changement de comportement ; (ii) renforcer la résilience de la communauté par le soutien aux plus vulnérables, dont les femmes, les enfants, les jeunes, les réfugiés et les personnes déplacées internes, pour maintenir les moyens de subsistance des personnes économiquement appauvries, et assurer le développement continu des compétences des jeunes et des adultes ; et (iii) assurer une éducation aux activités d'urgence qui bénéficieront directement aux personnes (enfants et adultes) souffrant des incidences de la maladie à coronavirus.

Cet appui est mis en œuvre par l'intermédiaire des organisations de la société civile, plus proches des communautés vulnérables, et vise à compléter les efforts que déploient les pays membres pour faire face à l'impact de la pandémie. Les organisations de la société civile aideront à atteindre les communautés difficiles à atteindre et celles qui risquent d'être laissées pour compte.

RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES VULNÉRABLES (SERVE)

Coût total du projet	:	152 millions de dollars
Contribution du FSID	:	12 millions de dollars
Pays bénéficiaires	:	Jordanie Ouzbékistan

Le programme SERVE a été lancé conjointement par le FSID et la BID (Département d'Autonomisation économique) dans le dessein de renforcer la résilience des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) touchées, afin de les aider à supporter et à surmonter la crise de la pandémie. Les projets menés en Jordanie et en Ouzbékistan font partie de ce programme.

Jordanie : L'objectif ultime de ce projet est d'aider les PME du secteur du tourisme à rester financièrement résilientes et à poursuivre leurs activités. Le soutien consiste en une ligne de crédit destinée à couvrir davantage les besoins en fonds de roulement des PME.

Le projet devrait permettre de préserver environ 11 000 emplois. Plus de 60 % des emplois vont aux jeunes et 20 % aux femmes.

Le projet prévoit la formation de quelque 80 représentants et professionnels de niveau-cadre ou technique supérieur dans les domaines du commerce électronique, des achats en ligne, de l'analyse des données et des technologies. Les représentants et professionnels des petites entreprises représenteront 70 % du nombre total de bénéficiaires. Environ 40 % des bénéficiaires seront des femmes.

Ouzbékistan : Le projet est formulé dans le cadre du soutien de la BID à l'Ouzbékistan au titre du SPRP et il est conforme au pilier « Rétablissement » du SPRP qui vise des actions à moyen terme pour surmonter les effets de pointe de la pandémie sur l'économie en soutenant les micros, petites et moyennes entreprises, l'objectif étant de maintenir l'activité économique et de préserver des emplois.

Le projet soutient directement les efforts déployés par le gouvernement pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), notamment réduire la pauvreté (ODD 1), assurer un travail décent et la croissance économique (ODD 8), et réduire les inégalités (ODD 10).

Le projet est aligné sur les nouveaux domaines prioritaires de la stratégie de la BID en ce qu'elle aide les pays membres à stimuler la reprise après la pandémie ainsi qu'à lutter contre la pauvreté et à renforcer leur résilience. Il est conforme à la stratégie de partenariat de la BID pour l'Ouzbékistan (2018-2021) qui définit des domaines de coopération dans (i) le développement du secteur de la finance islamique et (ii) le soutien aux MPME, qui restera l'un des principaux piliers de la coopération entre la BID et le Gouvernement ouzbek dans les années à venir.

L'objectif du projet est de renforcer la résilience des MPME vulnérables pour surmonter l'impact de la pandémie en Ouzbékistan en leur fournissant les liquidités nécessaires à la continuité de leurs activités et à la préservation de leurs emplois.

WAQF SÉNÉGAL

Coût total du projet : 24,2 millions de dollars
 Contribution du FSID : 5 millions de dollars
 Pays bénéficiaire : Sénégal

Le projet prévoit la construction d'un complexe commercial et résidentiel à Dakar et la location des locaux. L'objectif est de générer des revenus réguliers pour la Haute Autorité du Waqf du Sénégal qui soutiendront durablement le développement et la modernisation des écoles daras.

Le projet permettra au gouvernement de relever l'un des défis critiques auxquels le secteur de l'éducation est confronté, à savoir dispenser un enseignement de qualité pour ceux qui ont choisi l'enseignement « dara ». Plus précisément, il répondra aux besoins des écoles daras en matière d'infrastructures physiques et d'équipements inadéquats et inadaptés.

FONDS D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DU PEUPLE PALESTINIEN

Coût total du projet : 2 millions de dollars
 Contribution du FSID : 2 millions de dollars
 Pays bénéficiaire : Palestine

La création du Fonds d'autonomisation économique du peuple palestinien fait suite à une décision prise en juillet 2018 par le Conseil des Directeurs exécutifs de la BID de mettre en place un tel fonds. Le capital initial du fonds est de 500 millions de dollars. En février 2019, le Conseil d'administration du FSID a approuvé une contribution du FSID de 50 millions de dollars au Fonds, qui sera versée sur dix ans. Le paiement de cette année entre dans le cadre du versement annuel de la contribution du FSID.

Le Fonds contribuera grandement à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des familles palestiniennes en quête de vie productive et d'égalité sociale. Il vise à intégrer quelque 300 000 familles palestiniennes dans l'économie d'ici 2030.

SOUTIEN À L'ÉDUCATION DES ENFANTS SYRIENS TOUCHÉS PAR LA GUERRE

Coût total du projet : 2 millions de dollars
 Contribution du FSID : 1 millions de dollars
 Pays bénéficiaire : Syrie

L'objectif de ce financement est de contribuer à soutenir l'éducation des enfants syriens où qu'ils se trouvent. Le projet comprend la fourniture de matériel pédagogique, livres et autres fournitures scolaires. Il est mis en œuvre en partenariat avec une organisation de secours et de développement spécialisée dans l'éducation des réfugiés et des personnes déplacées.

INITIATIVE SIACE-FSID DE RIPOSTE D'URGENCE À LA PANDÉMIE (ICERI)

Coût total du projet : 69,64 millions de dollars
 Contribution du FSID : 0,59 million de dollars
 Pays bénéficiaires : Tunisie
 Sénégal
 Mauritanie
 Mozambique
 Nigéria
 Gambie

Dans le cadre de l'effort conjoint mené par les membres affiliés au Groupe de la BID pour lutter contre la pandémie, le FSID a accordé un don de 0,59 million de dollars à utiliser comme rabais de prime ou tampon de première perte pour faciliter l'importation de biens et de produits médicaux essentiels au moyen de l'assurance-crédit. Le don est mis en œuvre et géré par la SIACE pour permettre

aux pays bénéficiaires d'accéder au financement et faciliter l'importation d'équipements médicaux, de produits pharmaceutiques et d'autres articles connexes telle que les équipements de protection, les kits de test, les désinfectants et les ventilateurs nécessaires à la lutte contre le coronavirus. Les produits de base essentiels tels que les denrées alimentaires, le pétrole et le gaz sont également inclus.

Les principaux résultats de l'ICERI sont :

- ▶ jusqu'à 400 millions de dollars de volume d'échanges pour l'achat d'équipements médicaux essentiels, de médicaments et de produits de base essentiels facilités pour les pays bénéficiaires ;
- ▶ des transactions subventionnées pour les pays membres ; et
- ▶ l'accès facile au financement et aux marchandises.

PROGRAMME RÉGIONAL D'AUTONOMISATION DES ONG POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Coût total du projet : 1,45 million de dollars
 Contribution du FSID : 1,45 million de dollars
 Pays bénéficiaires : À déterminer

Le Programme d'autonomisation des organisations non gouvernementales pour la réduction de la pauvreté est une initiative innovante qui vise à sortir les gens de la pauvreté. Il aide les pays membres à atteindre les Objectifs de développement durable. Il cherche à contribuer à la réduction de la pauvreté dans les États membres de l'OCI par des initiatives de développement et des initiatives humanitaires dans les communautés difficiles à atteindre.

Le Programme vise les principaux résultats suivants :

- (i) donner à 15 000 réfugiés et orphelins l'accès à une éducation de base de qualité et au développement de compétences pertinentes ;
- (ii) donner à 3 000 familles à faible revenu l'accès au développement de moyens de subsistance communautaires par des activités génératrices de revenus ; et
- (iii) renforcer les capacités de 500 organisations non gouvernementales et organisations de la société civile.

DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES D'IRRIGATION EN OUGANDA

Coût total du projet : 90 millions de dollars
 Contribution du FSID : 6,5 millions de dollars

Le projet prévoit la construction de systèmes d'irrigation dans le nord et l'est de l'Ouganda, sur une superficie de 7 338 ha. Le financement du FSID couvrira la viabilisation de 2 900 ha. L'objectif est d'améliorer les revenus des ménages, la sécurité alimentaire et la résilience climatique par la gestion durable des ressources naturelles et le développement d'entreprises agricoles.

Il comporte six volets, à savoir (1) le développement de l'infrastructure agricole ; (2) le développement de l'agro-industrie ; (3) la gestion intégrée des ressources naturelles ; (4) la gestion et la coordination du projet ; (5) l'audit financier du projet ; et (6) les interventions d'urgence.

Il combine une approche horizontale de « liens avec le marché » qui vise à renforcer les capacités des intermédiaires du marché (négociants, négociants agricoles et organisations d'agriculteurs) et une approche de « chaîne de valeur » qui tente de saisir et de faciliter les possibilités d'intégration verticale entre petits exploitants et agro-industries.

APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE (PAAQET), TOGO

Coût total du projet : 24 millions de dollars
 Contribution du FSID : 5 millions de dollars

L'objectif du projet est de renforcer l'équité et la qualité de l'éducation au Togo en facilitant les possibilités de scolarisation de 102 000 enfants, notamment les enfants handicapés et nécessiteux. En outre, le projet cherche à améliorer le taux moyen d'achèvement de la scolarité au primaire et au secondaire. Il comprend également la formation et le renforcement des capacités de 6 000 enseignants du primaire et du secondaire, ainsi que de conseillers académiques et de membres d'associations de parents.

Le projet comporte cinq principaux volets, en l'occurrence (1) l'accès équitable et durable à des infrastructures éducatives de qualité et soutien, par le financement d'un programme de construction et d'électrification d'écoles, des campagnes de communication et de sensibilisation dans 140 communautés, la fourniture d'uniformes et de kits scolaires ; (2) l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des services éducatifs, par le renforcement des capacités des enseignants ; (3) l'amélioration de la gouvernance du système éducatif par le renforcement des capacités des acteurs scolaires et l'amélioration de la qualité des données et de la gouvernance ; (4) l'appui à la gestion du projet et à l'audit financier ; et (5) l'interventions d'urgence.

PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES

Coût total du projet : 10 millions de dollars
 Contribution du FSID pour l'année : 0,68 million de dollars
 Bénéficiaires : 85 étudiants de plusieurs pays membres les moins avancés

L'objectif du projet est d'offrir la possibilité aux jeunes hommes et femmes nécessiteux, mais talentueux des PMMA et des communautés musulmanes des PMA de l'ONU d'étudier en vue de l'obtention d'une licence ou d'un diplôme technique et de leur donner ainsi les moyens de contribuer au développement de leurs propres pays et communautés.

ANNEXE III : ÉTAT DES CONTRIBUTIONS AU CAPITAL DU FSID

AU 31 DÉCEMBRE 2021

No	PAYS	ENGAGEMENTS (milliers de dollars)	MONTANT VERSÉ (milliers de dollars)	OBSERVATIONS
MONTANT ENGAGÉ ET ENTIÈREMENT VERSÉ				
1	Arabie saoudite	1 000 000	1 000 000	Entièrement versé
2	Koweït	300 000	300 000	Entièrement versé
3	Algérie	50 000	50 000	Entièrement versé
4	Qatar	50 000	50 000	Entièrement versé
5	Malaisie	20 000	20 000	Entièrement versé
6	Kazakhstan	11 000	11 000	Entièrement versé
7	Égypte	10 000	10 000	Entièrement versé
8	Pakistan	10 000	10 000	Entièrement versé
9	Indonésie	10 000	10 000	Entièrement versé
10	Mauritanie	5 000	5 000	Entièrement versé
11	Maroc	5 000	5 000	Entièrement versé
12	Oman	5 000	5 000	Entièrement versé
13	Turquie	5 000	5 000	Entièrement versé
14	Tunisie	5 000	5 000	Entièrement versé
15	Gabon	4 000	4 000	Entièrement versé
16	Brunéi	3 000	3 000	Entièrement versé
17	Jordanie	3 000	3 000	Entièrement versé
18	Yémen	3 000	3 000	Entièrement versé
19	Burkina-Faso	2 200	2 238	Entièrement versé
20	Bahreïn	2 000	2 000	Entièrement versé
21	Syrie	2 000	2 000	Entièrement versé
22	Cameroun	2 000	2 000	Entièrement versé
23	Nigéria	2 000	2 000	Entièrement versé
24	Guinée	2 000	2 000	Entièrement versé
25	Liban	1 000	1 000	Entièrement versé
26	Irak	1 000	1 000	Entièrement versé
27	Suriname	500	500	Entièrement versé
28	Azerbaïdjan	300	424	Entièrement versé
29	Ouzbékistan	300	300	Entièrement versé
30	Mozambique	200	200	Entièrement versé

No	PAYS	ENGAGEMENTS (milliers de dollars)	MONTANT VERSÉ (milliers de dollars)	OBSERVATIONS
MONTANT ENGAGÉ, MAIS PARTIELLEMENT VERSÉ				
1	Soudan	36 100	944	1 ^e tranche
2	Bangladesh	13 000	10 000	1 ^e - 10 ^e tranches
3	Bénin	6 920	1 270	1 ^e et 2 ^e tranches
4	Côte d'Ivoire	5 000	980	1 ^e tranche
5	Mali	4 000	2 000	1 ^e tranche
6	Togo	2 000c	1 000	1 ^e tranche
7	Gambie	1 220	12	1 ^e tranche
8	Sierra Leone	1 000	300	1 ^e tranche
9	Palestine	500	186	1 ^e tranche
10	Turkménistan	300	100	1 ^e tranche
MONTANT ENGAGÉ, MAIS NON VERSÉ				
1	Sénégal	10 000	-	Aucun versement
2	Tchad	2 000	-	Aucun versement
3	Niger	2 000	-	Aucun versement
4	Maldives	1 000	-	Aucun versement
5	Comores	650	-	Aucun versement
6	Guinée-Bissau	200	-	Aucun versement
7	Ouganda	100	-	Aucun versement
8	Albanie	10	-	Aucun versement
AUCUN ENGAGEMENT				
1	Afghanistan		-	Aucun engagement
2	Djibouti		-	Aucun engagement
3	Guyana		-	Aucun engagement
4	Iran		-	Aucun engagement
5	Kirghizstan		-	Aucun engagement
6	Libye		-	Aucun engagement
7	Somalie		-	Aucun engagement
8	Tadjikistan		-	Aucun engagement
9	Émirats arabes unis		-	Aucun engagement
10	BID	1 000 000	1 000 000	Entièrement versé
TOTAL GÉNÉRAL		2 600 500	2 531 544	
RESSOURCES DU FSID EN NATURE				(milliers de dollars)
1	Terrain waqf Benin			5,355
2	Terrain du Burkina-Faso			1,9



ISDB

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

**États financiers et rapport du commissaire aux comptes
Exercice terminé le 31 décembre 2021**

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice terminé le 31 décembre 2021

Table des matières

Page

Rapport du commissaire aux comptes	1 - 3
Bilan	4
État des activités et état des variations des actifs nets	5 - 6
État des flux de trésorerie	7
Notes relatives aux états financiers	8 - 35

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Excellences, la Présidente et les membres du Conseil des Gouverneurs,
Banque islamique de développement - Fonds de solidarité islamique pour le développement
Djeddah
Royaume d'Arabie saoudite

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers joints du Fonds de solidarité islamique pour le développement (le « Fonds »), lesquels états financiers comprennent le Bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'État des activités, l'État des variations des actifs nets et l'État des flux de trésorerie de l'exercice terminé à la même date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales politiques comptables.

À notre opinion, les états financiers donnent, à tous égards, une image fidèle de la situation financière du Fonds jusqu'au 31 décembre 2021, des résultats de ses activités, des variations de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie au titre de l'exercice terminé à la date indiquée, conformément aux normes comptables de l'Organisation de Comptabilité et d'Audit pour les Institutions Financières Islamiques (« OCAIFI »).

À notre opinion, le Fonds s'est également conformé au titre de la période sous revue aux règles et principes de charia énoncés par le Conseil de Charia du Groupe de la Banque islamique de développement.

Fondement de l'opinion

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes comptables de l'OCAIFI applicables aux institutions financières islamiques. Nos responsabilités au titre des normes susvisées sont décrites en détail sous le titre « Responsabilités du commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du Fonds, conformément aux Code de déontologie des comptables et auditeurs de l'OCAIFI (le « Code ») et avons rempli nos autres missions dans le respect du même Code. Nous estimons que les preuves obtenues à la suite de l'audit sont suffisantes et appropriées pour étayer notre opinion.

Autre point

Les états financiers du Fonds au titre de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été vérifiés par un autre commissaire aux comptes qui en a exprimé une opinion sans réserve le 11 mai 2021.

Responsabilités de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

Les présents états financiers et l'engagement du Fonds à mener ses activités conformément aux règles et principes de charia relèvent de la responsabilité de la Direction du Fonds et des personnes chargées de la gouvernance.

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes de l'OCAIFI. Aussi est-elle responsable des contrôles internes selon qu'elle juge nécessaire aux fins de la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes résultant d'actes de fraude ou d'erreurs.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (suite)

Excellences, la Présidente et les membres du Conseil des Gouverneurs,
Banque islamique de développement - Fonds de solidarité islamique pour le développement
Djeddah
Royaume d'Arabie saoudite

Responsabilités de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers (suite)

Dans la préparation des états financiers, la Direction est responsable de l'évaluation de la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de la communication, selon le cas, des questions liées à son exploitation et de l'utilisation de la base de continuité d'exploitation en comptabilité, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Fonds, de cesser ses opérations, ou n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de communication de l'information financière concernant le Fonds.

Responsabilité du commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers

Notre objectif consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont dans leur ensemble exempts d'inexactitudes significatives résultant d'actes de fraude ou d'erreurs, et à émettre un rapport d'audit qui comprend notre opinion. L'assurance raisonnable est un haut niveau d'assurance, mais elle ne garantit pas que l'audit effectué conformément aux normes d'audit applicables aux institutions financières islamiques publiées par l'OCAIFI et aux normes internationales d'audit, saura toujours détecter une inexactitude significative lorsque celle-ci existe. Des inexactitudes peuvent résulter d'un acte de fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, elles peuvent raisonnablement avoir une incidence sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des états financiers.

Dans le cadre d'un audit conformément aux normes d'audit pour les institutions financières islamiques publiées par l'OCAIFI, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons une attitude professionnelle le long de l'audit. Également, nous :

- identifions et évaluons les risques que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, que celles-ci soient le résultat d'actes de fraude ou d'erreurs, concevons et effectuons des procédures d'audit sensibles à de tels risques, et nous obtenons des éléments probants suffisants et adéquats pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'actes de fraude est plus élevé que celui d'une anomalie due à une erreur, car un acte de fraude peut impliquer une connivence, une falsification, des omissions délibérées, de fausses déclarations, et le non-respect du contrôle interne ;
- obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent à l'audit pour mettre en place des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- évaluons la pertinence des politiques comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que les informations y afférentes présentées par la Direction ;
- décidons de la pertinence de l'utilisation faite par la Direction de la base de continuité d'exploitation en comptabilité, à la lumière des éléments d'audit probants obtenus, de l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la

capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'une incertitude significative existe, nous sommes tenus, dans notre rapport, d'attirer l'attention sur les informations présentées à cet égard dans les états financiers ou, si de telles informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions se fondent sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Néanmoins, des événements ou des conditions ultérieures peuvent induire la cessation d'exploitation du Fonds ; et

- évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris l'information présentées, et si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents de la manière qui permet une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, l'étendue prévue et le calendrier de l'audit, et les résultats importants d'audit, y compris des lacunes importantes dans le contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Deloitte and Touche & Co.
Experts-comptables agréés

Waleed Bin Moha'd. Sobahi
Expert-comptable agréé
Agrément n° 378

13 chaoual 1443
14 mai 2022

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

BILAN

AU 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ACTIF			
Espèces et quasi-espèces	4	5 742	11 037
Placements mourabaha de marchandises	5	1 085 379	921 224
Placements wakala	6	-	500 092
Placements soukouk	8	1 069 476	1 178 818
Mourabaha syndiquée	7	-	8 633
Actifs de trésorerie		2 160 597	2 619 804
Vente à tempérament	9	31 737	7 660
Prêts (qards)	10	320 040	273 550
Actifs des prêts et des projets		351 777	281 210
Placements dans le fonds istisna syndiqué	18	11 921	5 305
Placements idjara syndiquée	15	70 634	63 702
Placements dans le fonds moucharaka	17	5 000	-
Placements en actions	13	60 042	81 607
Placement dans une entité associée	14	89	153
Investissements dans des fonds	16	124 708	116 300
Actifs d'investissement		272 394	267 067
Autres actifs			
Revenu à recevoir et autres actifs	12	352 920	5 513
Parcelles de terre	19	5 355	5 355
ACTIF, TOTAL		3 143 043	3 178 949
PASSIF			
Charges échues et autres passifs	20	6 208	4 700
Subventions à payer	22	138 081	150 667
PASSIF, TOTAL		144 289	155 367
ACTIF, NET		2 998 754	3 023 582
CONSTITUÉ DE :			
Ressources en espèces du Fonds	1	2 531 664	2 586 221
Ressources en nature du Fonds	19	5 355	5 355
Surplus accumulé		421 406	428 969
Fonds de préservation des fonds propres	23	27 140	25 126
Réserve de la juste valeur		13 162	(19 465)
Réserve du Fonds de retraite		27	(2 624)
		2 998 754	3 023 582

Les notes de 1 à 32 font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉTAT DES ACTIVITÉS ET ÉTAT DES VARIATIONS DES ACTIFS NETS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Revenus :			
Actifs de trésorerie			
Placements mourabaha de marchandises		8 173	16 914
Placements wakala		2 470	7 774
Placements soukook	8	35 965	48 892
Mourabaha syndiquée		32	1 031
Prêts et actifs des projets			
Vente à tempérament		302	33
Prêts (qards)		3 268	2 007
Actifs d'investissement			
Placements idjara syndiquée		3 233	3 377
Placements dans le fonds istisna syndiqué		498	-
Placements en actions		452	-
Placement dans une entité associée	14	4	(4)
Placements dans des fonds		2 770	2 114
		57 167	82 138
Charges de perte de valeur		(34 343)	(3 924)
Revenu, total		22 824	78 214
Coût du personnel			
		(3 982)	(4 028)
Dépenses administratives et générales			
		(2 384)	(1 972)
Surplus de l'exercice, net		16 458	72 214

Les notes de 1 à 32 font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉTAT DES ACTIVITÉS ET ÉTAT DES VARIATIONS DES ACTIFS NETS (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources du Fonds	Resso. en nature du Fonds	Surplus accumulé	Fonds de préservation des fonds propres	Réserve de la juste valeur	Réserve du Fonds de retraite	Total
Solde au 1^{er} janvier 2020	2 585 221	5 355	402 565	18 068	(14 647)	(1 682)	2 994 880
Surplus de l'exercice, net	-	-	72 214	-	-	-	72 214
Variation dans la Réserve de la juste valeur, net (Notes 13 et 16)	-	-	-	-	(4 535)	-	(4 535)
Variation durant l'exercice (Note 14)	-	-	-	-	(283)	-	(283)
Affectation des subventions (Note 22)	-	-	(38 752)	-	-	-	(38 752)
Transfert au Fonds de préservation des fonds propres (Note 23)	-	-	(7 058)	7 058	-	-	-
Variation durant l'exercice	-	-	-	-	-	(942)	(942)
Contributions en capital	1000	-	-	-	-	-	1 000
Solde au 31 décembre 2020	2 586 221	5 355	428 969	25 126	(19 465)	(2 624)	3 023 582
Pertes de crédit en raison de l'adoption pour la première fois de la norme FAS 30 (Note 3)	-	-	(16 594)	-	-	-	(16 594)
Solde révisé au 1^{er} janvier 2020 après ajustement FAS 30	2 586 221	5 355	412 375	25 126	(19 465)	(2 624)	3 006 988
Surplus de l'exercice, net	-	-	16 458	-	-	-	16 458
Variation dans la Réserve à la juste valeur, net (Notes 13 et 16)	-	-	-	-	32 695	-	32 695
Variation durant l'exercice (Note 14)	-	-	-	-	(68)	-	(68)
Affectation des subventions (Note 22)	-	-	(5 413)	-	-	-	(5 413)
Transfert au Fonds de préservation des fonds propres (Note 23)	-	-	(2 014)	2 014	-	-	-
Variation durant l'exercice	-	-	-	-	-	2 651	2 651
Contribution en capital, moins retour sur capital	(54 557)	-	-	-	-	-	(54 557)
Solde au 31 décembre 2021	2 531 664	5 355	421 406	27 140	13 162	27	2 998 754

Les notes de 1 à 32 font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

	Notes	Exercice terminé le 31 décembre 2021	Exercice terminé le 31 décembre 2020
Flux de trésorerie des opérations			
Surplus de l'exercice, net		16 458	72 214
<i>Ajustement des éléments hors trésorerie :</i>			
(Gain)/perte de la juste valeur latent(e) sur placements soukook	8	3 685	(1 638)
Amortissement de l'actualisation sur des placements soukook comptabilisés au coût amorti	8	(285)	(1 330)
Revenu coupon à recevoir	8	770	1 405
Part du (profit)/de la perte au titre des investissements dans une entité associée		(4)	4
Revenu à recevoir au titre des placements wakala		92	165
Charges de perte de valeur		34 343	3 924
<i>Variations des actifs et passifs opérationnels :</i>			
Prêts (qards)		(56 421)	(77 374)
Revenu à recevoir et autres actifs		14 873	19 043
Charges échues et autres passifs		4 159	(813)
Païements au titre des subventions		(17 999)	(4 274)
Réévaluation de change		20	-
Liquidités nettes générées par les activités d'exploitation		(309)	11 326
Flux de trésorerie des activités de placements			
Placements mourabaha de marchandises		(164 232)	(160 915)
Placements mourabaha syndiquée		8 633	29 022
Placements soukook	8	-	(10 000)
Produits de rachat de placements soukook	8	241 796	149 713
Placements idjara syndiquée, nets	15	(7 714)	2 005
Entrée au titre des placements soukook	16	(4 290)	(3 981)
Produits de vente de placements dans des fonds	16	13 866	3 688
Placements de vente à tempérament		(26 679)	(7 660)
Placement dans le fonds istisna syndiqué		(6 809)	(5 305)
Placement dans le fonds moucharaka		(5 000)	-
Liquidités nettes générées par/ (utilisées pour) les activités de placement		49 571	(3 433)
Flux de trésorerie des activités de financement			
Contributions reçues		10 443	1 000
Restitution de capital		(65 000)	-
Liquidités nettes générées par/(utilisées pour) les activités de financement		(54 557)	1 000
Variation nette des espèces et quasi-espèces			
Espèces et quasi-espèces en début d'exercice		(5 295)	8 893
		11 037	2 144
Espèces et quasi-espèces en fin d'exercice	4	5 742	11 037
Transactions hors trésorerie			
Transfert de soukook des placements wakala		137 720	-
Transfert de placements wakala vers le revenu à recevoir et autres éléments d'actifs		362 280	-

Les notes de 1 à 32 font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

1. CRÉATION, ACTIVITÉS ET AUTRES

Le Fonds de solidarité islamique pour le développement (« FSID » ou le « Fonds ») a été créé par résolution du Conseil des Gouverneurs de la Banque islamique de développement (« BID » ou la « Banque ») adoptée à la 31^e réunion annuelle tenue au Koweït le 4 djoumada I 1427 (31 mai 2006). Il a été lancé en tant que waqf à la 32^e réunion annuelle du Conseil des Gouverneurs tenue le 13 djoumada I 1428 (30 mai 2007).

Le capital cible du Fonds (ressources du Fonds) est de 10 milliards de dollars des États-Unis. Il a été créé au sein du Groupe de la Banque islamique de développement, avec les contributions volontaires de tous les pays membres de la Banque, quel que soit leur degré de développement.

Son objectif est de contribuer à la réduction de la pauvreté, au développement, à l'élimination de l'analphabétisme, et à l'éradication des maladies et des épidémies dans les pays membres de l'Organisation de Coopération islamique (OCI). Il a entamé ses opérations le 1^{er} mouharram 1429 (10 janvier 2008).

Les ressources que le Fonds utilise pour financer ses activités sont :

- I. les revenus des investissements
- II. les fonds générés par les opérations ou autrement acquis par le Fonds ; et
- III. toute autre ressource reçues.

Le Fonds mène ses activités conformément aux règles et principes de charia, qui lui sont définis par le Conseil de Charia du Groupe de la BID.

Faisant partie de la Banque qui est une institution multilatérale de développement, le Fonds n'est assujéti à aucune autorité de régulation locale ou étrangère.

2. BASE DE PRÉPARATION

Déclaration de conformité

Les états financiers sont élaborés conformément aux normes comptables (« FAS ») de l'Organisation de Comptabilité et d'Audit pour les Institutions Financières Islamiques (« OCAIFI ») et aux règles et principes de charia édictés par le Conseil de Charia du Groupe de la BID, de ses membres affiliées et fonds. Conformément aux exigences de l'OCAIFI, pour toute question non-couvertes par les normes de l'OCAIFI, le Fonds suit les principes comptables généralement reconnus selon le cadre conceptuel de l'OCAIFI, à condition que ces principes ne soient pas en contradiction avec les règles et principes de charia.

Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés au coût historique, à l'exception des éléments suivants :

- Les placements dans des fonds sont comptabilisés à la juste valeur dans l'État des variations des actifs nets.
- Les placements en actions sont comptabilisés à la juste valeur dans l'État des variations des actifs nets.
- Les placements dans des entités associées sont comptabilisés au moyen de la méthode d'évaluation par équivalence.
- Un portefeuille de placement soukouk est évalué à la juste valeur au départ au titre du surplus dans l'État des activités et des variations des actifs nets, désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La majorité des opérations et des décaissement du Fonds est en dollar. Donc, la monnaie fonctionnelle et de présentation de l'information financière est le dollar. Sauf indication contraire, les informations financières fournies en dollar sont arrondies au millier le plus proche.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

3. PRINCIPALES RÈGLES COMPTABLES

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le Bilan lorsque le Fonds devient une partie aux droits contractuels ou remplit des obligations contractuelles.

Actifs financiers

Un actif financier est un actif en espèces, un instrument de participation dans une autre entité, un droit contractuel de recevoir des espèces ou un autre actif financier d'une autre entité ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité aux conditions potentiellement favorables au Fonds.

Un passif financier est tout passif constitué d'une obligation contractuelle de remettre des espèces ou tout autre passif financier à une autre entité ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité aux conditions potentiellement défavorables au Fonds.

Les actifs et passifs financiers comptabilisés sont initialement évalués à la juste valeur étant donné que la juste valeur des prêts concessionnels (qards) est mieux illustrée en utilisant le montant de la transaction. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financier (autres que les actifs et les passifs financiers à la juste valeur dans le Compte de résultat) sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs ou passifs financiers, selon le cas. Les coûts des transactions directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers à la juste valeur dans le Compte de résultat sont immédiatement comptabilisés dans l'État des activités.

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés et évalués soit au (i) coût amorti ou à (ii) la juste valeur dans l'État des variations des actifs nets, ou à (iii) la juste valeur dans l'État des activités, sur la base de deux éléments :

- a. le modèle de l'institution régissant les investissements ; et
- b. les caractéristiques des flux de trésorerie attendus de l'investissement conformément aux contrats financiers islamiques sous-jacents.

Aux fins de ces notes, la juste valeur dans l'État des activités ou les charges qui y figurent, renvoient à la juste valeur et/ou aux charges comptabilisées au titre du revenu/surplus de l'exercice, et la juste valeur dans l'État des variations des actifs nets renvoie à la juste valeur comptabilisée directement dans les Actifs nets.

Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les investissements dans des instruments financiers de type dettes et actions.

- (i) Classification

Instruments de type dettes

Les instruments de type dettes sont des investissements dont les conditions prévoient des paiements fixes ou déterminables de bénéfices et de capital. Les instruments de type actions sont des investissements qui ne présentent pas les caractéristiques des instruments de type dettes et comprennent les instruments qui témoignent d'un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

Les investissements dans des instruments de type dettes sont catégorisés ainsi : (1) au coût amorti ou (2) à la juste valeur dans l'État des activités.

Un investissement de type dette est classé et évalué au coût amorti seulement si l'instrument est géré sur la base d'un rendement contractuel ou si l'instrument n'est pas détenu à des fins de négociation et n'a pas été désigné à la juste valeur dans l'État des activités.

Les investissements dans des instruments de type dettes classés et évalués à la juste valeur dans l'État des activités comprennent les investissements détenus à des fins de négociation ou désignés à la juste valeur dans l'État des activités. Au départ, un investissement de type dettes géré sur la base d'un rendement contractuel ne peut être désigné à la juste valeur dans l'État des activités que s'il élimine une asymétrie comptable qui surviendrait autrement lors de l'évaluation des actifs ou des passifs, ou de la comptabilisation des gains ou des pertes au titre de ceux-ci sur des bases différentes.

Instruments de type actions

Les investissements dans des instruments de type actions sont catégorisés ainsi : (1) à la juste valeur dans l'État des activités ou (2) à la juste valeur dans l'État des variations des actifs nets.

Les investissements de type actions classés et évalués à la juste valeur dans l'État des activités comprennent les investissements détenus à des fins de négociation ou désignés à la juste valeur dans l'État des activités.

Un investissement est classé comme détenu à des fins de négociation s'il a été acquis ou créé principalement dans le but de générer un bénéfice sur des fluctuations à court terme du prix ou de la marge du courtier. Tous les investissements qui font partie d'un portefeuille où il existe un schéma réel de prise de bénéfices à court terme, sont également classés comme « détenus à des fins de négociation ».

Les investissements de type actions désignés à la juste valeur dans l'État des activités sont gérés et évalués en interne pour leur performance sur la base de la juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, le Fonds fait un choix irrévocable pour désigner certains instruments de type actions qui ne sont pas désignés à la juste valeur dans l'État des activités pour les classer en tant qu'investissements à la juste dans l'État des variations des actifs nets.

(ii) Comptabilisation et décomptabilisation

Les placements dans des titres sont comptabilisés à la date de la transaction, c.-à-d. à la date à laquelle le Fonds s'engage à acquérir ou à céder l'actif, date à laquelle le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les placements dans des titres sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie au titre des actifs financiers ont expiré ou lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs financiers.

(iii) Mesure

Comptabilisation initiale

Les placements dans des titres sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorés des coûts des transactions, à l'exception des coûts des transactions encourus au titre de l'acquisition de placements à la juste valeur dans l'État des activités qui sont imputés sur l'État des activités.

Évaluation ultérieure

Les placements à la juste valeur dans l'État des activités sont réévalués à la juste valeur à la fin de chaque période de communication. Les gains ou pertes de réévaluation qui en résultent sont comptabilisés dans l'État des activités de la période au cours de laquelle ils surviennent. À la suite de la comptabilisation initiale, les investissements classés au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du résultat effectif, moins toute provision pour perte de valeur. Tous les gains ou pertes résultant du processus d'amortissement et ceux résultant de la décomptabilisation ou de la perte de valeur des investissements sont comptabilisés dans l'État des activités.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

Les investissements à la juste valeur dans les fonds propres sont réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de communication et le gain ou la perte résultant d'une variation de la juste valeur des investissements est comptabilisé dans l'État des variations des fonds propres des actionnaires et présentés dans une réserve de juste valeur distincte dans les fonds propres. Lorsque les investissements classés à la juste valeur dans les fonds propres sont vendus, dépréciés, recouverts ou cédés autrement, le gain ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) dans l'État des variations des actifs nets est transféré(e) à l'État des activités.

Les investissements qui n'ont pas de prix coté sur le marché ou pour lesquels d'autres méthodes appropriées à partir desquelles il serait possible de dériver une mesure fiable de la juste valeur lorsqu'elle ne peut pas être déterminée sur une base continue, n'existent pas, sont comptabilisés au coût, moins la provision pour perte de valeur, le cas échéant.

(iv) Principe d'évaluation

Mesure du coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est le montant auquel l'actif ou le passif financier est évalué au moment de sa comptabilisation initiale, moins les remboursements en capital, plus ou moins l'amortissement cumulé en utilisant la méthode du résultat effectif de toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance, moins toute réduction pour perte de valeur. Le calcul du taux de profit effectif inclut tous les frais et points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux de profit effectif.

Mesure de la juste valeur

La juste valeur est le montant contre lequel un actif peut être échangé, ou une obligation réglée entre deux parties bien informées et consentantes (vendeur et acheteur) dans une transaction dans des conditions de concurrence normales. L'institution mesure la juste valeur des investissements cotés en utilisant le prix offert sur le marché à la fin de la journée correspondant à la date de clôture du Bilan. Quant aux investissements pour lesquels il n'existe aucune offre de prix sur le marché, une estimation raisonnable de la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle sur le marché d'un autre instrument qui présente une large similitude ou est fondé sur l'évaluation des flux de trésorerie futurs. Les valeurs des quasi-espèces sont déterminées par le Fonds en déduisant les flux de trésorerie futurs au taux de bénéfice actuels au titre des contrats ayant les mêmes conditions et présentant les mêmes caractéristiques de risques.

Le tableau ci-dessous résume les principaux actifs et passifs financiers du Fonds et les principes d'évaluation et de comptabilisation qui leur sont applicables. Les politiques comptables détaillées sont fournies dans les sections pertinentes ci-dessous.

Rubrique	Principes de comptabilisation
Placements mourabaha de marchandises	Coût amorti
Placements wakala	Coût amorti
Placements soukook classés soit à la	Juste valeur dans l'État des activités ou au coût amorti
Mourabaha syndiquée	Coût amorti
Vente à tempérament	Coût amorti
Prêts (qards)	Décaissement, plus frais de service reçus, moins perte de valeur
Placements dans le fonds istisna syndiqué	Coût amorti
Placements idjara syndiquée	Coût amorti, moins dépréciation et perte de
Placements dans le fonds moucharaka	Juste valeur dans les prises de participation
	Juste valeur dans l'État des variations des actifs
Investissements dans des fonds	Juste valeur dans l'État des variations des actifs
Créances sur des parties liées	Coût amorti
Dettes envers des parties liées	Coût amorti
Subventions à payer	Coût amorti

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

Compensation des actifs et passifs financiers

Il y a compensation des actifs et passifs financiers seulement lorsqu'un droit légal pour régler les montants comptabilisés existe et lorsque le Fonds a l'intention soit de procéder au règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le revenu et les dépenses sont présentés en chiffres nets seulement lorsqu'une telle présentation est autorisée en vertu des normes financières et comptables (« FAS ») de l'OCAIFI ou au titre de gains et pertes découlant d'un groupe de transactions similaires.

b) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les espèces en caisse, les soldes bancaires et les placements mourabaha de marchandises auprès de banques, ayant une échéance de trois mois ou moins à compter de la date du placement, et dont la juste valeur ne subit qu'un risque insignifiant. Elles sont comptabilisées dans le bilan au coût.

c) Placements mourabaha de marchandises

Les placements mourabaha de marchandises consistent dans l'achat et la revente de marchandises à un taux de bénéfice fixe. Ces opérations sont régies par les dispositions des accords passés entre le Fonds et d'autres institutions financières islamiques ou conventionnelles. Les placements mourabaha de marchandises sont comptabilisés au coût amorti, moins la provision pour perte de valeur.

d) Placements wakala

La wakala est un accord en vertu duquel une partie (« mandant »/ « principal ») désigne un agent d'investissement (« mandaté » / « agent ») à l'effet d'investir les fonds du mandant (« capital de la wakala ») conformément au contrat (« wakala ») moyennant un taux spécifié. Les fonds sont gérés à titre fiduciaire et la wakeel a aucun droit sur les actifs. Le mouwakkil supporte tous les risques et profitent de tous les avantages de ces investissements sauf lorsque le bénéfice effectif dépasse le bénéfice attendu de l'investissement. Les frais de l'agent peuvent être un montant forfaitaire ou un pourcentage fixe du capital de la wakala. L'agent décide des investissements à effectuer avec le capital de la wakala, conformément aux termes de l'accord wakala. Cependant, le wakeel supporte la perte en cas de mauvais comportement, de négligence ou de non-respect de tout terme de l'accord wakala. La perte est dans ce cas inscrite au Bilan.

Conformément à l'accord wakala, le mouwakkil a autorisé le wakeel à combiner ces investissements avec ses fonds et les fonds des détenteurs de soukook, l'autorité en la matière étant dument dévolue au wakeel. Les fonds wakala sont évalués au montant reçu au moment de la conclusion de l'accord, plus le bénéfice à recevoir, moins les montants réglés.

e) Placements soukook

Les soukook sont des certificats d'une valeur égale représentant une part indivise de la propriété d'actifs corporels, des usufruits, des services ou (dans la propriété) d'actifs d'un projet particulier, classés comme étant mesurés au coût amorti ou à la juste valeur dans l'État des activités.

Les soukook sont évalués au coût amorti seulement s'ils sont gérés sur la base d'un produit contractuel ou non détenus à des fins de négociation et ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans l'État des activités.

Les soukook classés et évalués à leur juste valeur dans l'État des activités sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de signature du contrat. Par la suite et à la fin de chaque période, ils sont réévalués, à la juste valeur, avec le gain ou la perte résultante comptabilisé(e) dans l'État des activités. Les coûts relatifs à la transaction sont comptabilisés à la date de signature du contrat.

f) Mourabaha syndiquée

Le Fonds prend part aux transactions mourabaha syndiquée de la Société internationale islamique de financement du commerce.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

Les créances relatives aux investissements dans la mourabaha syndiquée sont comptabilisées au prix coûtant, moins le produit différé à la date de clôture, moins les remboursements reçus et toute provision pour perte de valeur.

g) Comptabilisation des revenus

Placements mourabaha de marchandises auprès de banques

Les revenus des placements dans des banque islamiques et conventionnelles sont comptabilisés sur la base du rendement effectif pendant la durée du contrat selon des montants en cours du principal.

Placements wakala

La part des bénéficiaires des placements wakala est comptabilisée le long de la durée du contrat.

Placements soukook

Le revenu des placements soukook est constaté sur la base du rendement effectif et comptabilisé au Compte de résultat. Pour les soukook comptabilisés à la juste valeur dans l'État des activités, les gains et les pertes résultant de la réévaluation des justes valeurs à la date de clôture, sont également comptabilisés dans l'État des activités.

Mourabaha syndiquée

Les revenus provenant de la mourabaha syndiquée sont constatés sur la base du rendement effectif durant la période, allant du décaissement effectif des fonds jusqu'à la date prévue pour le remboursement.

Revenu de dividendes des placements en actions et dans des fonds

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir des paiements se trouve établi.

Placements idjara syndiquée

Le revenu des actifs idjara syndiquée est comptabilisé sur la base du rendement effectif (qui représente le loyer idjara, moins la dépréciation des actifs idjara).

Frais de gestion des prêts

Le FSID prélève des frais de gestion sur les prêts qu'il accorde juste pour faire face aux dépenses administratives effectives liées à la signature des accords de prêts et aux décaissements effectués. Les frais de gestion des prêts (qards) sont donc comptabilisés pendant les périodes allant de la date de signature jusqu'à la date du dernier décaissement seulement et non pas le long de toute la durée du prêt (qard).

Les frais de gestion des prêts (qards) sont alloués et comptabilisés dans l'État des activités au titre de la période.

h) Allocation de subventions des actifs nets

Le Fonds comptabilisé les subventions effectuées ou à effectuer, que celles-ci soient assorties de conditions ou non, en tant qu'affectations à partir des actifs nets lorsque ces subventions sont approuvées par l'autorité compétente, avec le crédit correspondant au titre des passifs. Les subventions sont accordées aux bénéficiaires une fois les conditions sont satisfaites.

i) Perte de valeur des actifs financiers

Perte de valeur des actifs financiers détenus au coût amorti

Le Fonds applique l'approche de la perte de crédit aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti, aux engagements au titre des prêts et aux placements de trésorerie détenus au coût amorti. Pour apprécier l'étendue du risque de crédit, les actifs financiers sont répartis en trois (3) stades :

- i. *Stade 1 : Pas d'augmentation significative du risque de crédit*
- ii. *Stade 2 : Augmentation significative du risque de crédit*
- iii. *Stade 3 : Actifs financiers dépréciés.*

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

j) Zakat et impôt

Le Fonds est considéré comme partie de Beït El-Mal (bien public) et, à ce titre, n'est pas assujéti à zakat ou à l'impôt.

k) Événements subséquents

Les états financiers sont ajustés pour refléter les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date à laquelle les états financiers peuvent être émis, à condition que la Direction fournissent des preuves sur les conditions qui ont prévalu à la date de clôture.

Jugements et estimations comptables

L'élaboration des états financiers conformément aux normes de l'OCAIFI, requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables critiques pouvant affecter les montants indiqués des actifs, passifs, revenus et dépenses. Elle exige également de la Direction qu'elle exerce un pouvoir d'appréciation dans l'application des politiques comptables de la Banque. De telles estimations, hypothèses et appréciations sont continuellement évaluées sur le fond de l'expérience accumulée et d'autres facteurs, entre autres, les conseil des experts et la possibilité que certains événements puissent se produire à l'avenir en raison de certaines circonstances. Les appréciation et estimations les plus importantes sont résumées ci-dessous.

Appréciations importantes

Monnaie fonctionnelle et de présentation de l'information financière. Etant donné que la majorité des opérations et décaissements est effectuée en dollar, la monnaie fonctionnelle et de présentation de l'information financière du FSID est le dollar.

Entité en activité. La Direction du Fonds a évalué la capacité de celui-ci à poursuivre ses activités et est convaincue qu'il détient les ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. En outre, la Direction n'est au courant d'aucune incertitude matérielle de nature à jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Les états financiers sont donc préparés sur la base de la capacité à poursuivre les activités.

ESTIMATIONS IMPORTANTES

Perte de crédit attendue sur actifs financiers

Pertes de crédit attendues sur actifs financiers. L'évaluation des pertes de crédit selon le norme FAS 30 dans toutes les classes d'actifs financiers nécessite l'exercice du jugement, notamment l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs et des valeurs de garantie lors de la détermination des pertes de valeur et l'évaluation d'une augmentation significative du risque de crédit. Ces estimations sont déterminées par un certain nombre de facteurs dont les changements peuvent entraîner différents niveaux de provisions. La méthode et les hypothèses utilisées pour estimer à la fois le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs sont revues régulièrement afin de réduire tout écart entre les estimations des pertes et les pertes effectives.

Les calculs de la perte de crédit attendue du Fonds sont les résultats de modèles complexes avec un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes concernant le choix des entrées variables et leurs interdépendances. Les éléments des modèles de perte de crédit attendue qui sont considérés comme des jugements et des estimations comptables comprennent :

- (i) Le modèle interne de notation de crédit du Fonds, qui attribue des probabilités de défaut aux notes individuelles.
- (ii) Les critères du Fonds pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit nécessitant que la provision pour perte soit évaluée sur une la base de la perte de crédit attendue sur 12 mois ou sur la durée de vie et l'évaluation qualitative applicable.
- (iii) Le développement des modèles de perte de crédit attendue, notamment différentes formules et le choix des intrants.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

- (iv) la détermination des associations entre les scénarii macroéconomiques et les intrants économiques, tels que les niveaux de chômage et les valeurs de garantie, et l'effet sur les probabilités de défaut, les risques en cas de défaut et les pertes en cas de défaut.
- (v) La sélection de scénarii macroéconomiques prospectifs et de leurs pondérations de probabilité, pour dériver les intrants économiques dans les modèles de perte de crédit attendue.

Justes valeurs des instruments financiers. Les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur les marchés sont évaluées en utilisant les techniques d'évaluation. Celles-ci exigent un certain degré d'appréciation et d'estimation.

Toutefois, le montant effectif qui est obtenu au titre d'une transaction future, pourrait être différent de l'estimation actuelle à la juste valeur et pourrait demeurer en dehors de l'estimation de la Direction, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation des investissements non-cotés.

Régimes des prestations postérieures à l'emploi. Le Fonds utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle nette de ses régimes des prestations définies et les coûts de gestion y liés. À cet égard, le Fonds utilise certaines hypothèses de taux d'actualisation, le rendement attendu des actifs du régime et le taux d'augmentations des salaires, qui peuvent être différents de l'expérience réelle. Les estimations sont mises à jour chaque année.

Incidence de la pandémie à coronavirus

Plus de deux ans après que le premier cas de la maladie à coronavirus a été signalé, la pandémie continue d'avoir une incidence significative sur la vie économique et sociale des pays membres. La reprise attendue de la pandémie en 2021 a été perturbée par l'arrivée de nouveaux variants et une forte inflation. Plusieurs pays, dont l'Arabie saoudite, ont réimposé des restrictions sur les déplacements, tandis que la hausse des prix de l'énergie et les perturbations de l'approvisionnement ont entraîné une inflation élevée et généralisée. Les répercussions de la pandémie ont étouffé la croissance, la production de l'ensemble des pays membres de la BID étant en contraction de 1,7 % en 2020.

Compte tenu de ces facteurs, la Direction du Fonds a effectué une évaluation d'incidence sur les opérations globales et les aspects de travail du Fonds, y compris des facteurs tels que les relations avec les pays membres, la poursuite quotidienne des activités, le financement, l'investissement et le recouvrement, les projections des fonds de roulement, etc. et conclu qu'à la date de publication des présents états financiers, le Fonds n'a pas subi une incidence défavorable conséquente au titre de ses opérations et activités en raison de la pandémie à coronavirus et qu'aucun changement important n'est requis quant aux jugements, hypothèses et estimations clés.

Pour protéger les employés et appuyer les efforts de prévention de la contagion du côté des opérations et de l'administration, le Fonds a pris des mesures, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé et du ministère de la Santé du Royaume d'Arabie saoudite, telles que le télétravail, la distanciation sociale sur le lieu de travail, l'hygiène rigoureuse sur le lieu de travail et les lieux d'hébergement des employés, la distribution d'équipements de protection individuelle, le dépistage des cas suspects, la limitation des déplacements non essentiels, l'auto-déclaration de l'état de santé et la prise de température. De plus, la nature des activités du Fonds a facilité les opérations sans heurts pendant la pandémie.

L'incidence financière et sur les opérations de la pandémie à ce jour est reflétée dans les présents états financiers. La situation financière solide, notamment l'accès aux fonds, la nature des activités, les mesures prises par le Fonds à ce jour et la continuité des opérations garantissent que le Fonds a la capacité de continuer à relever les défis causés par la pandémie à coronavirus.

Effet des normes de comptabilité financière nouvelles et révisées

Les normes FAS ci-après, qui sont entrées en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021, ont été adoptées dans les présents états financiers.

FAS 30 : Pertes de valeur, pertes de crédit et engagements onéreux

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

Dans ces états financiers, le Fonds a appliqué pour la première fois la norme FAS 30 sur les instruments financiers, qui est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ainsi que le permettent les dispositions transitoires de la norme FAS 30, le Fonds a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs. Par conséquent, les informations comparatives pour la perte de valeur des instruments financiers en 2020 sont présentées selon la norme FAS 11 et ne sont pas comparables aux informations présentées au titre de 2021. Tout ajustement de la valeur comptable des actifs et passifs financiers à la date de transition a été comptabilisé dans les actifs nets d'ouverture de la période en cours, sans retraitement des chiffres de l'exercice précédent.

Les différences résultant de l'adoption de la norme FAS 30 ont été comptabilisées directement dans l'État des variations des actifs nets au 1^{er} janvier 2021 et sont présentées ci-dessous.

	Provision pour perte de valeur au titre de la norme FAS 11 au 31 décembre 2020	Ajustement des pertes de crédit au titre de l'adoption de la norme FAS 30	Perte de crédit au titre de la norme FAS 30 après ajustement au 1 ^{er} janvier 2021
Espèces et quasi-espèces	-	-	-
Placements mourabaha de marchandises	-	77	77
Placements soukook	-	1 076	1 076
Vente à tempérament	-	1 431	1 431
Prêts (qards)	5 085	13 254	18 339
Placements ijara syndiquée	-	600	600
Placements dans le fonds istisna syndiqué	-	156	156
Prises de participation	18 181	-	18 181
Investissements dans des fonds	5 333	-	5 333
Total	28 599	16 594	45 193

L'introduction de la norme FAS 30 a augmenté la provision pour perte de valeur totale détenue par le Fonds d'environ 16,6 millions de dollars, de 28,6 millions au 31 décembre 2020 à 45,2 millions au 1^{er} janvier 2021. La détermination de la provision pour perte de valeur au titre de la norme FAS 30 tient compte à la fois des financements décaissés et non décaissés de la contrepartie.

Autres nouvelles normes FAS sans incidence significative

L'adoption des normes FAS suivantes n'a pas eu une incidence sur les états financiers au titre de l'exercice sous revue ou des exercices précédents ou n'a eu qu'une incidence négligeable.

- La norme FAS 31 (Mandat d'investissement ou Al-Wakala Bi Al-Istithmar) n'a eu aucune incidence conséquente vu que le placement wakala a été racheté au cours de la période sous revue.
- La norme FAS 32 « Idjara » n'a pas eu une incidence conséquente sur les états financiers du Fonds car le Fonds n'a pas de transactions importantes de type idjara.
- Le Fonds a déjà appliqué les dispositions de la norme FAS 33 « Placements soukook, placements en actions et instruments similaires » aux présents états financiers.
- Le Fonds n'émet pas de soukook. Par conséquent, la norme FAS 34 « Information financière pour les détenteurs de soukook » ne s'applique pas au Fonds.
- Le Fonds n'applique pas les dispositions de la norme FAS 35 « Réserves pour risques » car il ne dispose pas de réserves pour risques.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

4. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2021	2020
Liquidités bancaires	435	1 970
Placements mourabaha en marchandises à court terme (Note 5)	5 307	9 067
	5 742	11 037

Les placements mourabaha de marchandises inclus dans les quasi-espèces sont les placements interbancaires dont les échéances initiales sont égales ou inférieures à trois mois. Les placements dont les échéances sont supérieures à trois mois sont présentés dans la Note 5.

5. PLACEMENTS MOURABAHA DE MARCHANDISES

	2021	2020
Placements mourabaha de marchandises auprès de banques	1 087 002	925 597
Revenu à recevoir	3 761	4 694
Placements mourabaha en marchandises à court terme (Note 4)	(5 307)	(9 067)
Provision pour perte de valeur	(77)	-
	1 085 379	921 224

6. PLACEMENTS WAKALA

	2021	2020
1 ^{er} janvier	500 092	500 000
Revenu durant l'exercice	2 470	7 774
Moins : Rachats	(502 562)	(7 682)
	-	500 092

En 2017, le FSID a passé deux accords de placements wakala, l'un d'un montant de 500 millions de dollars et l'autre d'un montant de 300 millions de dollars, avec la Banque islamique de développement (Ressources ordinaires en capital). Les deux accords arriveront à terme en 2023. Un montant de 137,7 millions de dollars a été racheté en 2021. En décembre 2021, la Banque islamique de développement (Ressources ordinaires de capital) et le Fonds ont convenu de résilier par anticipation l'accord de wakala en vertu duquel le solde de 362,4 millions de dollars dû au le Fonds a été transféré sur le compte interfonds (Note 21) pour règlement en 2022.

7. MOURABAHA SYNDIQUÉE

	2021	2020
Montant brut à recevoir (Syndication SIFC)	-	8 666
Moins : revenu latent	-	(33)
	-	8 633

Les placements mourabaha syndiquée pour et au nom du Fonds ont été réalisés par la Société islamique internationale de financement du commerce (« SIFC »), membre affilié au Groupe de la BID. En 2021, les placements du FSID étaient arrivés à terme.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

8. PLACEMENTS SOUKOUK

	Notation de la contrepartie					Total
	AAA	AA+ à AA-	A+ à A-	BBB à moins	Non noté	
31 décembre 2021						
Soukoug comptabilisés à la juste valeur dans l'État des activités :						
- Pays	-	41 725	-	35 974	-	77 699
- Institutions financières	136 516	-	10 152	-	-	146 668
- Autres entités	-	-	-	-	34 234	34 234
	136 516	41 725	10 152	35 974	34 234	258 601
Soukoug comptabilisés au coût amorti :						
- Pays	-	-	-	560 720	2 044	562 764
- Institutions financières	-	43 316	30 269	-	60 269	133 854
- Autres entités	-	-	63 698	50 559	-	114 257
	-	43 316	93 967	611 279	62 313	810 875
Total	136 516	85 041	104 119	647 253	96 547	1 069 476

	Notation de la contrepartie					Total
	AAA	AA+ à AA-	A+ à A-	BBB à moins	Non noté	
31 décembre 2020						
Soukoug comptabilisés à la juste valeur dans l'État des activités :						
- Pays	-	42 753	-	36 920	-	79 673
- Institutions financières	-	-	9 972	-	-	9 972
- Autres entités	-	-	-	-	37 856	37 856
	-	42 753	9 972	36 920	37 856	127 501
Soukoug comptabilisés au coût amorti :						
- Pays	-	-	-	678 556	2 054	680 610
- Institutions financières	84 682	43 335	60 426	67 796	-	256 239
- Autres entités	-	-	63 881	50 587	-	114 468
	84 682	43 335	124 307	796 939	2 054	1 051 317
Total	84 682	86 088	134 279	833 859	39 910	1 178 818

Les variations des placements soukoug se résument comme suit :

	Exercice terminé le 31 décembre 2021	Exercice terminé le 31 décembre 2020
Solde en début d'exercice	1 178 818	1 316 968
Variations durant l'exercice		
Entrées	137 720	10 000
Rachat de soukoug	(241 796)	(149 713)
Amortissement de la prime des placements soukoug comptabilisés au coût amorti	285	1 330
Gains/(pertes) à la juste valeur non réalisés	(3 685)	1 638
Revenu soukoug à recevoir comptabilisé au coût amorti	(770)	(1 405)
Moins : Provision pour perte de valeur (Note 11)	(1 076)	-
Réévaluation de change latente	(20)	-
Solde en fin d'exercice	1 069 476	1 178 818

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

Le revenu des investissements soukook comprend ce qui suit:

	Exercice terminé le 31 déc. 2021	Exercice terminé le 31 déc. 2020
Revenu coupon	39 365	46 015
Amortissement de la prime des placements soukook comptabilisés au coût amorti	285	1 330
Gain/(perte) découlant de la vente de soukook	-	(91)
Pertes/(gains) à la juste valeur latent(e)s	(3 685)	1 638
	35 965	48 892

9. VENTE À TEMPÉRAMENT

	2021	2020
Montants bruts à recevoir	33 961	7 615
Revenu à recevoir	378	45
Moins : Provision pour perte de valeur (Note 11)	(2 602)	-
	31 737	7 660

La provision pour perte de valeur de 2,6 millions de dollars comprend 1,43 million de dollars en raison de l'adoption pour la première fois de la norme FAS 30 et 1,17 million de dollars lié à la charge au titre de 2021.

10. PRÊTS (QARDS)

	2021	2020
Prêts (qards)	335 056	278 635
Moins : Provision pour perte de valeur (Note 11)	(15 016)	(5 085)
	320 040	273 550

Les variations de la provision pour perte de valeur des prêts (qards) sont comme suit :

	Exercice terminé le 31 déc. 2021	Exercice terminé le 31 déc. 2020
Solde en début d'exercice	5 085	5 085
Solde révisé au 1 ^{er} janvier 2020 après ajustement FAS 30	13 254	-
(Reprise)/Charge	(3 323)	-
Solde en fin d'exercice	15 016	5 085

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

11. PROVISION POUR PERTE DE VALEUR DES ACTIFS DE TRÉSORERIE, DE PLACEMENTS ET DE PROJETS

Provision pour perte de valeur comprenant ce qui suit :

	31 déc. 2021			Total	31 déc. 2020
	Stade 1	Stade 2	Stade 3		
Placements mourabaha de marchandises	77	-	-	77	-
Placements soukook	1 076	-	-	1 076	-
Vente à tempérament	-	-	2 602	2 602	-
Placements idjara syndiquée	782	-	-	782	-
Prêts (qards)	3 570	666	10 780	15 016	5 085
Placements syndiquée					
Fonds istisna	193	-	-	193	-
	5 698	666	13 382	19 746	5 085
Prises de participation				54 457	18 181
Investissements dans des fonds				5 333	5 333
				79 536	28 599

Les variations de la provision pour perte de valeur sont comme suit :

	Exercice terminé le 31 déc. 2021	Exercice terminé le 31 déc. 2020
Solde d'ouverture	28 599	25 389
Charge de perte de valeur en raison de l'adoption pour la première fois de la norme FAS 30 (Note 3)	16 594	-
Solde d'ouverture ajusté au 1 ^{er} janvier 2021	45 193	
Charge de l'exercice (soukook, projets et actions)	34 343	3 924
Autre ajustement	-	(714)
Solde de clôture	79 536	28 599

Des 33,7 millions de dollars de perte de valeur, un montant de 28,4 millions est lié à 4 participations cotées acquises par le Fonds en 2018. Depuis, les valeurs de marché de ces actions ont baissé. Au 31 décembre 2021, elles ont diminué de 28,4 millions de dollars par rapport au coût d'origine. Conformément à la politique du Fonds, ces baisses sont importantes et, par conséquent, les pertes de valeur marchande cumulées ont été imputées à titre de perte de valeur en 2021. Sur ce montant, 22,1 millions représentant le solde accumulé au titre de la réserve de la juste valeur dans l'État des variations des actifs nets, ont été transférés à l'État des activités

12. REVENU À RECEVOIR ET AUTRES ACTIFS

	2021	2020
Créances sur des entités liées	351 776	5 442
Revenu idjara à recevoir	1 144	71
	352 920	5 513

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

13. PLACEMENTS EN ACTIONS

	Exercice terminé le 31 déc. 2021	Exercice terminé le 31 déc. 2020
Solde en début d'exercice	81 607	69 529
Gains/(pertes) de la juste valeur latent(e)s dans l'État des variations des actifs nets	14 711	16 002
Provisions pour perte de valeur	(36 276)	(3 924)
Solde en fin d'exercice	60 042	81 607

Les placements en actions du Fonds représentent 21,5 millions (2020 : 25 millions) investis dans des titre d'actions non cotées et 42,5 millions (2020 : 56,6 millions) investis dans des titres d'actions cotées.

14. PLACEMENTS AUPRÈS D'ENTITÉS ASSOCIÉES

	Exercice terminé le 31 déc. 2021	Exercice terminé le 31 déc. 2020
Solde en début d'exercice	153	440
Part dans les réserves d'une entité associée comptabilisée directement dans les actifs nets	(68)	(283)
Part des résultats nets	4	(4)
Solde en fin d'exercice	89	153

15. PLACEMENTS IDJARA SYNDIQUÉE

	Exercice terminé le 31 déc. 2021	Exercice terminé le 31 déc. 2020
Solde en début d'exercice	63 702	65 707
Décaissements	10 554	-
Rachats	(2 840)	(2 005)
Provision pour perte de valeur (Note 11)	(782)	-
Solde en fin d'exercice	70 634	63 702

Le FSID participe à des projets idjara syndiquée non souverains avec la BID, cette dernière agissant en tant que chef de file. Les revenus des placements idjara syndiquée étaient de 3,2 millions de dollars (2020 : 3,4 millions de dollars).

16. PLACEMENTS AUPRÈS DE FONDS

	Exercice terminé le 31 déc. 2021	Exercice terminé le 31 déc. 2020
Solde en début d'exercice	116 300	136 544
Entrées	4 290	3 981
Sorties	(13 866)	(3 688)
Gains de juste valeur latents comptabilisés dans les actifs nets	17 984	(20 537)
Provision pour perte de valeur	-	-
Solde en fin d'exercice	124 708	116 300

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

17. PLACEMENT DANS LE FONDS MOUCHARAKA

	2021	2020
Placement dans le fonds moucharaka	5 000	-

En 2021, le FSID a investi dans le fonds moucharaka avec le Fonds d'autonomisation économique du peuple palestinien. L'engagement total envers le fonds s'élève à 50 millions de dollars qui seront décaissés en tranches égales de 5 millions de dollars au cours des 10 prochaines années.

18. PLACEMENTS DANS LE FONDS ISTISNA SYNDIQUÉ

	2021	2020
Placements dans le fonds istisna syndiqué	12 114	5 305
Provision pour perte de valeur (Note 11)	(193)	-
Solde en fin d'exercice	11 921	5 305

En 2020, le FSID a investi avec le Fonds d'investissement des biens awqaf dans un projet istisna de construction (part du FSID : 22,3 %).

19. PARCELLES DE TERRE

Le Bénin, pays membre, a par l'Article 3 du Décret n° 2014-137 du 20 février 2014 alloué une parcelle de terre au FSID pour une durée de 70 ans, non-renouvelable, que le Fonds peut viabiliser afin de générer des revenus. La valeur de la parcelle de terre allouée a été évaluée par un consultant à 5,35 millions de dollars et comptabilisée à la juste valeur à la date de la contribution dans les livres du FSID, avec l'augmentation correspondante des ressources du Fonds. La parcelle de terre allouée est titrée au nom de la Banque islamique de développement, pour le compte du FSID.

20. CHARGES ÉCHUES ET AUTRES PASSIFS

	2021	2020
À payer aux parties liées (Note 21)	272	94
Passif au titre des prestations définies	1 053	3 400
Charges échues et autres passifs	4 883	1 206
	6 208	4 700

21. PARTIES LIÉES

Le Fonds est géré par la BID. Ses transactions sont effectuées à travers la BID et les membres affiliés au Groupe. Des dispositifs liés aux placements mourabaha de marchandises, aux placements soukook et aux prêts (qards), aux placements en actions, aux placements idjara syndiquée et aux placements dans des fonds sont passés entre la BID et/ou des parties liées et des contreparties. Le FSID participe à de tels dispositifs avec la Banque et ses parties liées. Les transactions liées au développement qui sont passées avec les pays membres, représentent toutes les activités de financement (placements mourabaha syndiquée, prêts (qards) et placements idjara syndiquée) du Fonds, et le revenu y lié, qui est inscrit dans l'État des activités.

Les soldes des transactions sont comme suit :

(i) Créances sur des parties liées

	2021	2020
Ressources ordinaires en capital de la BID	351 776	5 435
Fonds waqf de la BID	-	7
	351 776	5 442

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

(ii) Dettes envers des parties liées

	2021	2020
Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (« SIACE »)	92	94
Fonds de retraite de la BID	177	-
Fonds d'assurance médicale de la BID	3	-
	272	94

De plus, le Fonds a passé des dispositifs syndiqués avec les Ressources ordinaires en capital de la Banque et la SIFC. Les soldes et les revenus de ces transactions sont présentés dans les Notes 7 et 15.

21. AFFECTATION EN SUBVENTIONS

Le Conseil d'administration du FSID a approuvé par Résolution FSID/CA/21/12/436/(52)/31 ce qui suit :

1. Une subvention de 100 millions de dollars au profit du Fonds « Lives and Livelihoods », en sa 51^e réunion tenue en juin 2015 à Maputo, Mozambique. Le montant approuvé sera décaissé conformément aux exigences du Fonds Lives and Livelihoods applicables aux projets sous-jacents, à compter de 1437 (2016). Au 31 décembre 2021, 71,1 millions de dollars (2020 : 58,3 millions) sont jusque-là décaissés.
2. 10 % du revenu annuel net normalisé (revenu net, moins les gains/(pertes latent(e)s évalué(e)s au cours du marché), sous forme de subventions.

Le Conseil d'administration du FSID a par Résolution FSID/CA/12/11/017/(59)/13 approuvée la contribution du Fonds à hauteur de 100 millions de dollars sous forme de subventions exceptionnelles à partir des bénéfices non-distribués au Fonds de la BID pour la Science, la Technologie et l'Innovation (Fonds BID-STI). Le montant approuvé sera décaissé en deux tranches annuelles de 50 millions chacune. Au 31 décembre 2021, 50 millions ont été décaissés et la deuxième tranche des 50 millions est sujette à la validation du Conseil d'administration du FSID.

Le Conseil d'administration du FSID a approuvé les subventions suivantes à partir du revenu net normalisé du Fonds (revenu net ajusté par rapport aux gains/pertes latent(e)s), lesquelles ont été affectées à partir du revenu net dans l'État des variations des actifs nets :

Affectation des subventions	2021	2020
Fonds <i>Lives and Livelihoods</i>	-	(20 000)
Programme ICERI	-	(5 000)
Allocation sous forme de subventions - 10 %	(1 413)	(2 752)
Programme de renforcement des capacités PNUD-BID-FSID	(1 000)	(2 000)
Autres	(3 000)	(9 000)
Affectation des subventions, total	(5 413)	(38 752)

Les subventions à payer au 31 décembre 2021 se sont élevées à 138,1 millions de dollars (31 décembre 2020 : 150,7 millions), consistant principalement des montants à payer au Fonds BID-STI (50 millions) et au LLF (28,9 millions), de l'Allocation générale sous forme de subventions (30 millions) et du Programme ICERI (5 millions). De même, l'allocation précédente au Programme de prévention de la maladie à virus Ebola de 10 millions est affectée au Programme Tadamon d'accélération de la riposte à la pandémie (7 millions) et au Fonds de garantie SPARK (3 millions).

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

23. FONDS DE PRÉSERVATION DES FONDS PROPRES

Le Conseil d'administration du FSID a par Résolution CA/16/03/437/(54)Spécial/5 approuvé la création du Fonds spécial de préservation des fonds propres « la Réserve » et l'affectation d'un montant annuel à ladite réserve de l'ordre de 5 % du revenu annuel net normalisé (revenu net moins les gains/pertes de juste valeur latent(e)s) du FSID durant les exercices 1437 à 1441 (2016- 2019) et 10 % durant les exercices qui suivront.

24. PROFILE D'ÉCHÉANCE DES ACTIFS ET DES PASSIFS

31 décembre 2021	Échéances des actifs et des passifs					Total
	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	
Actifs						
Espèces et quasi-espèces	5 742	-	-	-	-	5 742
Placements mourabaha de marchandises	319 578	765 801	-	-	-	1 085 379
Placements soukook	-	-	1 058 557	10 919	-	1 069 476
Ventes à tempérament	-	-	1 739	29 998	-	31 737
Placements idjara syndiquée	1 954	3 735	19 751	45 194	-	70 634
Prêts (qards)	9 130	9 615	71 245	230 050	-	320 040
Placements syndiquée Fonds istisna	-	1 730	-	-	10 191	11 921
Placement dans le fonds moucharaka	-	-	-	5 000	-	5 000
Placements en actions	-	-	-	-	60 042	60 042
Placement dans une entité associée	-	-	-	-	89	89
Placements dans des fonds	-	-	-	-	124 708	124 708
Revenu à recevoir et autres actifs	352 920	-	-	-	-	352 920
Parcelles de terre	-	-	-	-	5 355	5 355
Actif, total	689 324	780 881	1 151 292	321 161	200 385	3 143 043
Passif						
Charges échues et autres passifs	4 497	-	-	-	1 711	6 208
Subventions à payer	-	85 914	52 167	-	-	138 081
Actif, nets	684 827	694 967	1 099 125	321 161	198 674	2 998 754

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

24. PROFILE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS ET PASSIFS (suite)

31 décembre 2020	Échéances des actifs et des passifs					Total
	Moins de 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	
<u>Actifs</u>						
Espèces et quasi-espèces	11 037	-	-	-	-	11 037
Placements mourabaha de marchandises	-	826 127	95 097	-	-	921 224
Créance sur au titre de wakala	-	-	500 092	-	-	500 092
Placements soukook	94 772	127 886	935 901	20 259	-	1 178 818
Mourabaha syndiquée	8 633	-	-	-	-	8 633
Vente à tempérament	-	-	7 660	-	-	7 660
Placements idjara syndiquée	-	25 912	23 761	14 029	-	63 702
Prêts (qards)	-	5 157	23 227	245 166	-	273 550
Placements syndiquée Fonds istisna	-	-	-	-	5 305	5 305
Placements en actions	-	-	-	-	81 607	81 607
Placement dans une entité associée	-	-	-	-	153	153
Placements dans des fonds	-	-	-	-	116 300	116 300
Revenu à recevoir et autres actifs	5 513	-	-	-	-	5 513
Parcelles de terre	-	-	-	-	5 355	5 355
Actif, total	119 955	985 082	1 585 738	279 454	208 720	3 178 949
<u>Passif</u>						
Charges échues et autres passifs	1 300	-	-	-	3 400	4 700
Subventions à payer	-	91 657	59 010	-	-	150 667
Actif, net	118 655	893 425	1 526 728	279 454	205 320	3 023 582

25. CONCENTRATION DES ACTIFS

La répartition géographique des actifs en fin d'exercice présente les continents auxquels les bénéficiaires des actifs appartiennent.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2021	Pays membres				Pays non membres	Total
	Asie	Afrique	Europe	Amérique du S.	Pays	
Espèces et quasi-espèces	200	-	-	-	5 542	5 742
Placements mourabaha de marchandises	1 047 045	-	-	-	38 334	1 085 379
Placements soukook	1 069 476	-	-	-	-	1 069 476
Mourabaha syndiquée	-	-	-	-	-	-
Vente à tempérament	-	31 737	-	-	-	31 737
Prêts (qards)	108.313	207 594	341	3 792	-	320 040
Placements syndiquée	-	-	-	-	11 921	11 921
Fonds istisna	-	-	-	-	-	-
Placements idjara syndiquée	61 795	8 839	-	-	-	70 634
Placements dans le fonds moucharaka	5 000	-	-	-	-	5 000
Placements en actions	38 539	-	13 170	-	8 333	60 042
Placement dans une entité associée	-	89	-	-	-	89
Placements dans des fonds	54 130	-	23 979	-	46 599	124 708
Revenu à recevoir et autres actifs	352 920	-	-	-	-	352 920
Parcelles de terre	-	5 355	-	-	-	5 355
Actif, total	2 737 418	253 614	37 490	3 792	110 729	3 143 043

25. CONCENTRATION DES ACTIFS (suite)

31 décembre 2020	Pays membres			Pays non membres	Total
	Asie	Afrique	Europe	pays	
Espèces et quasi-espèces	1 970	-	-	9 067	11 037
Placements mourabaha de marchandises	900 764	-	-	20 460	921 224
Wikala bi El-Istithmar	500 092	-	-	-	500 092
Placements soukook	1 178 818	-	-	-	1 178 818
Mourabaha syndiquée	-	8 633	-	-	8 633
Vente à tempérament	-	7 660	-	-	7 660
Placements idjara syndiquée	54 539	9 163	-	-	63 702
Prêts (qards)	78 177	194 873	500	-	273 550
Placements dans le fonds istisna syndiqué	-	-	-	5 305	5 305
Placements en actions	60 514	-	12 760	8 333	81 607
Placement dans une entité associée	-	153	-	-	153
Placements dans des fonds	66 737	-	29 138	20 425	116 300
Revenu à recevoir et autres actifs	5 513	-	-	-	5 513
Parcelles de terre	-	5 355	-	-	5 355
Actif, total	2 847 124	225 837	42 398	63 590	3 178 949

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

26. ACTIFS ET PASSIFS NETS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les actifs nets en devises étrangères sont comme suit :

	2021	2020
Riyal saoudien	39 585	32 814
Euro	(75)	630
Dinar islamique (DI)	229	(445)
PKR	681	-
QAR	(100)	-

27. ENGAGEMENTS NON-DÉCAISSÉS

	2021	2020
Prêts (qards)	401 456	437 369
Placement dans le fonds moucharaka	45 000	-
Placements dans des fonds	20 174	30 211

28. CONSEIL DE CHARIA

Les activités du Fonds font l'objet de supervision par le Conseil de Charia du Groupe de la BID, dont les membres sont désignés par le Président du Groupe de la BID, en consultation avec le Conseil des Directeurs exécutifs de la BID. Le Conseil de Charia a été créé sur décision du Conseil des Directeurs exécutifs de la BID. Les membres du Conseil de Charia sont désignés pour un mandat de trois ans renouvelable. Le Conseil de Charia remplit les fonctions ci-après :

- assurer que tous les produits de la Banque, des membres affiliés et des fonds fiduciaires sont conformes aux règles et principes de charia ; et élaborer les principes de base devant sous-tendre les contrats et autres documents y relatifs ;
- donner son opinion sur les alternatives conformes à la charia aux produits conventionnels que la Banque, les membres affiliés et les fonds fiduciaires entendent utiliser, élaborer les principes de base, les contrats et autres documents y relatifs, et contribuer au développement de ces alternatives afin de renforcer l'expérience de la Banque, des membres affiliés et des fonds fiduciaires à cet égard ;
- répondre aux questions, requêtes et demandes d'explications liées à la charia, qui lui sont adressées par le Conseil des Directeurs exécutifs ou la Direction de la Banque, des membres affiliés et des fonds fiduciaires ;
- Participer au programme de la Banque, des membres affiliés et des fonds fiduciaires relatif à la sensibilisation du personnel à la finance islamique, et renforcer leur connaissance des principes fondamentaux, règles et valeurs des transactions financières dans ce domaine ; et
- soumettre au Conseil des Directeurs exécutifs de la Banque, des membres affiliés et des fonds fiduciaires un rapport détaillé reflétant le niveau d'engagement de la Banque, des membres affiliés et des fonds fiduciaires envers les règles et principes de charia, à la lumière des opinions et des directives données et des transactions examinées.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

29. GESTION DES RISQUES

Le Fonds est suivi par le Département de Gestion des Risques de la Banque. La Banque s'est dotée d'un département de gestion des risques qui est complètement autonome par rapport aux autres départements, membres affiliés et fonds. Le département est chargé d'élaborer les politiques, directives et procédures en matière de gestion des risques. Son objectif est de définir un profil-risque pertinent, sûr et viable en identifiant, évaluant et suivant les risques inhérents aux activités. La Banque a également créé un comité de gestion des risques chargé de l'examen des politiques, procédures, directives de gestion du risque. Il est également responsable de la définition du cadre de gestion des risques de la Banque, des membres affiliés et fonds et de leur appétence aux risques afin d'assurer que le contrôle requis est de mise pour tous les risques majeurs induits par leurs transactions financières.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit intervient lorsqu'une partie au contrat financier se trouve dans l'incapacité d'honorer une obligation et fait subir à l'autre partie des pertes financières. Pour le Fonds, ce risque est principalement lié à ses actifs d'exploitation et de placements de trésorerie.

Pour toutes les classes d'actifs financiers détenues par le Fonds, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à sa valeur comptable, telle qu'inscrite au Bilan. Les actifs du Fonds qui peuvent présenter des risques de crédit consistent principalement des placements en marchandises, des placements soukook, des financements mourabaha, des prêts et des placements idjara syndiquée.

La gestion du portefeuille de placement des fonds liquides, qui comprend des transactions avec des banques réputées, est confiée au Département de Trésorerie. L'investissement des fonds liquides dans les placements en marchandises, le financement mourabaha, les soukook dont les notations sont acceptables pour la Banque, conformément à ses politiques. Les prêts et les transactions idjara syndiquée du Fonds sont couverts dans la majorité des cas par des garanties souveraines provenant des pays membres ou par des garanties fournies par des banques commerciales acceptables pour la BID, conformément à ses politiques. La Banque, les membres affiliés et les fonds bénéficient du statut de créancier privilégié en matière de financement souverain, ce qui les place loin devant les autres créanciers et leur assure une protection renforcée contre les pertes de crédit en cas de manquements. Le Fonds a toujours maintenu un niveau bas d'arriérés. La Direction est d'avis qu'hormis ce qui a été prévu, des pertes de crédits importantes sont peu probables.

Le risque de crédit comprend les risques du fait de l'incapacité ou de la réticence d'un tiers (pays, banques/institutions financières, entreprises, etc.) à remplir ses obligations envers le Fonds. Dans ce cadre, le Fonds, soucieux de donner un avis éclairé sur les différents types de financement, a élaboré des politiques et directives exhaustives en matière de crédit faisant partie intégrante du cadre général de gestion des risques de crédit.

Ces politiques sont largement diffusées au sein du Fonds afin de maintenir l'appétence et le profil de risque de crédit dans les limites fixées par la Direction. La formulation des politiques, la consignation des limites, le suivi des exceptions/ risques de crédit, et les fonctions examen/ suivi sont exécutés de façon indépendante par le Département de Gestion des Risques du Groupe qui s'assure que les secteurs d'activité cadrent avec les paramètres de risque et les limites de prudence définis par le Conseil des Directeurs exécutifs et les directions de la Banque et du Fonds.

Les limites d'exposition fixées pour un bénéficiaire unique, un débiteur ou un groupe de débiteurs sont autant d'éléments clés dans la gestion du risque de crédit. À cet effet, le Fonds dispose d'une structure de limite bien élaborée, fondée sur la solvabilité du bénéficiaire, le débiteur en l'occurrence.

En outre, dans les pays membres, les limites du crédit commercial pour les opérations financières et les placements de fonds liquides ont également été définies.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

L'évaluation de toute exposition se base sur des systèmes de notation interne complets de partenaires potentiels susceptibles d'établir des relations d'affaires avec le Fonds. Tout en accordant des financements à ses pays membres, le Fonds protège ses intérêts en disposant des meilleures garanties pour ses opérations de financement. En outre, il s'assure que les bénéficiaires ciblés et les garants sont à même de remplir leurs obligations. Par-delà ces outils d'atténuation des risques, le Fonds a élaboré un critère d'évaluation de ses partenaires et des limites de prise de risques détaillées et structurées, conformément aux meilleures pratiques bancaires.

Risque de crédit attendu des actifs financiers évalués au coût amorti

Le Fonds applique une approche à trois stades pour évaluer les pertes de crédit attendues des actifs financiers évalués au coût amorti.

Détermination du stade de perte de valeur

Le modèle de classification en stades repose sur une évaluation relative du risque de crédit car il reflète l'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale d'un actif. L'évaluation de classification en stades est effectuée au niveau du contrat plutôt qu'au niveau de la contrepartie, étant donné que le quantum de variation du risque de crédit peut être différent pour différents contrats appartenant au même débiteur. De plus, différents contrats d'une même contrepartie peuvent présenter des risques de crédit différents au moment de la comptabilisation initiale.

Le Stade 1 comprend les instruments financiers qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. Le Fonds considère qu'un actif financier présente un faible risque de crédit lorsqu'il a une notation de crédit interne ou externe de « qualité investissement », selon la définition généralement acceptée et qu'il n'a pas subi de dégradation significative.

Le Stade 2 comprend les actifs financiers qui présentent une augmentation significative du risque de crédit. Pour déterminer si le risque de défaut a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, le Fonds prend en compte les informations et analyses quantitatives et qualitatives fondées sur l'expérience historique et l'évaluation du risque de crédit par les experts, y compris les informations prospectives disponibles sans coûts ni efforts excessifs. Indépendamment du résultat de l'évaluation ci-dessus, le Fonds suppose que le risque de crédit sur ses financements souverains et non souverains a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels au titre d'un montant de remboursement conséquent sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour les financements souverains et depuis plus de 30 jours pour les financements non souverains. Lorsqu'un instrument classé au Stade 2 présente une amélioration significative de la qualité de crédit à la date d'évaluation, il peut être reclassé au Stade 1.

Lorsqu'il existe une indication objective qu'un actif financier identifié a perdu de sa valeur, des provisions spécifiques pour perte de valeur sont comptabilisées dans le Compte de résultat. Selon la norme FAS 30, l'actif est classé au Stade 3. Le Fonds suppose que les actifs sont dépréciés lorsque les paiements contractuels au titre d'un montant de remboursement significatif sont en souffrance depuis plus de 180 jours pour les financements souverains et depuis plus de 90 jours pour les financements non souverains. En outre, le Fonds peut estimer un actif comme déprécié s'il considère qu'il est peu probable que l'emprunteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit, sans recours par le Fonds à des actions telles que la réalisation des garanties.

Un actif financier n'est plus considéré comme déprécié lorsque tous les montants en souffrance ont été recouverts et qu'il est déterminé que les montants impayés avec des revenus futurs attendus sont entièrement recouvrables conformément aux conditions contractuelles initiales ou aux conditions révisées de l'instrument financier, tous les critères de la classification altérée étant pris en charge. L'actif financier sera reclassé au Stade 2 après une période de cure.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

Le Fonds assure le suivi régulier de l'efficacité des critères utilisés pour identifier s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit et les révisé au besoin pour s'assurer que les critères sont propres à identifier une augmentation significative du risque de crédit avant que le montant ne devienne en souffrance.

Mesure des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue représente les pertes de crédit moyennes pondérées par les probabilités de défaut, les pertes de crédit étant définies comme la valeur actualisée de tous les déficits de trésorerie. La perte de crédit attendue est calculée pour les instruments classés aux Stades 1 et 2 en multipliant trois composantes principales, à savoir la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et le risque en cas de défaut, et en actualisant la provision résultante à l'aide du taux de bénéfice effectif de l'instrument.

Ces paramètres de la perte de crédit attendue sont généralement dérivés de modèles développés en interne et d'autres données historiques. Ils sont ajustés pour refléter les informations prospectives décrites ci-dessous.

La probabilité de défaut représente la probabilité qu'une contrepartie manque à ses obligations financières sur un horizon temporel différent (par exemple, 1 an ou à vie). La Banque estime les probabilités de défaut à l'aide d'outils de notation interne adaptés aux différentes catégories de contreparties et de risques. Ces modèles de notation interne sont fondés sur des données compilées en interne et en externe comprenant à la fois des facteurs quantitatifs et qualitatifs. Ils produisent une notation relative du risque de crédit, laquelle est combinée à une probabilité de défaut sur un horizon d'un an, le tout est calibrée pour refléter les estimations du taux de défaut moyen à long terme du Fonds (probabilité de défaut sur l'ensemble du cycle). Le Fonds utilise un modèle spécifique axé sur la paramétrisation des pays et des secteurs pour convertir ses probabilités de défaut sur l'ensemble du cycle en probabilités de défaut ponctuelles et en dérive une structure de termes de probabilités de défaut ponctuelles.

La perte en cas de défaut est l'ampleur de la perte potentielle en cas de défaut. Elle est généralement estimée comme la valeur perdue plus les coûts nets de recouvrement (le cas échéant) en pourcentage du montant impayé. Le Fonds utilise des modèles internes d'estimation de la perte en cas de défaut qui tiennent compte de la structure, de la garantie et de l'ancienneté de la créance ainsi que de la notation et de la juridiction de la contrepartie. Les estimations de la perte en cas de défaut sont calibrées pour refléter l'expérience de recouvrement du Fonds ainsi que les données du consortium des banques multilatérales de développement.

Le risque en cas de défaut représente le risque attendu en cas de défaut. Le Fonds utilise des modèles internes d'estimation du risque en cas de défaut du risque actuel à la contrepartie et des changements potentiels au montant actuel permis au titre du contrat y compris l'amortissement. Le risque en cas de défaut d'un instrument financier est son montant comptable brut. Pour les contrats en cours de décaissement, le risque en cas de défaut comprend le montant tiré, ainsi que les montants futurs potentiels qui peuvent être tirés dans le cadre du contrat.

La norme FAS 30 exige que les pertes de crédit attendues soient tournées vers l'avenir. Le Fonds utilise un modèle statistique qui relie la performance future de ses contreparties à l'état actuel et futur de l'environnement macroéconomique. Le modèle relie les scénarii macroéconomiques au risque de défaut de la contrepartie. Les facteurs macroéconomiques pris en considération comprennent, mais sans s'y limiter, le produit intérieur brut, les prix du marché boursier, les taux de chômage et les prix des matières premières, et ceux-ci nécessitent une évaluation de la direction actuelle et prévue du cycle macroéconomique. Le Fonds estime ses pertes de crédit attendues en calculant la moyenne pondérée de la perte de crédit attendue de ses financements sur trois (3) ensembles de scénarii macroéconomiques prospectifs.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

Montants des risques et couverture des pertes de crédit attendues

Le Fonds comptabilise la perte de crédit attendue sur 12 mois pour les instruments classés au Stade 1 et les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments classés au Stade 2. Pour les instruments classés au Stade 3, le Fonds calcule un montant de provision pour pertes axé sur la différence entre la valeur comptable de l'instrument et la valeur actualisée nette des flux de trésorerie attendus futurs, actualisés au taux de bénéfice effectif initial de l'instrument, le cas échéant.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition du montant brut des risques (actifs des projets et de trésorerie et autres investissements de types dette soumis au risque de crédit), de la provision pour perte de valeur, et du ratio de couverture moyen par type de risque pour les instruments financiers évalués au coût amorti au 31 décembre 2021.

31 décembre 2021	Risques, brut				Provision pour perte de valeur			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Souverain	870 945	14 749	86 845	972 539	4 590	657	9 651	14 898
Non souverains	1 378 383	986	3 731	1 383 100	1 108	9	3 731	4 848
Total en décembre 2021	2 249 328	15 735	90 576	2 355 639	5 698	666	13 382	19 746

31 décembre 2021	Ratio de couverture (provision pour perte de valeur/ montant du risque)				
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	
Souverain		0,53%	4,45%	11,11%	1,53%
Non souverains		0,08%	0,91%	100,00%	0,35%
Total en décembre 2021		0,25%	4,23%	14,77%	0,84%

Les limites d'exposition fixées pour un bénéficiaire unique, un débiteur ou un groupe de débiteurs sont autant d'éléments clés dans la gestion du risque de crédit. De plus, pour garantir une diversification suffisante, des limites de concentration dans le portefeuille des pays et des débiteurs pris individuellement, ont été définies. L'évaluation de toute exposition se fonde sur des systèmes de notation internes complets de partenaires potentiels susceptibles d'établir des relations d'affaires avec la Banque. En finançant ses pays membres, la Banque protège ses intérêts et les fonds mis sous sa gestion en exigeant des garanties adéquates et s'assurant que les bénéficiaires et les garants sont capables de satisfaire leurs obligations. Outre ces outils de réduction du risque, la Banque a élaboré un critère d'évaluation de ses partenaires et des limites d'exposition détaillées et structurées, conformément aux meilleures pratiques bancaires.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

b) Classification des risques pays

Le risque pays renvoie au risque lié à l'environnement économique, politique et social du pays bénéficiaire. Pour protéger les intérêts de la Banque et des autres entités de la Banque contre les risques, des directives pour évaluer et suivre les profils risques des pays ont été mis en place. Les profils risques des pays et leurs limites d'exposition sont revus périodiquement, en prenant en compte leurs développements macroéconomiques, financiers et autres, ainsi que leurs relations d'affaires avec la Banque et les fonds qu'elle gère, les perceptions qu'ont les agences de notation et les institutions de renom d'eux, les perceptions qu'ont les acteurs sur les marchés des risques qu'ils posent, et l'expérience des autres banques multilatérales de développement à cet égard. Les pays sont classés en 7 catégories de risque, de « A » jusqu'à « G », la première étant la catégorie de solvabilité la plus élevée (plus faible risque) et la dernière la catégorie la moins solvable (plus haut risque).

c) Risques du marché

Le Fonds est exposé au risques du marché suivants :

Risque de change

Il y a risque de change lorsque des fluctuations du cours de change affectent la valeur d'un actif ou d'un passif financier libellé en une monnaie étrangère, en l'absence d'un instrument de couverture. L'exposition au risque de change est limitée. La majorité des opérations du Fonds sont en dollar. Le Fonds n'étant pas engagé dans des transactions d'échange de devises, Le fond n'est donc pas exposé au risque y afférent. Le portefeuille des investissement est principalement en dollar et en euro. Le Fonds applique une politique prudente qui soumet la composition monétaire du portefeuille à un suivi et un ajustement réguliers.

Risque de marge

Le risque de marge résulte de la possibilité que des fluctuations de la marge puissent affecter la valeur des instruments financiers. Le Fonds est exposé au risque de marge au titre de ses placements en espèces et quasi-espèces, mourabaha, idjara syndiquée et soukook. S'agissant des actifs financiers, le Fonds investit dans des instruments à revenu fixe pour s'assurer que l'effet d'exposition sur les actifs financiers est réduit.

d) Risque de liquidité

Il y a risque de liquidité si le Fonds n'est plus en mesure d'assurer les exigences nettes en termes de liquidité. Pour parer à ce risque, le Fonds a adopté une approche prudente, visant à maintenir des niveaux élevés de liquidités investis dans des espèces et quasi-espèces, des mourabaha à courte durée, allant de 3 à 12 mois.

e) Risque opérationnel

Le Fonds définit le risque opérationnel comme le risque de perte découlant de processus, d'actions humaines et de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements externes. Le risque opérationnel comprend également les pertes éventuelles résultant du non-respect de la charia, d'une défaillance au titre des responsabilités fiduciaires, et du risque juridique.

La gestion du risque opérationnel fait partie des responsabilités de gestion à tous les niveaux de la Direction. Le fonds gère le risque opérationnel en fonction d'un cadre cohérent qui lui permet de déterminer son profil de risque opérationnel et systématiquement identifier et évaluer les risques et les contrôles pour décider sur des mesures d'atténuation et statuer sur les priorités.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

Risque de non-conformité à la charia

Le Fonds accorde une importance à la protection de ses opérations contre le risque du non-respect de la charia dans le cadre de la gestion du risque opérationnel. La conformité à la charia constitue une partie intégrante de l'objectif de création du Fonds. C'est pourquoi le Fonds gère efficacement les risques inhérents au non-respect de la charia en tirant parti du cadre de procédures et de politiques robustes de tout le Groupe de la BID. Le service de travail ou de prise de risque, en tant que première ligne de défense, a intégré une culture de conformité à la charia, tandis que la fonction de conformité à la charia du Groupe de la BID sert de deuxième ligne de défense dans le but de gérer et d'assurer le suivi de manière stratégique de ces risques avant l'exécution des transactions/opérations. La fonction d'audit charia interne du Groupe de la BID fournit l'assurance indépendante raisonnable en tant que troisième ligne de défense après l'exécution des transactions ou des opérations, ce qui garde à jour la méthodologie d'audit charia axée sur les risques.

f) Justes valeurs des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente une analyse des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en utilisant la méthode d'évaluation. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Cours (non ajustés) sur les marchés actifs d'actifs ou passifs identiques (niveau 1)
- Données autres que les cours du marché incluses dans le niveau 1, observables de l'actif ou du passif, soit directement (c.-à-d. comme des prix) ou indirectement (c.-à-d. dérivés des prix) (niveau 2)
- Données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c.-à-d. données non observables) (niveau 3)

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs du Fonds évalués à la juste valeur au 31 décembre 2021 et 2020.

31 décembre 2021

Actifs

Actifs financiers à la juste valeur dans l'État des activités :

- Placements soukook

Actifs financiers à la juste valeur dans les actifs nets :

- Placements en actions
- Placements auprès de fonds

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
258 601	-	-	258 601
42 538	17 504	-	60 042
-	-	124 708	124 708
301 139	17 504	124 708	443 351

31 décembre 2020

Actifs

Actifs financiers à la juste valeur dans l'État des activités :

- Placements soukook

Actifs financiers à la juste valeur dans les actifs nets :

- Placements en actions
- Placements auprès de fonds

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
89 645	37 856	-	127 501
56 589	25 018	-	81 607
-	-	116 300	116 300
146 234	62 874	116 300	325 408

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au titre des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

30. NORMES PUBLIÉES PAR L'OCAIFI MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Les normes de l'OCAIFI ci-après ont été publiées. Le Fonds a l'intention d'adopter ces normes de présentation de l'information financière dès leur entrée en vigueur. Actuellement, il s'adonne à l'évaluation de l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers et systèmes.

(i) FAS 36 : Adoption pour la première fois des normes de l'OCAIFI

Cette norme fournit des principes d'information financière pour les institutions financières islamiques, à

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

appliquer dans les états financiers préparés pour la première fois selon les normes FAS de l'OCAIFI. La norme définit aussi les effets transitoires survenant au moment de son adoption.

La norme est entrée en vigueur à compter de la date de sa publication. La Direction estime que la norme FAS 36 n'aura pas d'incidence sur les états financiers du Fonds vu que ce dernier n'est pas le premier à avoir adopté la norme.

(ii) Norme FAS 37 : Communication des institutions waqf

Cette norme fournit des exigences complètes en matière de comptabilité et d'information financière pour le waqf et les institutions similaires, y compris les exigences de présentation générale, des informations à fournir, de présentation spécifiques (par exemple dans le cas de ghallah) et les principaux traitements comptables concernant certains aspects spécifiques aux institutions waqf.

Cette norme sera reflétée dans les états financiers du Fonds à partir du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est autorisée. Un ensemble complet d'états financiers comprendra des états supplémentaires tels que :

a) La déclaration de ghallah au titre de la période (déclaration de présentation qui reflète la véritable nature de l'institution waqf. Il présente le calcul de la ghallah et l'attribution des avantages inclus dans l'État des activités et l'État des variations des fonds propres waqf.

b) L'État des variations des fonds propres waqf au titre de la période (variations des différents composants des fonds propres waqf au cours de la période, comme la variation liée à la ghallah et la distribution des bénéfiques au sein de la variation d'un excédent non affecté/déficit accumulé.)

c) La Déclaration de performance des services et de la durabilité des fonds propres waqf dans les notes aux états financiers (informations non financières pour comprendre la performance opérationnelle de l'institution waqf en corrélation avec ses activités financières et sa situation.)

La norme FAS aura une incidence significative sur les états financiers du Fonds en raison de sa nature, fonds waqf. Actuellement, la Direction évalue les effets et changements spécifiques qui seront nécessaires à introduire dans les états financiers 2022 du Fonds.

(ii) Norme FAS 38 : Waad, Khiyar et Tahawwut

Cette norme vise à établir les principes d'évaluation, de comptabilisation et de communication des transactions waad (promesse), khiyar (option) et tahawwut (couverture) qui sont passées par les institutions financières islamiques.

Cette norme sera reflétée dans les états financiers du Fonds à partir du 1^{er} janvier 2022 ou ultérieurement. La norme n'a aucune incidence sur le Fonds vu que ce dernier n'utilise aucun de ces instruments dans ses dispositifs contractuels.

(iii) Norme FAS 39 : Communication au sujet de zakat

Cette norme vise à établir le traitement comptable de zakat dans les livres d'une institution financière islamique, y compris la présentation et la communication de l'information financière dans les états financiers. L'objectif de cette norme est d'établir pour les institutions financières islamiques les principes de communication de l'information financière liée à zakat attribuable à diverses parties prenantes. Cette norme entrera en vigueur après le 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est autorisée. Actuellement, le Fonds évalue l'incidence de cette norme.

(v) Norme FAS 40 : Communication des guichets de finance islamique

L'objectif de cette norme est d'établir des exigences en matière de communication au titre des services financiers islamiques offerts par les institutions financières conventionnelles, à partir de guichets de finance islamique. Cette norme sera reflétée dans les états financiers des guichets de finance islamique des institutions financières conventionnelles à partir du 1^{er} janvier 2024 ou ultérieurement. L'adoption anticipée est autorisée.

(vi) Norme FAS 1 (révisée en 2021) : Présentation générale et informations à fournir dans les états financiers

La norme révisée décrit et améliore les exigences générales de présentation et de communication

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

prescrites conformément aux meilleures pratiques mondiales et remplace la norme FAS 1 antérieure. Elle est applicable à toutes les institutions financières islamiques et autres institutions qui appliquent les normes de l'OCAIFI. Cette norme définit les exigences générales pour la présentation des états financiers, les exigences minimales pour le contenu des états financiers et une structure recommandée des états financiers qui facilitent une présentation fidèle conformément aux principes et règles de charia et la comparabilité avec les états financiers des périodes précédentes d'une même institution et les états financiers d'autres institutions. Cette norme sera reflétée dans les états financiers à partir du 1^{er} janvier 2023 ou ultérieurement. L'adoption anticipée est autorisée. Actuellement, le Fonds évalue l'incidence de cette norme.

31. TRANSITION DU LIBOR

Transition de référence

En juillet 2017, la Financial Conduct Authority (FCA), l'organisme de réglementation du LIBOR, a annoncé qu'il n'obligerait plus les banques du panel à soumettre les taux requis pour calculer le LIBOR après le 31 décembre 2021 et, par conséquent, les acteurs du marché, y compris la BID, doivent fixer leur tarification sur la base des taux de référence alternatifs car la disponibilité du LIBOR après cette date n'est pas une certitude. Les directives des régulateurs restent que le LIBOR ne devrait pas être utilisé pour les nouveaux contrats après 2021. Compte tenu des orientations de régulation et des préparatifs pour la sortie des marchés mondiaux du LIBOR, la BID a lancé depuis 2018 le programme de transition du LIBOR pour faciliter une transition harmonieuse et ordonnée de ses instruments de financement et de capitalisation effectués sur la base de taux de référence alternatifs.

Le risque du Fonds au titre de la transition du LIBOR est limitée à une seule devise, à savoir le dollar, tandis que pour l'euro, le risque est au titre de l'EURIBOR qui n'est pas sujet à cessation.

Au cours de l'exercice 2021, diverses étapes clés ont été franchies, impliquant (i) la formulation d'une feuille de route de mise en œuvre détaillée et d'un plan d'action avec l'aide d'un consultant externe ; (ii) la formulation et l'incorporation d'une clause de « repli » améliorée pour tous les contrats potentiels ; (iii) l'obtention de l'autorisation du Comité technique de Charia sur l'utilisation du terme SOFR CME (Chicago Mercantile Exchange, « CME », est une société américaine des marchés mondiaux). C'est la plus grande bourse des dérivés financiers au monde. CME Group estime la référence des taux de référence SOFR à terme comme un ensemble quotidien de taux de bénéfice prospectifs pour les échéances de 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois) comme taux de remplacement préféré par rapport au LIBOR en dollar ; (iv) la révision dans la Politique de tarification des projets souverains axée sur de nouveaux taux de référence ; (v) la mobilisation de ressources fondée sur la courbe SOFR et le maintien du mécanisme de répercussion des coûts pour minimiser les risques de gestion de l'actif et du passif ; et (vi) le lancement d'un projet de mise à niveau du système pour permettre l'utilisation de la nouvelle Politiques tarifaires et des nouveaux taux de référence.

Le Fonds a toujours utilisé le LIBOR en dollar, le Mid-Swap en dollar et l'EURIBOR comme taux de référence pour évaluer les risques financiers des actifs et des passifs. L'EURIBOR ne devrait pas être abandonné et le Fonds peut donc continuer à l'utiliser à l'avenir, puisqu'il est déjà passé aux nouveaux principes de la méthode axée sur les transactions, délaissant ainsi la méthode fondée sur les cotations antérieures. Actuellement, la Direction du Fonds a pris la décision de remplacer les taux LIBOR en dollar et Mid-Swap en dollar par les taux de SOFR et les taux Mid-Swap OIS en dollar dans les échéances respectives.

La décision du Fonds de sélectionner le SOFR comme taux de remplacement du Libor en dollar est fondée sur les similitudes fonctionnelles du SOFR avec le taux Libor réglé à un jour. En fait, étant donné qu'il s'agit également d'un taux à terme prospectif, sa sélection comme taux de remplacement devrait entraîner une implication minimale. En outre, la Politique révisée de tarification des projets souverains a été formulée de telle sorte que la transition du LIBOR ne devrait pas créer une incidence en termes de variations de la valeur économique au niveau du contrat individuel.

Le Fonds travaille activement à cette transition à partir de multiples perspectives : financement de projets, trésorerie, liquidité, capitalisation, charia, gestion des risques, aspects juridiques, comptabilité, opérations, technologies informatiques, en tenant compte du portefeuille d'actifs existants et du financement qui utilise le LIBOR comme référence.

La BID et les membres affiliés ont entamé un dialogue avec les pays membres et d'autres partenaires pour permettre une transition en douceur vers le SOFR. La BID collabore également avec des parties prenantes externes pour assurer une transition ordonnée en réponse aux évolutions de régulation et du marché.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

Risque lié à la réforme des références

Ci-après les principaux risques pour le Fonds au titre de la transition.

1. Risque de charia. Étant donné que le Fonds doit respecter les principes de charia, l'approbation de l'utilisation d'un nouveau taux de référence pour la tarification des financements a été l'une des principales étapes du Programme de transition du Fonds. Le risque a été résolu en obtenant l'autorisation du Comité technique de Charia de la BID sur l'utilisation du SOFR comme référence de remplacement.
2. Risque juridique. Il est possible de ne pas parvenir à un accord avec les contreparties sur la tarification révisée, en particulier sur les anciens contrats. Cela pourrait être le résultat de clauses de repli inefficaces dans les accords juridiques signés. Ce risque a été résolu en s'adjoignant les services d'un cabinet d'avocats externe pour développer la clause de « repli » qui a été ajoutée à tous les nouveaux contrats. Un autre cabinet d'avocats devrait être engagé pour traiter la conversion des anciens contrats.
3. Risques informatiques et de systèmes. L'on s'attend à ce que la passation de nouveaux contrats et la conversion d'anciens contrats de référence à de nouveaux contrats nécessitent certaines améliorations des fonctionnalités et des processus des systèmes. Ce risque est traité en effectuant des tests sur les systèmes existants, en identifiant les lacunes, et en mettant à niveau les systèmes bancaires de base de la Banque pour qu'il soient aux dernières versions qui offrent les fonctionnalités nécessaires pour utiliser les nouveaux taux de référence.

Progrès sur l'adoption de taux de référence alternatifs

Tous les contrats nouvellement conclus qui faisaient référence à un taux de référence pour la tarification, sont déjà exécutés avec la clause de repli améliorée. Tous les contrats de financement souverain adopteront la nouvelle politique tarifaire axée sur des taux de référence alternatifs.

Les principales politiques de gestions des risques du Fonds, telles que le Cadre de gestion de l'actif et du passif, le Cadre de gestion des risques et la Politique de gestion des liquidités, resteront en vigueur et ne nécessiteront aucun changement en raison de la réforme des références.

Transition du taux de bénéfice de référence au titre des contrats financiers non dérivés

Pour les contrats libellés en euro, le Fonds a historiquement utilisé l'EURIBOR comme taux de référence. Par conséquent, aucune incidence n'est attendue par le Fonds car l'EURIBOR ne devrait pas être interrompu puisqu'il a déjà été transformé en 2019 par le régulateur.

Pour les anciens contrats du portefeuille de trésorerie, la stratégie consiste à attendre que l'émetteur propose la tarification alternative à tous les participants à l'émission. En effet, le Fonds n'est qu'un investisseur participant parmi de nombreux autres investisseurs et ne peut donc pas déterminer et négocier séparément un taux alternatif. En l'absence d'un tel taux alternatif de la part de l'émetteur, il n'est ni possible ni logique d'effectuer l'analyse d'impact. Par conséquent, pour les anciens actifs de trésorerie, la stratégie consiste à attendre jusqu'aux troisième et quatrième trimestres de 2022 pour que l'émetteur propose un taux alternatif, autrement, le Département de Trésorerie formulera une stratégie de sortie pour toutes ces transactions.

Il en va de même pour les anciens contrats de financement non souverain. Le Fonds fait partie de grands syndicats de partenariat public-privé. Par conséquent, le Fonds n'est pas en mesure de négocier un taux alternatif avec la contrepartie. Les chefs de file du syndicat devraient proposer des taux alternatifs sur la base desquels, le Fonds effectuera l'évaluation et décidera en conséquence.

Pour les anciens contrats sur les marchés de capitaux, le seul risque lié au LIBOR est un risque bilatéral avec un autre membre affilié au Groupe. Par conséquent, la stratégie consiste à continuer jusqu'à ce que nous ayons une clarté sur toutes les options de tarification alternatives viables au titre des actifs afin que la même chose puisse être discutée et négociée avec le membre affilié au Groupe pour convenir de l'une d'entre elles.

FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 décembre 2021

(Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de dollars des États-Unis)

Pour les anciens contrats de financement souverain, le Fonds a décidé de suivre une approche progressive en permettant l'option d'adoption anticipée à ses pays membres sur une base sélective. Pendant cette période, les pays membres se verront offrir l'option de conversion à la nouvelle politique de tarification souveraine. Les centres régionaux concernés présenteront aux pays membres la nouvelle politique tarifaire et la structure des taux de majoration.

32. AUTORISATION DE PUBLICATION

La publication des présents états financiers a été autorisée par résolution du Conseil des Directeurs exécutifs du 18 avril 2022 (17 ramadan 1443).



Djeddah 22331-2444, Royaume d'Arabie saoudite
Tél.: +966 12 636 1400 Fax: +966 12 636 8555 E-mail: isfd@isdb.org